



dossier d'autoévaluation

des Écoles nationales supérieures d'architecture

Vague D : campagne d'évaluation 2017-2018

Ce rapport d'autoévaluation s'appuie sur le projet de l'école (autrement appelé charte de l'école) et vise à exposer le bilan des activités et du fonctionnement de notre établissement développés depuis la dernière accréditation de son programme de formation initiale, en novembre 2012.

Il aborde l'ensemble des domaines et champs proposés par le HCERES dans son « aide à la rédaction d'autoévaluation des Écoles nationales supérieures d'architecte vague D : campagne d'évaluation 2017-2018 ». Il porte tant sur l'établissement que sur ses formations. Les formations directement concernées par cette campagne d'autoévaluation sont celles de notre cycle initial : diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence (DEEA) et diplôme d'état d'architecte conférant le grade de Master (DEA). Il n'en demeure pas moins que ce dossier présente l'ensemble des formations proposées par l'établissement afin de rendre compte de la richesse de son activité et de sa complexité.

Les dossiers d'habilitation de deux de nos formations post-master, habilitées par le Ministère de La Culture et de la Communication en décembre 2016 sont joints à ce dossier (annexes 4 et 8). Ils concernent la formation à l'HMONP (Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) et notre DSA (diplôme de spécialisation en architecture) « Projets de territoire, paysages contemporains et dynamiques métropolitaines ».

Ce rapport a été élaboré à l'aide des différents services administratifs, par les différentes instances de l'établissement et notamment le CEVE (Conseil des études et de la Vie de l'école), le CS (Conseil scientifique), le Département recherche et le CA. Il a été discuté en Assemblée Générale, en juin 2017 avec l'ensemble des membres de l'école. Il procède des réflexions et discussions menées en groupes de travail (réunions des 30/01/2017, 15/02/2017, 03/03/2017, 21/03/2017, 12/09/2017 et 14/09/2017) et lors d'une Assemblée générale réunissant les étudiants, enseignants et agents administratifs le 18/03/2017.

Par ailleurs, ce rapport présente en avant propos « le projet d'école de l'ENSAPLV » actuel, rédigé en 2012 à l'occasion de notre dernière évaluation AERES et qui se présente comme base fondamentale de l'ensemble des stratégies développées depuis. Une introduction à ce rapport permet par ailleurs de pointer les éléments forts de l'ensemble de nos stratégies (cf. Introduction p.9).

Enfin, ce dossier emprunte l'outil d'analyse SWOT en vue de distinguer les forces, faiblesses, opportunités et risques des stratégies mises en place. Chaque fin de partie présente un tableau récapitulatif de son analyse SWOT. Un tableau synthétique reprend, en fin de documents, les éléments importants de ces analyses.

Table des matières

1. Avant-Propos et introduction.....	4
1.1 Le projet d'école de l'ENSAPLV.....	4
1.2 Introduction.....	9
2. Positionnement institutionnel et stratégie de développement de l'établissement.....	11
2.1 Analyse du positionnement institutionnel :.....	11
2.2 Stratégie de développement et de partenariats.....	13
3. Gouvernance et Pilotage de l'établissement.....	20
3.1 Organisation interne de l'établissement.....	20
3.2 Gouvernance au service de l'élaboration de la conduite de projet stratégique.....	28
3.3 Pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique.....	29
3.4 Grandes fonctions du pilotage (RH, finances, immobilier).....	31
4. Recherche et formation.....	37
4.1 Politique de recherche.....	37
4.2 Politique de formation initiale et continue.....	48
4.3 Lien entre recherche et formation.....	62
4.4 Documentation.....	64
5. Réussite des étudiants.....	67
5.1 Parcours des étudiants, orientation à l'insertion professionnelle.....	67
5.2 La Vie étudiante.....	74
5.3 Participation des étudiants à la gouvernance.....	77
6. Valorisation et culture scientifique.....	79
6.1 Valorisation des résultats de la recherche.....	79
6.2 Diffusion, enrichissement du patrimoine et développement de la culture scientifique et technique.....	81
7. Relations européennes et internationales.....	84
7.1 Politique de relations européennes et internationales en matière de recherche et d'enseignement supérieur.....	84
7.2 Dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cette politique.....	85
7.3 Géographie des partenaires internationaux de l'établissement.....	88
7.4 Préparations à la mobilité sortante et entrante.....	89
7.5 Valorisation et financement des relations européennes et internationales	90
8. Synthèse de l'analyse SWOT.....	94

1 Avant-Propos et introduction

1.1 Le projet d'école de l'ENSAPLV

rédigé en 2012, à l'occasion de la dernière évaluation AERES de l'établissement

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette est l'une des trois écoles parisiennes issues, il y a plus de quarante ans, de la disparition de l'École des Beaux Arts qui forma les architectes depuis le début du XIXe siècle.

Dès sa fondation en 1969, UP 6, puis l'ENSAPLV, défend un enseignement qui s'oppose à tout « académisme » et veut former des architectes-citoyens, des praticiens réflexifs, considérant qu'une école d'enseignement supérieur ne saurait se constituer autour des seules exigences de la pratique professionnelle.

1. Former de nombreux architectes, construire une école ouverte à tous

Être une grande école d'architecture ouverte au plus grand nombre d'étudiants a toujours constitué un axe stratégique de l'ENSAPLV.

La France est en effet une nation culturellement attardée dans le domaine de l'architecture. La très riche histoire de la discipline comme ses réalités quotidiennes sont mal connues, occultées par les grands projets et les quelques figures médiatiques de la profession qui dissimulent ses véritables enjeux et les besoins collectifs qu'elle devrait satisfaire. La médiocrité des environnements bâtis réalisés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la banalité des périphéries urbaines et des entrées de ville, contrastent violemment avec la qualité des architectures anciennes de ce pays, témoignant de profondes ruptures historiques avec ses traditions constructives et urbaines.

Considérée sous l'angle des espaces aménagés pour la vie quotidienne du plus grand nombre et comparée aux autres, la France accuse un décalage manifeste. Alors que notre pays reste une puissance économique et culturelle de premier ordre le nombre d'architectes rapporté au nombre d'habitants y est l'un des plus faibles d'Europe. La transition générationnelle va approfondir ce déficit, le nombre de jeunes professionnels exerçant ce métier n'assurant même pas le remplacement de ceux qui cessent leur activité. Au regard des enjeux culturels et professionnels qui découlent de cette situation, la formation d'un grand nombre d'architectes, et plus largement la création des conditions d'un plus grand intérêt du public pour l'architecture dans toutes ses dimensions, pratiques aussi bien que théoriques, apparaît comme une première obligation de l'enseignement de l'architecture.

Construire une grande école d'architecture ouverte à tous a de profondes implications sur l'enseignement :

- résister à l'élitisme et à la sélection sociale inhérents au processus de différenciation qui s'opère dès le cycle secondaire de l'enseignement général tout en garantissant un haut niveau d'exigence pédagogique ;

- ouvrir l'École à des étudiants de formations multiples, qu'il s'agisse de formations scientifiques, artistiques ou techniques, et ce aux différents niveaux du cursus ;

- accompagner le plus grand nombre d'étudiants tout au long de leurs études, dans la diversité de leur situation et de leur parcours pédagogique grâce à la mise en place d'enseignements diversifiés (formation artistique, bi-cursus architectes-ingénieurs ou ingénieurs-architectes, parcours recherche conduisant au doctorat) ;

- éveiller leur intérêt pour les enjeux les plus quotidiens de l'architecture et de l'aménagement urbain ;
- atténuer les effets illusoire de la sur-médiatisation de réalisations exceptionnelles ;
- affirmer l'importance des questions environnementales et de celles liées à la réhabilitation du bâti et à la transformation des territoires ;
- aiguïser la curiosité des étudiants et les conduire à découvrir d'autres cultures architecturales, d'autres pratiques du métier, d'autres traditions constructives et à investir tous les domaines et les instances où leur présence doit être renforcée.

Vouloir enseigner au plus grand nombre signifie ici répondre aux obligations collectives de l'architecture, affirmer sa vocation sociétale, étendre plus largement son champ d'action et lui ouvrir de plus larges perspectives, internationales notamment.

La formation dispensée par l'ENSAPLV est en conséquence d'abord généraliste tout en proposant des thématiques spécifiques. L'acquisition des prémices culturelles et techniques du métier doit permettre aux jeunes professionnels d'affronter toutes les situations courantes dans lesquelles leurs compétences seront requises : Conception et maîtrise d'œuvre de projets d'édification et d'espaces publics, projets urbains, programmation et assistance à la maîtrise d'ouvrage, recherche et enseignement, conseils au public (CAUE), etc. La formation généraliste doit ouvrir l'ensemble de ces perspectives, non tant par l'accumulation encyclopédique de tous les savoirs impliqués dans ces différentes pratiques que par l'assimilation d'une méthode analytique qui permette de les intégrer rapidement.

L'objectif poursuivi par l'ENSAPLV est donc de former d'abord des architectes du quotidien qui prennent en charge la production ordinaire des espaces publics, des formes urbaines et des édifices de sorte que l'architecture puisse reconquérir le crédit collectif qui s'est désagrégé au cours du demi-siècle de l'après-guerre. A l'écart de tout passéisme et de tout conformisme, cette volonté implique de renouer les fils interrompus d'une tradition urbaine, architecturale et constructive qui nourrisse les contenus et les formes bâties des apports d'une histoire vivante et constamment actualisée.

Dès sa fondation, UP 6 puis L'ENSAPLV a revendiqué de rejoindre les structures de l'enseignement supérieur.

Ce processus en cours se traduit par la nouvelle organisation de l'enseignement de l'architecture dans le cadre de l'harmonisation européenne au travers du système Licence / Master / Doctorat (bien que les grades délivrés ne soient ni de vraies Licences ni de vrais Masters et que le diplôme d'architecte requiert encore un an de formation professionnalisante pour pouvoir pleinement exercer) ; l'insertion des écoles dans le dispositif d'évaluation géré par l'AERES (aujourd'hui HCERES) ; leur intégration aux PRES (aujourd'hui COMUE) et le développement de la recherche engagé de longue date à l'ENSAPLV. Il s'agit dès lors de construire une stratégie portée par l'école qui croise la diversité des productions passées et celles des dynamiques existantes dans une vision pédagogique globale et partagée.

Parachever ce processus d'intégration à l'enseignement supérieur est dans les années qui viennent une nécessité pour que cet enseignement ne procède plus d'un régime d'exception, qu'il repose solidement sur un corpus de connaissances clairement recensées et transmissibles, à l'instar des écoles d'architecture d'Europe et du monde, dont la plupart relèvent aujourd'hui d'institutions universitaires.

Dans cette perspective, une double avancée institutionnelle et statutaire s'impose :

- le passage au statut d'Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) qui permette d'assumer en toute responsabilité l'ensemble des missions d'un établissement d'enseignement supérieur ;
- la création dans les écoles d'architecture d'un statut d'enseignant-chercheur.

2. Une pédagogie critique et transdisciplinaire

Pour des raisons historiques, la pédagogie de notre école repose sur une double démarche :

- une approche critique des conditions de production de la ville et des finalités de l'architecture ;
- une étroite association des nombreuses disciplines qui à plusieurs titres et à chaque moment coopèrent ou sont convoquées autour de l'élaboration du projet et en déterminent les contenus et les orientations.

L'architecture relève d'un domaine de connaissances et de pratiques qui s'enracine dans une longue histoire, possède sa culture et ses référents spécifiques.

Mais elle est simultanément tributaire d'innombrables contingences et répond aux conditions que lui imposent son époque et la société qui les produit. Cette dialectique de l'autonomie et de l'hétéronomie de l'architecture constitue non seulement une riche combinatoire sémantique, mais est aussi le moteur des transformations et des dynamiques qui s'y déploient.

Repliée sur elle-même, l'architecture court le risque du formalisme et de l'académisme; ignorant ses spécificités et ses référents historiques propres, empruntant ses modèles à d'autres champs, elle est menacée de se dissoudre et de rallier d'autres domaines. D'où la nécessité sans cesse renouvelée de l'apport critique de disciplines aussi diverses que l'histoire, la sociologie, les arts plastiques, la philosophie, renvoyant l'architecture à sa spécificité, tout en l'armant d'une pensée critique, réflexive et méthodologiquement rigoureuse qui la contextualise.

Proclamer la prééminence du «projet» prémunit-il pour autant l'enseignement de l'architecture des dérives et des écueils qui le menacent ? Comment définir en effet les contenus de cet exercice central dans la pédagogie des ENSA ? Ont-ils tous la même valeur et la même portée ? Quels rapports entretiennent-ils avec ses autres déterminations ? Ne pouvant être une sorte de réplique de la pratique professionnelle du projet, l'exercice se suffit-il à lui-même ?

De même, la pluridisciplinarité se présente souvent comme un slogan qui fait l'économie d'un approfondissement des articulations- parfois difficiles - entre différents types et formes de savoirs. Toutes les matières associées ne sont pas aussi prégnantes et ne pèsent pas d'un même poids dans le travail de projet. De chaque situation se dégagent des priorités et c'est à l'architecture, en s'appuyant sur ses références et ses propres méthodes, d'en proposer la synthèse.

L'élaboration projectuelle n'est pas une simple technique, ni même un savoir-faire. La manipulation des formes, la dextérité graphique et l'aisance à résoudre des articulations spatiales, ajoutées aux performances de la représentation informatique qui donnent désormais l'illusion de la réalité n'ont de sens que rapportées aux savoirs qui situent ces opérations relativement à une histoire raisonnée de l'architecture et de la ville.

Voilà pourquoi l'acquisition d'une culture architecturale et urbaine doit présider à toutes les investigations transdisciplinaires qui fondent le projet et le chargent de sens.

Ce processus d'acquisition relève aujourd'hui nécessairement d'une approche critique d'autant que l'architecture est elle-même en crise, tant dans son rapport à la ville et donc au corps social et au collectif, qu'à sa propre histoire. Aiguiser le point de vue critique des étudiants, les conduire à nourrir leurs interrogations et leurs doutes d'une meilleure connaissance des ressorts qui président aux choix programmatiques et projectuels des multiples agents qui interagissent dans le champ de l'architecture et de la ville, constitue l'un des fils conducteurs de la pédagogie proposée à l'ENSAPLV.

3. Affronter les réalités d'un monde instable

L'architecture qui partout est sollicitée pour spatialiser les rapports sociaux et incarner les formes du pouvoir et de la collectivité, est tributaire des profondes transformations qui travaillent le monde contemporain.

Au cœur de la formation des architectes se trouve ainsi la construction du rapport au monde réel qu'on leur assigne et qu'ils se proposent de transformer.

Ainsi doivent-ils acquérir la meilleure intelligence des phénomènes qui configurent et modifient les conditions de l'architecture et de la transformation des villes.

Les questions du logement et de l'habitat (ou plus largement de l'habiter), devenues au siècle dernier le problème central de l'architecture, ne sont toujours pas surmontées.

Au point de rencontre des dimensions économiques (l'immobilier, le foncier, mais aussi les forces de production du cadre bâti), des politiques (celle du logement et de l'aménagement urbain) et du social (les formes d'appropriation, la ségrégation socio et ethno-spatiale, les évolutions démographiques, etc.), les logiques et les échelles auxquelles cette question renvoie aujourd'hui, tant dans les métropoles des grandes nations industrialisées que dans les villes tentaculaires du tiers-monde, lui confèrent immédiatement une échelle à la fois urbaine et territoriale.

Villes et architectures de l'habitat sont ainsi de plus en plus dialectiquement articulées, s'impliquant mutuellement dans des temporalités et avec des outils d'intervention différents.

L'ensemble des déterminations et des thèmes qui se rapportent à l'habitat tels que la disponibilité et le coût du foncier ; l'étalement et les densités bâties ; les infrastructures, et l'accessibilité ; les déplacements et les transports ; les formes urbaines et les types architecturaux ; les équipements de proximité des quartiers résidentiels ; l'économie générale des aménagements et la notion même de « développement durable » ; tous ces enjeux s'entrelacent pour former un contexte global hautement problématique que l'enseignement de l'architecture doit résolument affronter.

A cela s'ajoute le lourd héritage des urbanisations massives de l'après guerre qui marquent profondément l'environnement des villes d'Europe.

Elles appellent des solutions audacieuses qui les insèrent enfin dans le processus dynamique des mutations urbaines.

La crise dans laquelle est entrée l'économie mondiale en 2008 prend un caractère durable et structurel puis s'étend désormais à tous les continents. Elle illustre avec éclat l'importance stratégique que revêtent les conditions d'habitat du plus grand nombre et à quel point leur dégradation participe directement de l'instabilité de tout l'édifice social et économique.

Qu'il s'agisse de cette crise économique et financière, des lentes mais inéluctables redistributions du pouvoir politique et du désengagement progressif des pouvoirs publics des politiques de la ville ou encore de la transformation radicale des territoires urbains dans la seconde moitié du vingtième siècle, les métamorphoses du monde contemporain sont au centre des problématiques de l'architecture et donc de la formation des architectes.

Enseigner l'architecture, c'est considérer les conditions premières qui la rendent possible ou l'entravent, limitent ou étendent ses potentialités, infléchissent, appauvrissent ou enrichissent ses contenus. Ignorer ces conditions conduit nécessairement à rendre l'architecture accessoire et superficielle, inactuelle et inefficace.

Affronter les réalités du monde, y trouver sa place pour faire valoir les valeurs d'usage communes de l'architecture et de la ville, telles sont les exigences de l'architecte citoyen, praticien réflexif et intellectuel critique, que l'ENSAPLV se donne l'ambition de former.

1.2 Introduction

A partir de l'affirmation de la triple exigence d'architecte citoyen, de praticien réflexif et d'intellectuel critique que l'ENSAPLV se donne l'ambition de former, il n'est pas inutile d'énoncer ici quelques principes fondateurs de l'Ecole qui s'expriment actuellement autour de quatre grands axes : Masse critique et diversité, Dimension professionnelle et Liens enseignement/recherche/métiers, Ouverture vers les actualités du monde de l'architecture.

Masse critique et diversité :

L'Ecole nourrit une ambition stratégique de masse critique enseignants/étudiants qui constitue un réel atout dans le cadre de ses partenariats et dans la diversité des approches qui en découlent. Cette masse critique étudiants et enseignants favorise des positionnements et rapprochements stratégiques tels que la participation pleine et entière au paysage des Comue (Communauté d'universités et d'établissements).

Par ailleurs, l'ENSAPLV souhaite construire des promotions mixtes, composées d'étudiants de provenances et de sensibilités diverses (scientifique, littéraire, plastique, etc. ; 1/3 de postulants déjà titulaires d'un baccalauréat obtenu avant l'année universitaire) afin de stimuler l'effervescence intellectuelle et de construire une pédagogie à plusieurs échelles et à double sens : entre étudiants, entre enseignants et étudiants, entre étudiants et enseignants.

Cette masse critique et cette diversité, composent une des richesses de l'établissement sans laquelle son système de gouvernance ne pourrait fonctionner.

Dimension professionnelle :

Tout en disposant d'un département recherche comportant six équipes de recherche actives dans trois UMR, l'établissement reste attaché à la dimension opérationnelle et professionnelle du métier d'architecte. Une attention particulière a ainsi été apportée à l'équilibre, dans la composition du Conseil scientifique, entre enseignants "chercheurs" et enseignants "praticiens". C'est dans cette double approche que se fonde le projet d'établissement et l'appréhension la plus ouverte de la discipline architecturale que l'Ecole se donne pour ambition d'embrasser.

L'architecture se situe, au sein d'Hesam université (Comue Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers) à l'interface des SHS et des sciences de l'ingénieur. Son inscription au sein de cette Comue procède pour une grande part du partage d'une approche méthodologique autour de la notion de "projet", qu'elle développe elle-même et à laquelle elle est particulièrement attachée.

Les formations proposées par l'ENSAPLV ont toutes pour objectif de former des architectes, spécialistes de la conception, fabrication et gestion de l'espace.

Liens enseignement/recherche/métiers :

Comme la plupart des établissements de la Comue Hesam, l'Ecole articule dans ses enseignements les dimensions des métiers et de la recherche.

La stratégie de développement et de partenariats de l'ENSAPLV, à l'échelle de son département recherche, vise tant à accroître son potentiel de recherche qu'à rapprocher celui-ci du monde socio-économique de production de l'architecture (agences d'architecture, structures de maîtrise d'ouvrage ...).

Ouverture vers les actualités du monde de l'architecture

L'ENSAPLV est depuis toujours un lieu de réflexions et de débats par lesquels elle prend place et se situe au sein des actualités du monde de l'architecture pour parfois en devenir force de propositions.

Les actualités de ses débats s'articulent de nos jours sur la stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA, 2015), la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP, 2016), la stratégie de recherche du Ministère de la culture 2017-2020, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES, 2014) et portent notamment sur la réhabilitation du bâti (la patrimoine), la transition énergétique, la transition numérique et la question du BIM et sur les doctorats en architecture. Elles s'ancrent également pleinement au sein des stratégies de la Comue Hesam université et participent de ses divers projets (Cf. document d'autoévaluation de la coordination territoriale d'Hesam université).

Ce document se compose de Six parties dont les intitulées reprennent celles proposées par le HCERES : Positionnement institutionnel et stratégie de développement de l'établissement, Gouvernance et pilotage de l'établissement, Recherche et formation, Réussite des étudiants, valorisation et culture scientifique, relations européennes et internationales.

Il s'assortit par ailleurs de 13 annexes et des tableaux demandés quant aux suivis des effectifs :

Annexe 1 : Livret de licence

Annexe 2 : Livret Master 1

Annexe 3 : Livret Master 2

Annexe 4 : Livret de la Formation à l'HMONP

Annexe 5 : Arrêté D'habilitation de l'ENSAPLV pour la formation à l'HMONP

Annexe 6 : Programme du DPEA recherches en Architecture 2016-2017

Annexe 7 : Programme du double diplôme d'architecture navale

Annexe 8 : Programme du DSA 2016-2017

Annexe 9 : Arrêté D'habilitation de l'ENSAPLV pour la formation au DSA

Annexe 10 : Plaquette de présentation de la préparation au concours des AUE

Annexe 11 : Plaquette de présentation du Master 2 : Ergonomie, Organisations et Espaces de Travailler

Annexe 12 : Charte de l'évaluation des enseignements par les étudiants

Annexe 13 : CV anonymisés de certains enseignants de l'école

2 Positionnement institutionnel et stratégie de développement de l'établissement

2.1 Analyse du positionnement institutionnel :

Positionnement institutionnel

L'ENSAPLV est une des 20 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de France sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication et la co-tutelle du Ministère de L'enseignement supérieur et de la recherche depuis 2013.

Actuellement Établissement public à caractère administratif (EPA) dont le statut relève du décret n° 78-266 du 8 mars 1978, elle a vocation à devenir prochainement un EPA modifié suivant les projets de décret actuellement déposés par le MCC au Conseil d'état.

Du point de vue de sa taille, l'ENSAPLV est la plus importante Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de France et une des plus importantes d'Europe. Elle accueille chaque année plus de 2200 étudiants (2364 en 2016/2017, toutes formations confondues) qui sont encadrés par plus de 350 enseignants (364 en 2016/2017, sans compter les intervenants ponctuels). Son équipe administrative, quant à elle, se compose de 73 agents.

Située au nord-est de la ville de Paris, dans un quartier populaire et cosmopolite où elle affirme sa présence artistique, culturelle, sociale et scientifique, l'ENSAPLV mène actuellement, en collaboration avec son Ministère de Tutelle, une réflexion active quant à son projet de relocalisation qui s'inscrit dans le cadre de son appartenance à la COMUE Hesam université.

Rapprochements institutionnels

L'ENSAPLV est membre de la Comue Hesam université depuis le décret du 26 août 2015 portant approbation des statuts de cette communauté d'universités et d'établissements. Outre les filières d'excellence et le Centre Michel Serres qui sont un atout exceptionnel pour les étudiants de l'ENSAPLV, ce regroupement académique ouvre de nouvelles perspectives pour l'établissement. La COMUE Hesam université se structure en tant qu'université confédérale qui a vocation à rassembler les projets de formation et de recherches dans le domaine des sciences humaines et de l'ingénierie dans le respect de l'autonomie de chacun de ses membres.

Les 5 établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (l'ENSAPLV, ENSCI Les Ateliers, l'Ecole du Louvre et l'Institut National du patrimoine et l'INHA) y compose un pôle Culture.

En tant que membre fondateur, l'ENSAPLV bénéficie d'un statut favorable au sein des trois instances de gouvernance d'Hesam. L'école est représentée au sein du Conseil des membres, du Conseil d'administration et du conseil académique. Elle est également impliquée dans les diverses commissions stratégiques de la COMUE.

Un contrat de site pluriannuel a été signé entre les représentants des établissements formant la COMUE et le secrétaire d'État à l'enseignement et à la Recherche, Thierry Mandon, le 20 octobre 2015.

Ce rapprochement majeur participe de la stratégie de l'établissement en matière de recherche et de formation (cf. 4) qui s'articule également à d'autres rapprochements institutionnels avec des établissements d'enseignement supérieur tels que :

- l'EIVP et l'ESTP avec qui l'ENSAPLV a construit un double diplôme architecte-ingénieur/ingénieur-architecte (cf. 4 recherche et formation),
- l'ENSTA de Bretagne avec qui elle a construit un double diplôme de post-master, DPEA architecture navale / Mastère Ship Design,
- l'université Paris I avec qui elle coordonne un Master 2 « Ergonomie, organisations et espaces de travail »
- L'ENSA de Grenoble avec qui elle a collaboré dans le cadre d'une formation Post-Master sur la participation

Par ailleurs, nos rapprochements institutionnels procèdent également de notre stratégie de développement de la recherche et de la formation à la recherche qui nous a conduit à inscrire nos équipes de recherche dans le paysage des UMR d'une part, d'un LABEX d'autre part et des Ecoles doctorales. Ainsi nos six équipes appartiennent toutes au LABEX CAP (porté par l'université de Paris I), et sont rattachées à trois UMR : l'UMR LAVUE, l'UMR MAP et l'UMR AUSSER et à quatre Ecoles Doctorales : l'ED Abbé Grégoire du CNAM, l'ED de Géographie de Paris I, IV et VII, l'ED Pratique et théorie du sens de Paris VIII. avec lesquelles nous avons établi des conventions de partenariats et l'ED 395, Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent de Paris X avec laquelle nous n'avons pas de relation directe mais à laquelle est rattachée l'UMR LAVUE (cf. 4. Recherche et formation)

Au regard de cette actualité, l'établissement participe activement à la mise en place d'un collège doctoral Hesam qui permettrait à ses équipes d'inscrire tous leurs doctorants au sein de la Comue.

Enfin, nos rapprochements institutionnels résultent de notre stratégie de développement en matière de relations européennes et internationales (Cf. 7.)

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Positionnement institutionnel de l'ENSAPLV		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Une Situation et des rapprochements institutionnels permettant de construire diverses collaborations scientifiques et pédagogiques pour la création de nouvelles formations inter-établissements - Une formation Bi-cursus 	
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de nouvelles formations inter-établissements dont une formation à la programmation de niveau Post-Master (D-Praug) en collaboration avec l'EIVP et l'UPE (Créteil val de Mame et Marne la vallée) -La Comue Hesam : participer à la construction d'une Ecole Doctorale Hesam, de doctorats en architecture et de Master inter-établissements 	<ul style="list-style-type: none"> - l'instabilité du paysage institutionnel de la recherche

2.2 Stratégie de développement et de partenariats

La stratégie de développement et de partenariats de l'ENSAPLV est à penser à différentes échelles incluant des acteurs spécifiques de la vie de l'école : à l'échelle de l'établissement, à l'échelle des ressources pédagogiques, à l'échelle des équipes de recherche, à l'échelle des enseignements et à l'échelle de certains services administratifs.

Cette partie porte essentiellement sur la stratégie de partenariats de l'établissement en raison du fait qu'en l'état, il ne peut décentement élaborer une véritable stratégie de développement au regard de l'état de ses locaux¹. L'ENSAPLV porte depuis de longues années l'espoir de bénéficier d'une relocalisation dans des lieux confortables et plus propices à ses diverses activités. Divers projets ont avorté mais un nouvel épisode mené par le MCC en collaboration avec une équipe projet de relocalisation s'affirme actuellement. Il tient compte des actuels besoins en termes de surfaces d'accueil au regard des offres actuelles et des besoins futurs de l'établissement au regard de ses partenariats et de la stratégie ministérielle relative à l'évolution de la recherche en architecture.

L'école s'inquiète néanmoins aujourd'hui de la dérive du processus qui semble actuellement en suspens du côté de son ministère de tutelle, le ministère de la Culture. (cf. 3. Gouvernance et pilotage de l'établissement)

Stratégie de développement et de partenariats à l'échelle de l'établissement

A l'échelle de l'établissement, la stratégie de développement et de partenariats vise à répondre aux nouvelles orientations de la Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA) et de la Loi Création Architecture Patrimoine (LCAP). Notre positionnement et nos rapprochements institutionnels œuvrent en ce sens (Cf. 2.1). La réflexion actuellement menée en partenariat avec l'ENSA de Belleville, l'ENSA de Paris-Malaquais, l'ENSA de Marne-la-Vallée et l'ENSA de Strasbourg, pour la création d'une chaire partenariale dont l'intitulé serait « Grand paris et métropole comparée » en procède (ce projet est en cours).

L'ENSAPLV participe à la stratégie du contrat de Site de la COMUE Hesam qui devrait lui être favorable pour une relocalisation dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER) sans laquelle elle ne peut prétendre à quelque développement.

Cette situation institutionnelle permet à l'établissement de participer à des projets d'envergure nationale voire internationale dont les réponses sont coordonnées au niveau de la COMUE Hesam. Il a ainsi participé à l'élaboration d'un projet en réponse au PIA2 ainsi qu'à des projets de type AMI ou ANR et reste actif concernant les réflexions en cours relatives à l'élaboration d'un projet en réponse au PIA3 et à la création d'une EUR (Ecole Universitaire de Recherche).

1 Il n'en demeure pas moins qu'il poursuit ses engagements visant à offrir des formations actualisées et adaptées aux mondes professionnels futurs en créant de nouvelles offres en partenariat avec d'autres établissements. Il poursuit également l'aménagement de ses actuels locaux en engageant chaque année des travaux, afin d'améliorer consubstantiellement ses conditions d'accueil.

Outre cette stratégie relative à ce partenariat institutionnel, l'ENSAPLV participe au réseau des ENSA (Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture) de France coordonné par la SDESRA (Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture) de la DGPAT (Direction générale des patrimoines) par l'intermédiaire de l'investissement de ses agents (Directeur, directrice adjointe, secrétaire général, responsables des services RH, RI, Pédagogique, Communication et médiathèque) aux divers groupes de réflexion de ce réseau. Elle est également présente dans le réseau recherche coordonné par le BRAUP (Bureau de la recherche Architecturale Urbaine et Paysagère qui dépend également de la DGPAT), par l'intermédiaire des directeurs de ses équipes de recherche et de ses responsables recherche. Le directeur de l'ENSAPLV est par ailleurs membre du bureau de l'association dite du collège des directeurs des ENSA de France.

Plus largement, l'ENSAPLV est membre du réseau EAAE (European association for Architectural Education) qui regroupe les écoles d'architecture de l'union européenne et dont l'objet est de débattre et échanger sur des sujets d'actualités concernant l'enseignement de l'architecture, à l'échelle de ce territoire.

Dans ce cadre, l'école est actrice de divers rapprochements entre les ENSA par l'intermédiaire d'une collaboration de ses enseignants dans les comités d'organisation de séminaires, colloques et événements relatifs à l'implication de phénomènes éco-socio-économiques sur la production de notre cadre bâti conduisant à repenser la pédagogie de l'architecture. La transition énergétique et la transition numérique sont les deux principaux sujets de ces travaux.

L'école développe également des partenariats avec des associations à but non lucratif de manière à permettre à ses étudiants de bénéficier de services et/ou d'activités complémentaires à nos offres et facilitant leur développement personnel et/ou leur insertion professionnelle. Elle participe ainsi financièrement à certaines d'entre elles et/ou les soutiennent en leur offrant certaines facilités.

L'ensaplv subventionne ainsi :

- la « Vilette étudiante » qui organise des activités culturelles et sportives pour les étudiants de l'école, gère la cafeteria de l'établissement et organise chaque année la fête de fin d'année des étudiants.

- « Bellastock » qui organise chaque année des manifestations autour de l'architecture expérimentale auxquelles participent les étudiants de l'école

- Une « école pour Guayas » qui participe à la réalisation d'un établissement scolaire en Equateur

La décision de subventionner ces associations ainsi que les montants des aides sont décidés par le conseil d'administration de l'école.

L'ensaplv a également aidé financièrement l'association « Afrikarchi ».

L'école met par ailleurs à disposition de l'association « Passerelle V » un bureau et des moyens techniques pour lui permettre de développer ses activités visant à mettre en relations les étudiants de l'école et le monde professionnel notamment dans le cadre de la formation à l'Hmnop.

Enfin, il est prévu de formaliser un contrat d'établissement entre l'ENSAPLV et le Ministère de la Culture et de la Communication à partir des objectifs et projets qui seront élaborés dans le cadre du dossier d'habilitation HCERES de 2018/2019.

Depuis 2012, l'école a bénéficié régulièrement de subventions d'investissement émanant du ministère de la culture et de la communication pour l'équipement, l'aménagement, la mise en sécurité et la rénovation de l'ENSAPV (rénovation du studio audiovisuel, de l'atelier maquettes ainsi que de salles de cours ...). Le montant cumulé de ces aides s'élève à près de 1,622 M€.

Par ailleurs, des aides spécifiques pour la rénovation du système et des équipements informatiques (hors recherche) ont été également accordées par le MCC d'un montant cumulé de 240 000 €.

Stratégie de développement et de partenariats à l'échelle des ressources pédagogiques

L'ENSAPLV s'est dotée de ressources pédagogiques destinées à faciliter le travail de production de nos étudiants et à les ouvrir à des cultures et méthodes innovantes. Ses ressources pédagogiques se composent d'une médiathèque (composée d'une bibliothèque, d'un centre de documentation et d'une vidéothèque), d'un pôle image (composé d'un laboratoire photo et d'un laboratoire de vidéo), d'un atelier maquettes (composé d'outils manuels et numériques de production de maquettes) et d'un atelier numérique (composé de postes informatiques équipés de logiciels pour l'architecture et de traceurs et imprimantes High-tech).

Dans ce cadre, les agents de la médiathèque participent aux travaux du réseau national Archirès et Koha et veillent quotidiennement à l'enrichissement de leurs fonds. Un projet d'intégration de 30 000 livres provenant d'un don des légataires d'un ancien enseignant de l'école (le fonds Michel Verne) est actuellement à l'étude. L'exiguïté et la vétusté de nos locaux rendent l'exécution de ce projet difficile. Par ailleurs, ce projet nécessite un investissement humain que l'école ne peut en l'état soutenir. Sa réalisation impose en effet de réaliser l'inventaire des ouvrages, de procéder à leur restauration (pour certains) et de mettre en place des modalités de consultation des différents types d'ouvrages légués.

L'atelier maquettes a été totalement refait en 2014 et livré en 2015. Cette nouvelle disposition a permis à l'atelier maquettes de se doter de nouveaux outils numériques et notamment de deux machines à découpe laser (2015 et 2016) et d'une fraiseuse numérique (2017). Les agents responsables de cet atelier sont en lien avec des dispositifs analogues dans des écoles partenaires de la COMUE Hesam et notamment avec les ateliers de l'ENSCI. Un partenariat avec le FabLab de la cité des sciences de la Villette a permis de développer quelques expériences pédagogiques en 2013/2014.

A la pointe des nouveaux outils numériques de production des représentations du projet architectural, l'atelier numérique intègre au fil de l'eau l'actualisation des outils nécessaires à nos futurs architectes.

Enfin, les locaux du pôle image ont été totalement refaits et livrés en 2014. Il comprend désormais un matériel destiné à la pédagogie des techniques artistiques photo et vidéo et permet de valoriser les activités de l'établissement grâce à une captation photo et vidéo de ses événements.

L'archivage et la valorisation des productions de ces lieux de ressources pédagogiques est un sujet qui reste à traiter et qui fera l'objet des projets à mener à partir de 2018 (suite au recrutement d'une archiviste).

Stratégie de développement et de partenariats à l'échelle des équipes de recherche

L'ENSAPLV est une école où la recherche a toujours été au cœur de son engagement et de ses productions. Son actuel Département Recherche s'est doté, en 2012, d'une sixième équipe de recherche (AHTTEP). Il se compose ainsi de nos jours comme suit :

- Le laboratoire Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine (AHTTEP-AUSSER3329)
- Le Laboratoire Architecture, Milieu et Paysage (AMP-UMR LAVUE 7218) ;
- le Laboratoire Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218²) ;
- le Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- le Laboratoire Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC – UMR MAP 3495)
- le Laboratoire Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218).

Comme indiqué, chacune de ces équipes participe d'une UMR qui est porteuse de stratégie de développements particuliers et indépendants de l'ENSAPLV.

La stratégie de développement et de partenariats de l'ENSAPLV à l'échelle de son département recherche vise tant à accroître son potentiel recherche qu'à rapprocher celui-ci du monde socio-économique de production de l'architecture (Cf. 4.1 politique de recherche, p. 37).

On peut dores et déjà évoquer ici quelques contrats de recherche ponctuels et propres à certaines équipes et qui témoignent d'une stratégie de rapprochement de notre établissement avec les collectivités territoriales et le milieu socio-économique de l'architecture (cf. Illustration 6. conventions recherche 2012/2016, p.46). La stratégie de développement et de partenariats des équipes de recherche se concrétise en effet par le moyen concret de participation à des appels d'offres lancés par les institutions et les entreprises régionales et nationales, aux programmes d'innovation et aux demandes d'expertises. La liste qui suit résume les principaux appels d'offre remportés ces dernières années :

- Ville de Paris (Exploration chronotopique d'un territoire parisien ; Mesurer Paris ;)
- Région Ile de France (Domaine d'intérêt majeur : Matériaux anciens et patrimoniaux ;
- Conseil général 93 (Une approche anthropologique ; l'atlas du paysage de la Seine St Denis)
- RATP (Etude patrimoniale de la station RER)
- MIQCP (Etude qualitative sur les concours d'architecture en France)
- ADEME (Nature et pratiques digitales)
- ANR (ANR et ERA-NET Cofund Smart Urban Future: The regeneration of large-scale Social Housing estates through LivingLabs)
- Entreprises telles que Véolia (L'habitant et la fabrication énergétique des écoquartiers), Vinci autoroutes (Habiter l'autoroute)

2 En juillet 2017, le GERPHAU a reçu un avis favorable de la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) pour l'obtention d'un label EA (équipe d'accueil) dont la validité est de deux ans (2017-2019). Ce label devrait permettre au GERPHAU de quitter l'UMR LAVUE comme il le souhaite.

En outre, le MAACC, AHTTEP et le LAA travaillent régulièrement en partenariat avec les acteurs locaux de la préservation du patrimoine (Musée du Louvre, Institut national d'histoire de l'art, Institut national du patrimoine, Cité de l'architecture et du patrimoine) qui sont membres comme l'ENSAPLV, du LABEX Création arts patrimoines (CAP).

Par ailleurs, le LET a développé des partenariats avec le CNOA (Conseil national de l'ordre des architectes) et la sous-direction de la qualité de la construction et du cadre de vie au Ministère de la Culture et de la Communication pour réaliser une actualisation régulière de statistiques professionnelles des architectes et des études qualitatives sur les modalités d'exercice professionnelle des architectes.

Des liens étroits ont été tissés avec diverses universités, notamment l'Université Paris Est, l'UFR de Sociologie de Paris I, l'UFR d'Histoire de l'art de Paris I. Citons également les liens avec diverses institutions, comme par exemple le Comité d'Histoire de la Ville de Paris, l'association Rails et Histoire, l'association francophone pour l'histoire de la construction.

Enfin, des liens ont été établis avec des établissements membres de la Comue Hesam (CNAM, ENSAM, Université-Paris1 entre autres) et des entreprises du secteur privé pour répondre à des appels d'offres liés aux enjeux actuels de la transition numérique dans l'enseignement supérieur (IDEFI-N, AMI, PIA) (cf. 4.1 2)).

Des partenariats plus ponctuels pour la réalisation d'événements de type colloque ou séminaire sont également quasi-systématiquement contractés. Ces partenariats permettent de valoriser nos actions en les diffusant au sein de larges réseaux et en participant à la publication et exposition de leurs contenus (Cf. 4.2).

Stratégie de développement et de partenariats à l'échelle des enseignements

Outre les relations qu'entretient l'ENSAPLV avec les établissements partenaires de formations de double diplomation (EIVP, ESTP, ENSTA de Bretagne), divers partenariats sont contractés chaque année dans le cadre de soutien à des expériences et ateliers pédagogiques (cf. illustration 1).

Ces partenariats permettent d'ancrer la pédagogie de l'école dans la réalité du terrain et de financer les déplacements de nos étudiants et enseignants. Ils concrétisent nos relations avec les collectivités plus ou moins proches de notre environnement : ville de Paris, région Ile-de-France, départements et communes de régions diverses. D'un point de vue pédagogique, ces partenariats permettent à nos étudiants d'être en prise directe avec les acteurs de la production de notre cadre bâti et de se former aux échanges productifs. L'ENSAPLV se positionne dans ce cadre comme force de propositions dans la réflexion autour de l'évolution de ces territoires. Malheureusement nombre d'entre eux restent à ce jour non conventionnés et mal valorisés au sein de l'établissement. Une procédure de communication et d'échange reste donc à construire dans ce domaine.

D'autres formes de partenariat avec le secteur professionnel de l'architecture (dans sa diversité) se développent également dans le cadre des stages et mises en situation professionnelle des étudiants au sein de leur cursus (Licence, Master, HMONP, DSA, DPEA). Un registre des entreprises et structures dans lesquelles les étudiants font leurs stages ou Mises en situation professionnelle est tenu à jour.

<u>Les partenariats avec les collectivités locales</u>	<p>Ville de Chalon sur Saône/ Olivier Jeudy , 2014, 2015, 2016</p> <p>Ville de la Courneuve, exposition Gwen Rouvillois et Christian Garnier ; Février-mars 2015</p> <p>Ville de la Courneuve, réalisation du film Babcock (suite projet Gwen et Christian), septembre 2015</p> <p>DREAL PACA, projet de PFE Vallis Clausa la Fontaine de Vaucluse (encadrement : Philippe Hilaire), février 2016 ; subvention versée de 6.800 euros</p>
<u>Partenariats avec les institutions culturelles</u>	<p>Convention avec les labos AMP-UMR LAVUE autour du colloque <i>Uniscapex</i>, 2-4 mai 2013 avec Cité des Sciences et de l'Industrie et la CAPA</p> <p>Convention avec la <i>Cité des Sciences et de l'Industrie</i> autour des workshops initiés par Jean Magerand, septembre 2013</p> <p>Convention avec la CAPA / opération Pass Cité Solo étudiants + visite de la CAPA pour les primo-entrants 2014, 2015 et 2016</p> <p>Avenant avec cours de médiation Pierre Chabard, avril 2016</p> <p>Convention autour du FAB LAB, <i>Cité des Sciences et de l'Industrie</i>, mai 2014</p> <p>Centre <i>Chorégraphique La Briqueterie</i> (Léonor Delarue), 2014, 2015, 2017</p>
<u>Partenariats avec les Ministères</u>	<p>Avec le MEDEE, Journée des Paysages, 4 février 2015</p>
<u>Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur</u>	<p>ENSA Grenoble, juin 2013 : association entre les deux écoles pour développer une offre de formation continue « Architecture et participation, Culture et ingénierie participative pour l'architecte » (Jodelle Zetlaoui et Bendicht Weber)</p> <p>Académie Fratellini (GWL), septembre 2014</p> <p>Institut National Supérieur de Formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements adaptés (école de Suresnes); TD partagés du cours de projet d'architecture encadré par François Fauconnet, Licence 2, mars 2016</p>
<u>Partenariats avec Associations</u>	<p>IFMA France, colloque, mars 2015</p> <p>Association Patrimoine sans Frontières, Assemblée générale, novembre 2015</p> <p>Association DIDATTICA , dédicace, mars 2016</p>
<u>Partenariat avec entreprise(s)</u>	<p>Avec la société <i>Attitudes Urbaines</i> / juillet 2013 (autour d'une offre de programmation urbaine + visibilité)</p> <p>Avec la Société Paris Charpente, avril 2016 « Sculpture Tectonique, construction d'un Pavillon », champ STA pour les étudiants de Master 1 dirigé par Marc Leyral et Raphaël Arlot (dotation matériel)</p>

Illustration 1:liste des partenariats 2012/2017

Des relations permanentes sont entretenues avec le CROAIF (Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France) dans le cadre de notre formation à l'HMONP. En outre, notre formation au DSA entretient des relations privilégiées avec l'EHESS, des partenaires régionaux et nos partenaires internationaux³.

Enfin, on notera que les modalités de développement de partenariats mises en place par l'établissement à l'échelle des enseignements consistent pour l'essentiel à réaliser des ateliers ou Workshop, hors les murs, à proximité de l'établissement, en France ou à l'étranger et dont la visée n'est autre que la rencontre pédagogique de partenaires et de territoires. On peut cité dans ce registre une initiative qui a engagé l'ensemble de l'établissement en 2014, sous l'intitulé de GWL (Grand Workshop de Licence) et qui a consisté à organiser un enseignement d'une semaine regroupant, en début d'année universitaire, l'ensemble des étudiants de Licence et visant à arpenter, découvrir et analyser le territoire de la Plaine Saint-Denis. L'investissement déployé n'a malheureusement pu être renouvelé.

Dans le cadre des relations internationales, l'ENSAPLV est également en partenariat avec les ambassades, les délégations régionales et le CRIF.

3 Quant aux partenariats développés dans le cadre du DPEA recherches en architecture, voire 4.

Stratégie de développement et de partenariats à l'échelle des services administratifs

Les partenariats se développent également au sein des différents services administratifs et de certains services de ressources et assistances pédagogiques. Les agents des services sont en contact avec leurs homologues des autres ENSA et les chefs de service participent au réseau des ENSA (animé par le Ministère de la Culture et la SDERSA) en participant aux réunions et à des groupes de travail.

En outre, notre service communication participe activement au réseau des services de communication des ENSA.

Enfin, notre stratégie de développement de partenariats internationaux permettent à nos agents administratifs de bénéficier de mobilités dans des écoles d'architecture étrangères pour des formations professionnelles et/ou rencontrer leurs homologues et développer des relations professionnelles (cf. 7. relations européennes et internationales).

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Stratégie de développement et de partenariats de l'ENSAPLV		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	- des partenariats à diverses échelles sources de développements cohérents.	- un établissement vétuste et étroit qui ne permet pas de développer réellement une stratégie de développement - un manque de capitalisation des relations avec les milieux professionnels (stages et MSP) - un manque de stratégie et de visibilité des partenariats
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	- Hesam : une situation propice au développement de partenariats au niveau des ressources et assistances pédagogiques	- une situation francilienne ne favorisant pas les relations avec et un soutien de la région et la ville (en comparaison d'une situation plus favorable à cet égard en région) - un enlisement du processus de relocalisation

3 Gouvernance et Pilotage de l'établissement

3.1 Organisation interne de l'établissement

L'ENSAPLV affiche une stratégie clairement axée sur son inscription dans le champ de l'enseignement supérieur. A cette fin, l'établissement a anticipé depuis plusieurs années l'évolution attendue vers un statut d'EPSCP. Dans le cadre réglementaire actuel, l'école a élaboré un tryptique de conseils en ce sens : Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie de l'Ecole. La traditionnelle Commission de la Pédagogie et de la Recherche, est ainsi substituée par deux nouveaux conseils.

Cette ambition accompagne une évolution nationale portée aujourd'hui par le ministère de la Culture, en vue de rapprocher le corps des enseignants des ENSA de celui de leurs collègues de l'enseignement Supérieur et, ce faisant, rénover le statut des écoles. Si l'objectif de l'ESCP n'a pas été jugé satisfaisant, au profit de celui d'un simple EPA, les statuts actuels sont profondément rénovés selon la logique qu'a pu anticiper l'ENSAPLV. La sortie des nouveaux textes est imminente et leur mise en application attendue pour 2018.

Les effectifs de l'ENSAPLV offre la masse critique nécessaire à la constitution des instances et des commissions ou groupes de travail nécessaires à un fonctionnement très dynamique des organes de réflexions et de décisions. Cette formalisation répond naturellement à l'exceptionnelle implication des enseignants dans les modes de décisions qui se veulent collectifs, caractéristique essentielle de l'école depuis sa création.

Les modalités de ce fonctionnement ont déjà été exposées lors de l'évaluation précédente. La coordination effective , CA / CEVE et CS a été un enjeu important de cette configuration.

Le CA , traditionnellement dans l'école, a une vocation de décisions élargies, dépassant les seules prérogatives statutaires. Les six à sept séances annuelles entérinent les choix de l'école, issus des deux autres conseils et des commissions spécialisées à qui il confie la feuille de routes de problématiques spécifiques. C'est le CA qui nomme la composition des autres instances et groupes de travail. Le président du CA est, par tradition, un des représentants élus du corps enseignant. Cette disposition, bien qu'en évolution au niveau national (ouverture de la présidence aux personnalités extérieures et parallèlement exclusion du directeur des membres délibérants), est un fondement fort de l'école. A travers elle s'exprime - à des degrés divers au fil du temps - une identification des enseignants comme porteurs privilégiés du projet d'établissement. Cette forte caractéristique, ajoutée à la durée des séances et à la multiplicité des questions portées à l'ordre du jour relativise, notamment, l'apport et l'implication des personnalités extérieures.

Le CEVE constitue l'organe opérationnel très actif de l'établissement, structuré autour d'enseignants représentants les différents champs disciplinaires et les années du cursus de formation initiale. Cette instance, très réactive, pilote à raison d'une réunion toutes les 3 semaines environ, la coordination des modules d'enseignement du programme pédagogique et des compétences pour y répondre. Elle assure également la réflexion pédagogique assurant la cohérence et la progressivité des enseignements.

Le CS marque l'ambition fondamentale pour l'école, d'élaborer son projet autour d'une rigueur scientifique. Si la recherche est naturellement légitime dans ce cadre et implique la représentation de nos six équipes de recherche, l'établissement reste attaché à la dimension opérationnelle et professionnelle du métier d'architecte. Ainsi, une attention particulière a été apportée à l'équilibre dans la composition du Conseil entre enseignants "chercheurs" et enseignants "praticiens". C'est dans cette double approche que se fonde le projet d'établissement et l'appréhension la plus ouverte de la discipline architecturale, que l'école se donne pour ambition de tenter d'embrasser. Si, au moment de la précédente évaluation, le contenu et la fréquence des séances témoignaient du besoin de procéder à une phase de rodage, aujourd'hui le CS anticipe et apporte au CA les réflexions et avis sur les évolutions pédagogiques et les créations d'enseignements souhaitables. La périodicité des séances, les profils et l'implication des personnalités extérieures qui y sont présentes, permettent une montée en puissance sur des questions stratégiques et prospectives d'évolution des "métiers de l'architecture". En contrepoint, un Conseil du Département Recherche composé d'enseignants chercheurs et de chercheurs des équipes de recherche de l'école (cf : 4-1), permet de développer une stratégie globale de la recherche au niveau de l'école.

Les trois instances disposent de bureaux qui élaborent les ordres du jour. Les bureaux sont réunis pour des questions transversales importantes, telles que celles qui touchent à la COMUE et à l'élaboration de son collège doctoral, ou encore aux questions d'habilitation et d'évaluation HCERES...

L'ENSAPLV accorde une valeur fondamentale au débat et à l'élaboration collective de sa politique. Dès avant les échanges menés au sein des instances, les questions de fonds sont régulièrement évoquées dans le cadre d'Assemblées Générales. Ainsi, divers sujets ont pu être abordés ces dernières années tels que la Relocalisation, la réflexion sur le projet d'établissement pour les années à venir ou l'articulation des différents enseignements constituant les cycles Licence et Master en préalable à l'évaluation HCERES...

La gouvernance de l'école s'organise selon un processus interactif permanent mettant en jeu les différentes composantes de l'établissement (cf. illustration 2).

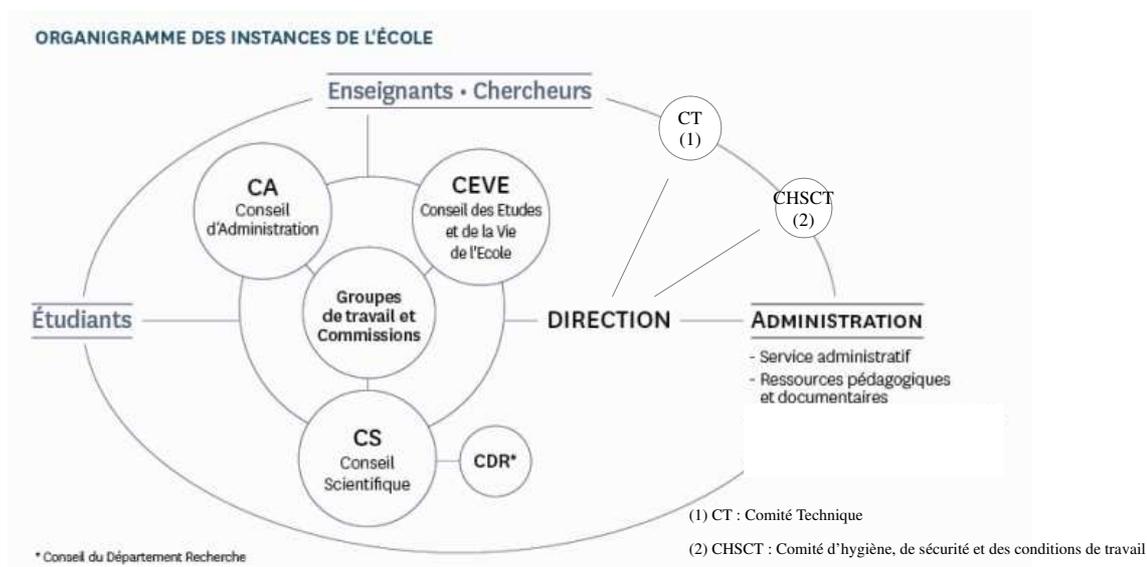


Illustration 2: Organigramme des instances de l'école

Les Instances / rôles et compositions

1) Le Conseil d'Administration (CA)

Il délibère sur toutes les questions qui sont de sa compétence en vertu des dispositions législatives et réglementaires propres aux EPA, notamment le règlement intérieur de l'établissement, le programme d'enseignement, le budget et le compte financier, les catégories de contrats ou de conventions. Plus largement il constitue l'organe politique de l'établissement.

Composition : *Directeur* : nommé par décret présidentiel, *Collège enseignants* : 7 représentants élus, *Collège administratif* : 2 représentants élus, *Collège étudiants* : 7 représentants élus, *Collège des personnalités extérieures* : 7 personnalités qualifiées nommées par le ministre de la Culture sur proposition du directeur

Périodicité : 6 à 7 séances par an

2) Le Conseil Scientifique (CS)

Il a pour mission la réflexion sur l'articulation de l'enseignement avec la recherche et le métier. Il est consulté par le CA sur des dimensions stratégiques, à moyen et long terme, concernant :

- les orientations des politiques de recherche et les relations enseignement-recherche ;
- la formation initiale et continue ;
- la prise en considération des évolutions des conditions d'exercice des architectes ;
- les relations institutionnelles, les partenariats, les contractualisations ;
- les demandes d'habilitation des diplômes nationaux ;
- le développement de missions nouvelles dans l'école ;
- les perspectives de recrutement des enseignants à 5 ans en cohérence avec le projet d'école.

Composition : *Administration* : Le directeur de l'ENSAPLV ou son représentant ; *Enseignants/chercheurs* : 6 enseignants chercheurs représentants les six équipes de recherche et 6 enseignants issus de différents champs disciplinaires dont des praticiens ; *Personnalités extérieures* : 6 personnalités qualifiées issues de la recherche et du monde professionnel de l'architecture et de l'aménagement ; *Doctorants* : 2 représentants titulaires et 2 suppléants. ; *Étudiants* : 2 représentants

Périodicité : tous les 3 mois environ

3) Le Conseil des études et de la vie de l'école (CEVE)

Le CEVE est une instance de réflexion pédagogique qui assure la cohérence et la progressivité des enseignements. Il organise la coordination et le contenu des enseignements et des séminaires ainsi que l'articulation avec les post-master et HMONP.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant ; *Enseignants* :

- TPCAUI : 2 représentants de Licence 1, 2 représentants de Licence 2, 2 représentants de Licence 3, 2 représentants de Master. Parmi ceux –ci un référent HMONP et deux référents CRI ;
- STA (construction) : 1 représentant également référent bi-cursus ;
- STA (informatique) : 1 représentant ;
- HCA : 1 représentant ;

- ATR (dessin d'architecture) : 1 représentant ;
- ATR (art plastique) : 1 représentant;
- SHS (sociologie) : 1 représentant également référent séminaires ;
- SHS (philosophie) : 1 représentant ;
- VT (géographie et paysage) : 1 représentant ;
- VT (UPU) : 1 représentant également coordinateur de projet L3 ;
- 2 Représentants recherche et post-master (DSA, DPEA) ;

Étudiants : 1 représentant L1 et 1 suppléant L1, 1 représentant et 1 suppléant L2, 1 représentant et 1 suppléant L3, 1 représentant et 1 suppléant M1, 1 représentant et 1 suppléant M2 ;

Périodicité : toutes les 3 semaines

4) Le Comité Technique (CT)

Le CT est composé de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants élus. Sur cet ensemble, suite aux dernières élections, tous sont des agents contractuels, à l'exception de deux ATS et un enseignant titulaire.

Le CT est particulièrement actif sur le suivi de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), ainsi que l'accès des enseignants contractuels à des responsabilités de modules d'enseignement et au déplafonnement de leurs heures d'enseignement limitées par l'établissement à un mi-temps.

Périodicité : 3 séances annuelles, ponctuées de séances de travail thématiques

5) Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSCT)

Le CHSCT est composé de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants élus. Sur cet ensemble, suite aux dernières élections, les répartitions entre titulaires et contractuels, ainsi qu'entre administratifs et enseignants sont quasiment égales.

Le CHSCT a été particulièrement investi sur les besoins et qualités de l'environnement de travail, notamment à travers la mise en œuvre d'un audit concernant les risques Psycho-Sociaux (RPS) par un prestataire extérieur, actuellement en cours.

Périodicité : 2 à 3 séances annuelles, démultipliées par des séances ponctuelles notamment en ce qui concerne le suivi de l'étude RPS.

6) Le Conseil du département recherche

Il propose les stratégies de recherche de l'école aux instances, définit des formations à la recherche par la recherche, mutualise les moyens des différents laboratoires, répond à des appels d'offre de recherche, élabore des formations doctorales au sein de la COMUE HESAM, établit des relations scientifiques internationales, recherche des financements et valorise les recherches.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant, l'agent responsable de la recherche et de la scolarité du DPEA ; *Enseignants/chercheurs* : 2 représentants pour chacun des six équipes de recherche ; *Doctorants* : 2 représentants et 2 suppléants.

7) La Commission de validation d'acquis et de sélection des primo-entrants

Elle permet :

- De débattre et de clarifier les critères d'admission par validation d'acquis.
- D'encadrer les experts pour l'examen des dossiers et d'organiser leur travail (les experts seront désignés par rapport aux profils de candidats et par rapport au cycle qu'ils souhaitent intégrer).
- De participer, avec la Commission HMONP, à la sélection des candidats à la formation HMONP par validation d'acquis

Composition : *Administration* : La direction représentée par la responsable de la pédagogie, l'agent chargé de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, l'agent chargé de la sélection des primo-entrants ; *Enseignants* : 4 représentants ; *Étudiants* (avis consultatif) : 3 étudiants membres du CEVE.

8) La Commission d'orientation

Elle examine les demandes d'inscription supplémentaire des étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription et émet des propositions d'autorisation de réinscription à titre exceptionnel auprès de la Direction. Enfin, elle préconise, en lien avec les jurys de fin de semestre, les possibilités de réorientation.

Composition : *Administration* : La direction représentée par la directrice adjointe, la responsable de la pédagogie, les agents en charge des étudiants en licence ; *Enseignants* : 8-12 enseignants représentatifs de champs différents nommés par le CA.

9) La Commission HMONP

Elle prépare le dossier d'habilitation de la formation, soumis au CA pour validation, elle participe à la gestion de la formation dans les limites fixées par l'habilitation.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant, la responsable de la pédagogie, l'agent en charge de la formation à l'HMONP ; *Enseignants* : 1 responsable pédagogique de la formation HMONP et 6 représentants de divers champs disciplinaires nommés par le CA. *Invité* : Un représentant de Passerelle V.

10) La Commission des stages

Elle participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique des stages en liaison avec le CEVE et selon les directives du CA. Elle examine les rapports de stage et étudie les demandes de dispense de stage.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant, la responsable de la pédagogie, les agents chargés des stages ; *Enseignants* : 6 représentants nommés par le CA ; *Étudiants* (avis consultatif).

11) La Commission des relations internationales

Elle définit avec le CEVE et le CA le cadre pédagogique d'organisation des voyages et des échanges internationaux dans le cadre de partenariats institutionnels. Elle statue sur les dossiers de demande de mobilité des étudiants à l'étranger et diffuse l'information concernant la mobilité. Enfin, elle conseille le CA sur la stratégie des relations internationales et plus particulièrement les demandes de budget pour des actions de coopération.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant, l'agent chargé des relations internationales, les chargées du suivi administratif des dossiers, le secrétaire général ; *Enseignants* : 9 représentants de divers champs disciplinaires nommés par le CA ; *étudiants* : deux représentants

12) La Commission des travaux et des locaux

Elle travaille à l'amélioration des conditions d'enseignement, étudie et suit les projets et réalisations.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant, le responsable de la logistique, un agent du service logistique, le secrétaire général ; *Enseignants* : 3 représentants du champ TPCAU nommés par le CA ; *Étudiants* : 2 représentants issus du CEVE et du CA.

13) La Commission recrutement

Elle examine les dossiers de demande de mutation des enseignants d'autres ENSA ainsi que les dossiers des candidats à un poste d'enseignant associé. Elle reçoit les candidats retenus après examen de leur dossier et organise le recrutement des contractuels.

Composition : *Administration* : Le directeur, assisté de la directrice adjointe, la responsable des ressources humaines, l'agent responsable de la gestion des T2 et l'agent responsable de la gestion des T3 ; *Enseignants* : La présidente du CA, 3 enseignants élus du CA, 3 enseignants CEVE et des enseignants experts nommés ponctuellement en fonction du champ disciplinaire concerné lors du recrutement.

14) La Commission bi-cursus

Elle coordonne le suivi de la formation avec les écoles d'ingénieur partenaires l'EIVP et l'ESTP.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant, la responsable de la pédagogie, un agent responsable des bi-cursus ; *Enseignants* : 1 responsable pédagogique de la formation et 4 représentants de divers champs disciplinaires nommés par le CA ; *Étudiants* : BIA (ESTP-EIVP) et BAI. Toutes les années de 1 à 7 sont représentées.

En outre, des représentants de nos deux partenaires EIVP et ESTP sont également présents lors des tenues de la commission.

15) La Commission numérique

Elle établit et développe une politique spécifique et prospective sur le numérique en participant à l'élaboration du schéma directeur du déploiement de l'informatique et du numérique de l'établissement. Elle participe par ailleurs à la gestion du parc matériel et logiciel.

Elle conduit et suit l'offre pédagogique numérique en lien avec le CEVE. Elle gère l'utilisation des salles et des équipements informatiques.

Composition : *Administration* : Le directeur ou son représentant, le responsable du service informatique, un agent du service informatique et 1 représentant de l'atelier maquettes ; *Enseignants*: le responsable du laboratoire MAACC, 6 représentants de divers champs nommés par le CA ; *Étudiants* : 3 étudiants membres du CEVE ou CA.

16) La Commission expositions

Elle recueille et examine les demandes d'exposition en vue d'organiser un calendrier annuel.

Composition : *Administration* : Le directeur, le responsable du service communication, l'agent responsable des expositions, le secrétaire général ; *Enseignants* : 6 représentants des divers champs nommés par le CA ; *Étudiants* : (avis consultatif): 2 représentants

Organisation administrative

La mise en œuvre des projets élaborés selon l'organisation décrite ci-dessus, s'appuie sur une structure administrative qui se répartit entre des fonctions supports (RH, Finances, Logistique, informatique) sous la conduite du secrétaire général, et les activités liées aux études et la scolarité (Pédagogie, Recherche, International, RH / enseignants) auxquelles s'ajoute les ressources pédagogiques (médiathèque, pôle image, ateliers maquette et numérique), sous celle de la directrice adjointe en charge des études et de la Recherche. Les missions de communications et valorisation, quant à elles, sont rattachées au directeur.

1) Organigramme fonctionnel des services administratifs :

L'interaction forte entre les services et leur implication a été par le passé, un frein à l'établissement d'une organisation lisible. Depuis 2015, un organigramme a clarifié cette situation (cf. illustration 3)

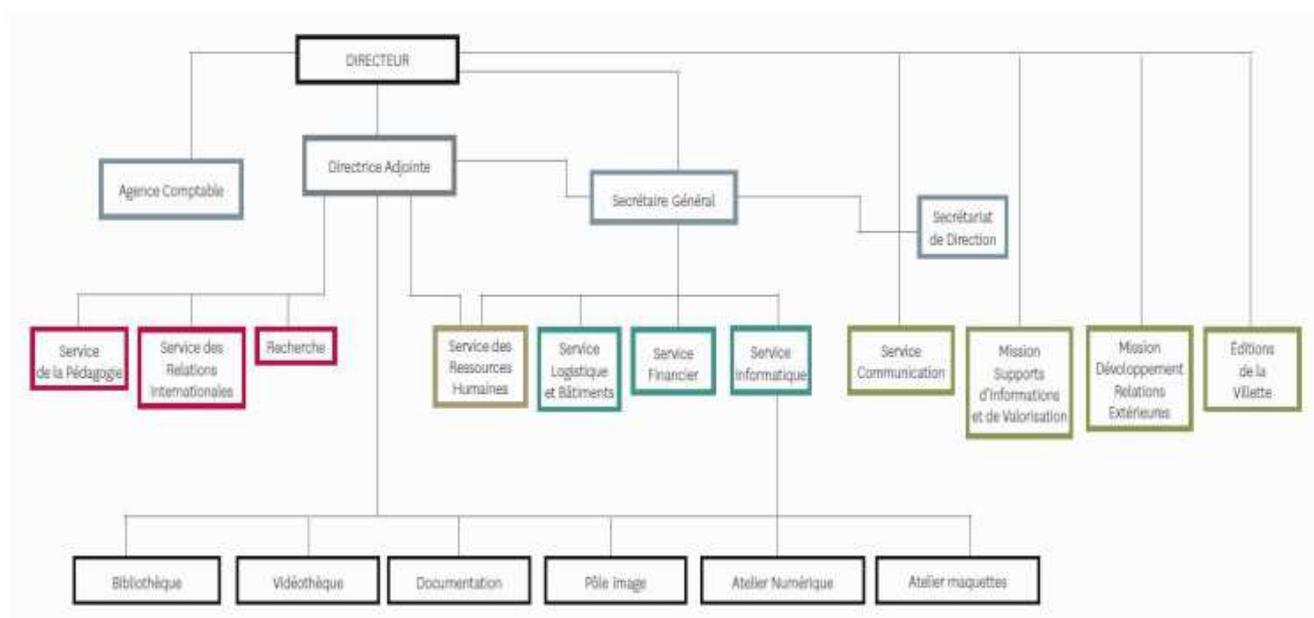


Illustration 3: Organigramme fonctionnel de l'école

Il est à noter que le regroupement physique de tous les services reste une difficulté dans la configuration contraignante de nos locaux. Certains sont éloignés du plateau administratif principal, induisant davantage d'allers et venues des agents et entravant la fluidité des échanges.

Parallèlement, les supports pédagogiques sont répartis dans les locaux en raison de leur interaction avec les étudiants et des contraintes spatiales qu'impliquent leurs activités. Le décentrement de l'atelier numérique (situé rue de Cambrai et auquel recourent en permanence les étudiants afin d'éditer leurs documents graphiques) constitue un réel handicap qui ne peut être résolu dans la configuration immobilière actuelle.

En regard de ses effectifs (environ 2200 étudiants, 350 enseignants), les 73 agents administratifs de l'établissement sont en nombre insuffisant pour répondre aux multiples sollicitations et assurer les suivis et animations des nombreuses commissions et groupes de travail. Le diagnostic des risques Psycho sociaux en cours, fait apparaître de fortes sollicitations que la seule organisation des services ne peut résorber. L'ambition stratégique d'une masse critique enseignants/étudiants, réel poids dans le cadre de nos partenariats et dans la diversité des approches qui en découlent, sollicite en permanence les équipes administratives.

2) Missions des services :

➤ *Ressources pédagogiques*

L'ensemble des services de ressources pédagogiques sur lesquels des modules pédagogiques sont susceptibles d'être adossés, implique une interface avec les étudiants, dépassant la seule mise à disposition technique des équipements. Une dimension pédagogique, une transmission de savoirs faire, voire de modalités de sécurité, sont mis en œuvre par les agents relevant d'un statut administratif à la base en charge de ces équipements.

Médiathèque (bibliothèque, vidéothèque et documentation) : cf : 4.4. p. 64

Atelier maquettes : cf : 5.2 p. 76

Pôle image : cf : 5.2 p. 77

Atelier numérique : cf : 5.2 p. 77

➤ *Fonctions supports :*

Il s'agit des fonctions traditionnelles RH, Finances, logistique et informatique : cf : 3.4 p. 31

➤ *Communication, valorisation :*

Les services communication et valorisation sont rattachés à la direction. Le service communication proprement dit est centré sur la gestion du site internet, la communication au sein de l'école par voie d'affichage et l'organisation des expositions.

Un agent du service informatique est spécialement dédié à la mise en ligne des informations et outils pédagogiques (évaluation des enseignements...) sur le site.

Un chargé de missions supports d'information et de valorisation est particulièrement en charge des publications pédagogiques (programme des enseignements, plaquette de présentation des différents modules et cursus...) et des rapports d'activités.

L'essaimage des missions de communication complexifie cependant la mise en œuvre d'un plan de communication et l'organisation d'une diffusion coordonnée tant en interne qu'en externe. Dans ce cadre, un groupe de travail chargé de réfléchir à l'identité visuelle et aux sites web de l'établissement a été constitué avec des membres nommés par le CA : enseignants et représentants des services informatiques et communication. L'objet est d'élaborer le cahier des charges d'un nouveau site internet de l'école, lequel nécessite d'être rénové pour une meilleure lisibilité, en prenant en compte une identité visuelle clairement identifiable. Ce faisant cette démarche devrait intégrer la mise en œuvre de modalités d'accès intranet / internet, l'archivage numérique et les open-datas... (Cf. également 6.2 p. 81)

Un poste de chargé de mission partenariat / relations extérieures est à ce jour vacant. Le peu de résultats opérationnels à ce jour nécessite de repenser l'approche. Par ailleurs, la nécessité d'entreprendre une stratégie d'archivage et d'exploitation de nos productions a conduit à prioriser le recrutement d'un archiviste.

Les Editions de La Villette constituent un organe sans équivalent au sein des ensa, permettant la publication d'ouvrages de fond sur l'architecture. Cette initiative concrétise l'ambition d'une école ouverte sur la culture architecturale et l'importance d'une dimension théorique dans l'apprentissage du projet d'architecture. Au fil des années, les Editions ont pris une place reconnue dans le paysage des éditeurs : participation régulière au Festival du livre d'art de Fontainebleau, prix de l'académie d'architecture 2017, décerné à M Bedarida, enseignant en charge des éditions depuis 1999 (Cf. également 6.2 p. 81)

3.2 Gouvernance au service de l'élaboration de la conduite de projet stratégique

Lors de la dernière évaluation, les axes forts de la stratégie de l'ENSAPLV avait démontré sa capacité d'évoluer sur le plan institutionnel, sur sa politique pédagogique et scientifique, ainsi que sur son fonctionnement administratif : adhésion à un Pres, structuration du cycle Master en six axes thématiques avec adossement aux équipes de recherche, organisation du Département Recherche... Ces orientations et leur mise en oeuvre opérationnelle s'est confirmée, démontrant l'adaptabilité et la capacité d'évolution des modes de gouvernance de l'établissement :

Sur le plan institutionnel, notre participation à Hesam confirme la cohérence de ce choix (cf : 2-1) : l'architecture entre les SHS et les sciences de l'ingénieur, développe une approche méthodologique partagée autour de la notion de "projet". Au sein de la communauté et aux cotés de l'Ecole du Louvre, de l'Institut National du Patrimoine, de l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle et de l'Institut National d'Histoire de l'Art, tous relevant du même ministère de tutelle, l'ENSAPLV contribue à la formation d'un pôle culture complémentaire aux champs des techniques et des Humanités.

Dans ce cadre, l'ENSAPLV est passé du statut d'établissement "affilié" du Pres Hesam à celui de "Membre fondateur" de la Comue, permettant à l'établissement d'être présent dans les différentes instances. Au CA l'école est représentée par la Minna Nordstrom, enseignante et présidente de notre propre CA . En contrepoint Jean Luc Delpuch, Président de la Comue est désormais membre de notre collège des personnalités extérieures de notre CA. 6 enseignants de l'école sont également présents dans les différents collèges du Conseil Académique et le directeur siège au Conseil des Membres avec les autres chefs d'établissement de la communauté. En outre l'école est représentée au sein des différentes thématiques portées par la Comue, par des enseignants nommés en CA.

De la même manière, les partenariats institutionnels sont concrétisés par l'entrée récente parmi les personnalités extérieures de notre CA, d'un représentant de l'EIVP, au titre de notre formation bi-cursus, ainsi que du Directeur du Centre Michel Serres, structure émanant d'Hesam et proposant aux étudiants des projets croisés entre les établissements de la communauté.

Si la précédente évaluation pointait l'évolution significative de nos partenariats par le rapprochement d'Hesam et le souhait de s'intégrer dans une politique de site, on peut regretter que la situation francilienne ne soient pas favorable à davantage de présence des collectivités au sein de nos différents projets. La lisibilité géographique des Comue parisiennes, comme celles des 5 autres ENSA d'Ile de France, est difficilement perceptible comparée aux contextes provinciaux et freine les participations économiques ou logistiques au fonctionnement de l'établissement. De fait, le rapport aux collectivités demeure ponctuel et ténu. La montée en puissance du projet Hesam est susceptible d'inscrire l'ENSAPLV à une échelle plus cohérente pour des interlocuteurs tels la Ville de Paris ou la Région Ile de France. En outre, les réformes statutaires des ENSA, devrait permettre d'intégrer de droit des représentations des collectivités locales au sein des CA afin de mieux sensibiliser ces dernières aux enjeux de nos écoles et de l'architecture. D'ores et déjà, l'ENSAPLV a anticipé cette perspective en sollicitant la Directrice du Pole Innovation et Enseignement Supérieur de la Ville de Paris comme personnalité extérieure à notre CA.

Sur le plan économique, l'autre ressource économique partenariale via la taxe d'apprentissage reste aléatoire ; les nouveaux contextes fiscaux relativisent désormais cette ressource potentielle pour l'établissement.

L'enjeu stratégique de notre Relocalisation pour notre école demeure un objectif de développement de nos partenariats territoriaux. Elle engage, au-delà de nos besoins logistiques, un positionnement géographique dans l'aire métropolitaine. Celui-ci est autant symbolique que pratique en regard de nos différents partenariats institutionnels. Pour autant, le ministère de la culture entend garder ses prérogatives en termes de choix d'un site d'implantation et des modalités opérationnelles et financières. Plus largement, la politique de l'Etat en matière immobilière se resserre drastiquement et les représentants de l'Etat en Région s'imposent comme les interlocuteurs des collectivités. Dans ce cadre, un groupe de suivi spécifique a été instauré, constitué de membres du CA et d'enseignants reconnus pour leur expertise opérationnelle. Ce groupe accompagne depuis deux ans la démarche engagée par notre ministère de tutelle avec des prestataires extérieurs, pour la recherche et la programmation de nouveaux locaux.

3.3 Pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique

Pilotage pédagogie :

Comme cela apparaît dans la composition des instances et particulièrement du CEVE, la représentativité des approches est organisée en fonction du champ disciplinaire des enseignants et de leur qualité de chercheur ou praticien, afin de ménager une ouverture large de la discipline architecturale. En ce qui concerne l'enseignement spécifique du projet d'architecture, une coordination par année de Licence est en œuvre, en regard de la douzaine de groupes de projets semestriels regroupant 25 étudiants environ, autour d'un binôme d'enseignants.

Sur le plan pédagogique, en fonction des problématiques et afin d'approfondir une réflexion qui ne peut être menée au sein des instances, des groupes de travail sont constitués et précisément missionnés. Dans le cadre des questions pédagogiques, le CEVE pilote ces démarches :

- Groupes GRL et GRM : Groupes de Réflexion Licence et Master. Leur objet est d'établir le bilan des programmes pédagogiques des Licence et Master, de coordonner les enseignements afin d'organiser leur progressivité et établir les attendus pour chaque année dans le cadre de la future habilitation.

- Groupe de travail PFE : l'objectif est de réfléchir à une amélioration de l'organisation de PFE, d'une part pour homogénéiser les attendus de cet ultime exercice de projet entre les divers groupes et, d'autre part, proposer des modalités mieux adaptées pour les sessions et jurys de rattrapage.

D'autres groupes de travail se sont constitués ponctuellement au gré des problématiques rencontrées : emploi du temps et des salles, rapport de licence, séminaires de master, conférences du soir, évaluation des enseignements par les étudiants, etc.

Au-delà, à l'occasion de projets spécifiques, l'école dispose d'enseignants investis, susceptibles de porter des démarches plus ponctuelles : séminaires transversaux, voyages de première année, Grand Workshop de Licence...

Sur le plan de la recherche, au moment où se constitue les Comue et se réorganise le paysage de l'enseignement supérieur en France, avec une réelle opportunité, par l'intégration des ensa à un processus faisant émerger concrètement une recherche en architecture portée par les établissements d'enseignement de cette discipline, la légitimité de ces derniers et leur capacité de pilotage autonome dans ce cadre, sont susceptibles de faire défaut. La structure institutionnelle n'a pour l'heure permis à l'établissement une autonomie de pilotage de la recherche (cf : 4.1. Politique de Recherche, p. 37).

Participation des "usagers" :

Le corps étudiants dispose traditionnellement d'une large place au sein des instances (voir composition des instances ci-dessus). Il est à noter qu'un de nos étudiants est représentant élu au CA d'Hesam et Préside parallèlement l'association étudiante de l'UNEAP (Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage), témoignant d'une vitalité particulière concernant l'engagement collectif au sein de l'école.

L'évaluation des enseignements est désormais en place au sein de l'école. Les niveaux de participation devront néanmoins être améliorés par une acculturation progressive des étudiants et enseignants à ce processus (la procédure actuellement en place procède du travail d'un groupe composé d'enseignants, d'administratifs et d'étudiants).

Parallèlement à la représentation au sein des instances, des réunions périodiques avec les représentants étudiants ainsi que les responsables de l'association sont organisées avec la Direction, le Secrétaire Général, les services de la pédagogie et de la Logistique. Ces séances abordent largement les diverses questions de la vie étudiante, l'organisation d'initiatives diverses et contribuent à une communication sur l'évolution de l'établissement et ses projets (relocalisation, Comue...) (Cf. également 5.3 p. 77).

Tableaux de bords et outils de pilotage du projet stratégique :

Hors des fonctions supports (voir infra), la structuration administrative distingue la pédagogie de la recherche et des relations internationales.

Le service de la pédagogie intègre le suivi quantitatif des effectifs (tous cursus), l'organisation du programme d'enseignements (emploi du temps et des salles) et l'application du suivi qualitatif (modalités d'examen, jurys, conseils d'orientation, modalités de recrutements...).

Un service de coordination de la recherche se constitue à partir de la rentrée 2017 avec 2 agents, en charge d'assister administrativement le département recherche et les équipes.

Le service des relations internationales gère administrativement les partenariats institutionnels avec les établissements étrangers et les mobilités, mais également, la qualité des candidatures des étudiants "sortants" avec des enseignants référents, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des étudiants "entrants". Il accomplit diverses missions telles que : le suivi des étudiants sortants en lien avec les enseignants référents, la valorisation des expériences de mobilité des étudiants, l'accompagnement des enseignants dans l'organisation des activités internationales, l'accompagnement des agents administratifs pour leur mobilité, le suivi budgétaire des activités internationales en lien avec le service financier (Cf. 7. relations européennes et internationales, p. 84).

Les responsables des services sont invités autour de l'équipe de direction à faire un point périodique sur les questions inter-services : inscription, périodes d'exams, fermetures annuel de l'établissement... Le systématisme de réunions mensuelles s'est avéré laborieux en regard d'une actualité qui ne le justifiait pas : elles ont été espacées tous les deux mois environ et caler sur des périodes plus stratégiques du calendrier universitaire. Les réunions en bilatérale ou ramenées au périmètre des services concernés s'avèrent plus mobiles et pertinentes.

3.4 Grandes fonctions du pilotage (RH, finances, immobilier)

Depuis la précédente évaluation, le pilotage opérationnel de l'établissement s'est mené conjointement, par la direction et le secrétaire général. L'évolution d'une véritable prise en main des fonctions supports par le secrétaire général est confirmée à l'occasion de nouveaux recrutements pour la rentrée 2017 : Secrétaire Général, Responsable RH, qui sont consécutifs au recrutement, il y a un an, d'un responsable du Service Financier. La nouvelle équipe ainsi formée devrait pouvoir permettre à la direction une liberté de manœuvre pour mieux se concentrer d'une part sur le pilotage pédagogique et d'autre part, sur le portage du projet d'établissement auprès de nos interlocuteurs et partenaires extérieurs.

Ressources Humaines :

1) Des outils renouvelés :

Depuis la dernière évaluation, le cadre et les outils de suivi de la politique RH de l'établissement ont évolué :

- Mise en place de la GPRH et du logiciel métier CEGID gérant les contrats et les payes des contractuels de l'établissement.
- Mise en place de tableaux de suivi et de gestion des enseignants contractuels de l'établissement et des interventions ponctuelles.
- Mise en place d'outils de prévision et de gestion de la masse salariale.
- Mise en place du suivi et de la répartition des activités des enseignants via le logiciel TAIGA⁴.

4 Le logiciel TAIGA est un système de gestion pédagogique et administrative géré par la SDESRA. L'ENSAPLV s'est doté de ce système en 2014. L'ensemble des formations y est intégré ainsi que les affectations de chaque enseignant. Les contrats de l'établissement sont générés par ce système en fonction de l'affectation et du statut de l'enseignant.

Les bilans RH ont fait l'objet de présentation régulier en CT. Plus particulièrement en ce qui concerne le corps enseignants dont le bilan et la prospective d'évolution en regard du nombre sensible de départs à la retraite. Celui-ci est lié au phénomène générationnel des recrutements concentrés dans les années qui suivirent la création de l'école. Le bilan a été présenté dans le cadre du CS et de l'impact sur les compétences et l'évolution des programmes pédagogiques.

2) Pilotage des compétences :

Concernant les enseignants, nous faisons le constat d'une concentration de départs à la retraite sur la période actuelle et la présence d'une proportion importante d'agents contractuels au sein de l'établissement (comparé aux autres ensa) dont l'ébauche d'une vision prospective est en cours dans le cadre du CS.

Il est très difficile en l'état de trouver un recul suffisant pour sortir d'une reconduction de profil permettant le maintien de la ligne pédagogique voire du module d'enseignement dont l'enseignant sortant est le porteur. L'évolution pédagogique peut être considérée comme lente au regard du contexte professionnel en mutation ; dans le même temps, les lignes directrices de l'approche spécifique de la pédagogie de La Villette perdurent. Il faut noter cependant que cette préoccupation a guidé de manière extrêmement claire et structurée, l'élaboration des profils de postes. Ainsi, les nouveaux enseignants recrutés, soumis au passage devant la commission de recrutement de l'établissement à l'aune d'une fiche de poste validée en CEVE et CA, encadre une instruction transparente et l'attente d'une intégration du nouvel arrivant aux attendus des besoins de l'école et de son programme pédagogique. Cette caractéristique vaut d'être soulignée dans la mesure où, en d'autres lieux, la participation de l'enseignant à un programme collectif pouvait être plus lâche. Cette adaptation aux attentes du poste garantit, au final, la cohésion du programme pédagogique élaboré collectivement. Ceci est d'autant plus à souligner que l'extrême diversité et la multiplicité des thèmes d'enseignement pourraient entraîner un glissement vers une multitude d'initiatives autonomes mal articulées. Cette menace est très consciemment considérée dans notre processus de recrutement qui couvre l'ensemble des statuts d'enseignants, à l'exception des sorties de concours de titulaires.

En ce qui concerne le recrutement de ces derniers par voie de concours national, les ENSA pointent depuis plusieurs années l'incohérence d'une procédure de recrutement ou l'établissement n'est pas représenté. Malgré l'existence de fiches de poste précisément élaborées et d'une sensibilisation des présidents de jurys à nos attendus, les lauréats présentent parfois un profil ne correspondant pas au poste. Ce dispositif est susceptible d'être revu dans le cadre de la réforme des textes en cours.

Plus globalement, les bilans font apparaître un défaut de répartition du corps enseignant dans les différents corps "Professeur" et "Maitre Assistant", une absence d'adéquation avec les capacités de recherche ou d'HDR. De fait, ce constat démontre l'absence d'une stratégie forte de promotion des enseignants par l'établissement et de la valorisation des compétences qui y sont pourtant inscrites.

Concernant les enseignants contractuels, un cadre de suivi a été mis en place depuis trois ans, ceci afin de gérer leur nombre selon les plafonds d'emplois fixés par le ministère et accompagner l'enseignant du stade de simple "intervenant" à celui d'"enseignant" pouvant bénéficier au bout de six ans d'un CDI lui permettant une inscription durable dans l'établissement. Ce faisant, les postes de contractuels donnent lieu à une fiche de poste établie suivant les besoins pédagogiques. Une "bourse aux emplois" interne, gérée avec le soutien des représentants du personnel du CT, permet aux enseignants contractuels déjà présents d'augmenter leur présence dans l'établissement et de candidater en fonction de leur compétence. La commission recrutement entreprend la sélection des candidats et assure au bout de 4 ans une audition / présentation du bilan qui doit pouvoir permettre à l'enseignant de confirmer sa vocation d'enseignant, de le familiariser à l'audition sur des questions pédagogiques en vue de le préparer le cas échéant au concours de titularisation, enfin de confirmer l'intérêt de l'enseignant pour l'école. Ce dispositif intègre également le suivi des contractuels intégrés dans le cadre des décharges d'enseignement au profit des chercheurs, que le ministère de la culture met en place depuis 2 ans. L'ENSAPLV, reconnue pour son implication dans la recherche, a bénéficié du nombre d'heures de décharge le plus important avec 7 postes à plein temps attribués en 2017.

En ce qui concerne l'équipe administrative, celle-ci est composée d'agents titulaires, relevant du ministère tant pour leur rémunération que leur gestion de carrière, et d'agents contractuels de l'établissement.

Le pilotage des compétences techniques administratives et techniques participant au fonctionnement de l'établissement est confronté à une triple difficulté :

- Des moyens humains plafonnés par un nombre d'ETP, et budgétaire concernant les contrats d'établissement.
- Un vivier de recrutement limité : l'intérêt financier est moindre en EPA que dans les services centraux du ministère, l'absence de corps de métiers, notamment en informatique alors que nos besoins sont particulièrement importants.
- Une procédure de recrutement alourdie par les délais de la publication à la BIEP dépendant des services centraux.

Cette situation entraîne des délais importants de renouvellement qu'il est difficile d'anticiper, avec à la suite, des plages de vacances impactant la charge de travail des personnels en poste et accusant d'autant, le régime en flux tendu de l'activité, particulièrement au niveau administratif et service informatique.

Finances :

Le budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement relèvent massivement des subventions du ministère de la Culture. Hors la part des frais d'inscription, les revenus propres de l'établissement restent ténus⁵. L'appui des collectivités en l'occurrence demeure infime et ponctuelle, très en-deçà de ce qui peut être envisagé en région, dans le cadre d'une relation territoriale beaucoup plus active.

5 On notera néanmoins que l'établissement bénéficie de quelques financements de la part du fonds européen Erasmus, du CRIF, de la ville de Paris, des ambassades et délégations régionales pour le développement de partenariats européens et internationaux (CF. 7. Relations européennes et internationales p. 84).

Le développement d'une véritable politique de partenariats financiers, tel qu'il peut être sollicité pour des écoles d'ingénieurs ou de commerce, reste une difficulté. L'attachement à l'idée d'un enseignement public, l'ambition d'une activité non mercantile propre à l'assise déontologique de l'architecte, restreint les partenariats financiers, alors même que la production intense de projets susceptibles d'intéresser de multiples commanditaires, est une caractéristique de l'enseignement en architecture et de l'école.

Parallèlement, depuis 2016, un dialogue de gestion tant en interne que vis-à-vis de la tutelle a été mis en place. L'école, par la participation de la directrice adjointe et du secrétaire général, est présente au sein du groupe de travail national mis en place par la SDESRA, sur la répartition des moyens entre les ENSA.

Au niveau de l'établissement, les services consommateurs de crédits sont reçus séparément par la direction à l'automne, pour établir un bilan de l'année en cours. De ce constat et de l'évaluation des projets susceptibles de subvenir, une dotation budgétaire, ainsi qu'un quota d'heures de moniteurs auquel certains services recourent (ressources pédagogiques), permettent de rééquilibrer entre service, les besoins pour la fin d'année et préparer les budgets de l'année à venir.

Au niveau de notre ministère de tutelle, de la même manière, il s'agit d'évoquer les perspectives en fonctionnement et investissements de l'année à venir. Ces dernières années, le mode d'attribution consiste en une reconduction de subventions similaires. A partir d'une dotation initiale, les budgets fléchés relatifs aux investissements immobiliers arrivent en cours d'année avec, souvent une dotation de fin d'année, peu exploitable vu les délais, abondant le fonds de roulement.

Sur la base de dotations similaires à l'année précédente, le Budget Initial est élaboré et présenté au Contrôle Financier préalablement au passage en CA.

Depuis cette année, l'établissement est soumis à la réforme de la GBCP, lequel a engagé un déploiement du logiciel Win M9 et des procédures des circuits de paiement. Dans ce cadre la dématérialisation des factures et leur instruction au sein des services est en cours.

Informatique :

La rénovation des systèmes informatique et numérique de communication et de gestion administrative est un sujet d'actualité au sein de l'établissement. La vétusté et la complexité des systèmes et réseaux qui se sont développés depuis la fin des années 80 au sein de l'établissement ont conduit à repenser l'ensemble de leurs architectures et à initier divers projets de refonte.

Ces grands projets englobent la totalité des sujets relatifs à l'informatique : augmentation des bandes passantes et du débit internet, virtualisation des serveurs, infrastructure et redondance du réseau, remplacement du cœur de réseau, sécurisation des systèmes, système de messagerie, WI-FI, refonte du site institutionnel de l'école.

Ces projets ont été lancés en 2017 et devraient aboutir pour fin 2018. Une part conséquente du budget de l'école est ainsi mobilisé sur ces projets. Leur nécessité conduit l'établissement à demander des fonds particuliers à son Ministère de Tutelle.

Logistique, immobilier :

L'établissement souffre de longue date, de la vétusté et de l'insuffisance de surface de ses locaux.

La stratégie de développement de ses effectifs étudiants a permis à l'ENSA PLV d'afficher une taille critique qui lui a permis, avec un corps d'enseignants dont la proportion d'agents contractuels est parmi les plus importantes des 20 ensa, de développer une multiplicité d'enseignements, à l'image de l'école qui se voulait ouverte sur le monde et les pratiques. Ce faisant, ce "poids" étudiants et enseignants, autorise des positionnements et rapprochements stratégiques par lesquels notre participation au paysage des Comue prend son sens.

Cette stratégie s'effectue au prix d'une gestion au quotidien assez lourde. L'emploi du temps des salles relève d'une mécanique horlogère qui constitue la principale mission d'un agent dédié du service de la pédagogie.

La conséquence de cette condition immobilière qui impacte le projet d'établissement et son programme pédagogique, est triple :

- Depuis plusieurs années l'école a dû grever ses moyens financiers pour louer des locaux à l'extérieur, deux espaces, permettant d'héberger l'atelier numérique et les équipes de recherche. Les conséquences en sont très concrètes pour les étudiants qui doivent quitter le siège de l'école pour bénéficier de ces services et pour la lisibilité de la recherche dans l'établissement.
- En l'état, l'innovation ou la création de nouveaux modules d'enseignement, alors même que l'initiative en termes de ressources humaines serait envisageable, doit être restreinte.
- L'école ne peut offrir des espaces de travail personnels pour les étudiants, notamment pour le projet d'architecture, au profit de salles dédiées exclusivement aux cours et corrections de projets. Seule la salle 100, d'une capacité d'une centaine de places leur permet de travailler sur place.

En termes de vétusté et de normes, les locaux révèlent la nécessité d'une intervention lourde de remise à niveau, portant notamment sur :

- L'isolation thermique : les façades murs rideaux sont constituées de simple vitrage ce qui entraîne des surcoûts de chauffage en hiver ou des élévations de température en été. Les locaux ne sont pas équipés de climatisation. Une mise à niveau consisterait à installer une climatisation (sur 8000m² de surface), déposer et remplacer l'ensemble des façades des bâtiments de Flandre et ce, dans le cadre d'un contexte de bâtiment amianté.
- La mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés a donné lieu à la validation d'un ADAP (Agenda D' Accessibilité Programmé) portant l'échéance d'une mise aux normes à la fin 2024 pour un montant de plusieurs millions d'Euros.

Si la politique d'investissement pour l'entretien des locaux en vue d'améliorer les conditions d'enseignement se poursuit chaque année, la nécessité d'un investissement lourd s'impose. Dans ce cadre, la durée du chantier et sa difficile compatibilité avec la poursuite des enseignements, ont permis à l'école d'envisager son déménagement. A la suite de tentative d'investigation par l'établissement de manière autonome, le ministère à engager une démarche de recherche et d'étude de site dans l'aire métropolitaine, en vue d'une possible relocalisation. Cette démarche en cours est accompagnée d'un groupe de suivi nommé par le CA et particulièrement porté par la présidente du CA. Trois axes d'opportunités de relocalisation ont émergés : à proximité en synergie avec d'autres établissements du Ministère de la culture disposant de foncier, une localisation dans Paris intra-muros à proximité des établissements membres et du siège d'Hesam et enfin, en limite Nord de Paris, à proximité de l'implantation historique actuelle. L'arbitrage sur ces différentes orientations n'est pas arrêté.

On rappelle ici que l'école s'inquiète néanmoins aujourd'hui de la dérive du processus qui semble actuellement en suspens du côté de son ministère de tutelle, le ministère de la Culture.

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Gouvernance et Pilotage de l'établissement		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - un fort dynamisme de la direction et des services administratifs de l'école - Une implication forte du corps enseignants, dont les effectifs permettent de structurer efficacement les instances et commissions participant à un processus dynamique de décisions collectives - Une capacité d'adaptation et de réactivité face aux changements qui ont permis d'anticiper la réforme statutaire en cours - Une masse critique de l'établissement qui permet d'assumer des partenariats diversifiés et des investigations pédagogiques multiples 	<ul style="list-style-type: none"> - Une surcharge des équipes administratives sous dimensionnées - Une structuration de la communication peu propice à la mise en place d'un plan global coordonné (essaimage des missions) - Des moyens sous dimensionner (immobilier, administration, budget) en regard de la taille et des potentialités de l'établissement - Des locaux vétustes et inadaptés - un système de gouvernance chronophage - une absence de valorisation du travail institutionnel - un suivi des enseignants titulaires indépendant des écoles
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - les futurs textes de la réforme en ce qui concerne le recrutement des enseignants titulaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Une absence de reconnaissance de l'établissement dans le paysage de la recherche (UMR, ED) - Une trop grande dépendance vis à vis du ministère en terme de ressources humaines et financières (consécutives notamment au contexte francilien) - L'épuisement des acteurs des instances - La mise en œuvre des futurs textes de la réforme (et notamment de la mixité des acteurs au sein du système de gouvernance)

4 Recherche et formation

Cette partie consiste à exposer la situation actuelle de l'établissement quant à sa politique de recherche et sa politique de formation. Elle aborde pour partie la question des rapprochements établis entre formation et recherche qui, dans une école d'architecture formant à une profession réglementée, ne peut être la seule dominante de l'organisation de ses formations. La relation entre le monde professionnel et la formation est une donnée importante de l'organisation de l'offre qui transparaît à divers niveaux.

Par conséquent, si le rapprochement recherche/ formation peut avoir du sens, celui avec les milieux professionnels et les métiers de l'architecture en a tout autant.

4.1 Politique de recherche

L'amélioration de la coordination et de la coopération entre les six équipes de recherche qui était un des objectifs de l'École en 2012 (dernière habilitation), a été réalisée grâce à la création du Département Recherche (qui fédère l'ensemble des chercheurs) et de son Conseil (CDR).

Créé en 2010, le CDR (Conseil du département recherche) a évolué dans son organisation en 2015. Le Conseil d'administration l'a ouvert à des représentants des doctorants et l'a doté, comme les autres commissions, d'un « bureau » composé de trois responsables et de missions relatives au développement d'une stratégie d'évolution de la recherche, de sa formation et de leurs mises en œuvre.

Ce CDR regroupe désormais deux représentants de la direction, deux représentants par laboratoire et deux doctorants, soit 16 personnes. Le bureau a mis en place des règles de fonctionnement concernant le nombre annuel de réunions, la constitution de l'ordre du jour et l'élaboration des comptes-rendus. Il est chargé du traitement de certains dossiers institutionnels et de la coordination de l'ensemble. A travers cinq réunions par an, cette instance permet la circulation des informations entre les équipes d'une part, entre le niveau central de l'établissement et les équipes d'autre part. Il participe à la mise en œuvre effective des décisions prises en son sein. A titre d'exemple, le CDR a mis en place une procédure de décharge des enseignants-chercheurs, en étroite collaboration avec la direction. Après validation de cette procédure par le Conseil d'administration de l'école (CA), celle-ci a été transmise au Ministère de la culture et de la communication.

Le pilotage de l'activité de recherche s'opère, in fine, au sein de trois commissions :

- le Conseil du département recherche
- le Conseil scientifique
- le Conseil d'administration

Le CDR prépare les dossiers en collaboration avec la direction qui sont ensuite examinés par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration.

Les liens entre le Conseil du département recherche (CDR), le Conseil scientifique (CS), le Conseil des études et de la vie de l'école (CEVE) et le Conseil d'administration (CA) sont également assurés par les trois membres du bureau qui, chacun à leur tour, rapportent à l'invitation de ces instances, sur les questions et les dossiers débattus. Des réunions des bureaux de ces différents conseils (12 responsables au total) sont également organisés, lorsque cela est nécessaire.

Durant les années 2012-2017, le CDR a débattu de nombreux dossiers. Les plus importants sont les suivants : la création d'un nouveau laboratoire centré sur l'histoire et la prospective (Ahttep), le rapprochement et l'intégration au Pres Hesam puis à la Comue Hesam université, le choix d'être impliqué dans deux écoles doctorales (Abbé Grégoire au Cnam et Ecole doctorale de géographie de Paris) et trois UMR (Ausser, Lavue, Map), la valorisation de la recherche, la mise en place d'une formation d'initiation à la recherche, la procédure de présélection des contrats doctoraux pour le ministère de la culture, les décharges d'enseignement pour activité de recherche, la participation au Labex CAP.

D'un point de vue général, l'accueil de trois UMR au sein de l'établissement par l'intermédiaire de ses équipes de recherche, bien qu'il soit une richesse, complexifie parfois l'élaboration d'une stratégie commune et partagée au niveau de l'établissement. Chaque équipe est à la fois partie prenante des stratégies de l'établissement et de son UMR d'appartenance qui, elle-même, établit sa stratégie en fonction de ses engagements envers ses partenaires (Tutelles, ED, partenaires institutionnels et/ou socio-économiques, organismes de financement). L'ENSAPLV n'étant tutelle d'aucune de ces UMR, n'a, en effet, dans ce cadre, aucun pouvoir quant à ces dernières.

Enfin, la politique de recherche de l'établissement s'articule pleinement sur celle de la Comue Hesam université. Nos équipes participent aux réponses aux appels à projets de recherche coordonnées par la Comue, aux activités du Centre de formation Hesam Michel Serres, ainsi qu'aux réflexions menées dans le cadre du développement collégial de la recherche telles que, notamment, la création d'un collège doctoral Hesam pour tous ses membres et le projet 1000 doctorants pour les collectivités territoriales et les acteurs publics.

Trois grandes orientations scientifiques

L'ENSAPLV développe une ample activité de recherche dont la finalité est de produire des connaissances en vue de participer à l'évolution de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et à leurs adaptations aux transformations de la planète et de la société.

L'orientation scientifique de ces recherches répond à deux positionnements forts de l'établissement : donner une large place aux disciplines qui coopèrent à l'élaboration du projet (à la production de l'architecture, de la ville et du territoire) ; se rapprocher des structures de l'enseignement supérieur.

1) Une recherche architecturale riche de sa diversité d'approches

La première orientation est essentielle, elle explique la diversité des approches disciplinaires développées au sein de l'établissement qui se traduit par le maintien de différentes équipes de recherche appartenant à des UMR distinctes. Le projet d'établissement affirme « *la nécessité sans cesse renouvelée de l'apport critique de disciplines aussi diverses que l'histoire, la sociologie, les arts plastiques, la philosophie, renvoyant l'architecture à sa spécificité, tout en l'armant d'une pensée critique, réflexive et méthodologiquement rigoureuse* » (Cf. page 6, Projet d'école).

L'ENSAPLV mobilise ainsi volontairement les compétences scientifiques des enseignants et des chercheurs issus de différentes disciplines : architectes, urbanistes, paysagistes, plasticiens, ingénieurs, philosophes, historiens, géographes, sociologues, anthropologues, psychologues, informaticiens. Les recherches se situent à l'intersection des sciences de l'homme et de la société, des sciences de l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. 78 enseignants-chercheurs, quatre ingénieurs de recherche, 50 chercheurs associés ainsi que 77 doctorants se répartissent dans les six unités de recherche habilitées par le Ministère de la culture et par le CNRS, dont on rappelle la liste ci-après:

- Architecture Histoire, Technique, Territoire, Patrimoine (AHTTEP, UMR AUSser 3329)
- Architecture, Milieu et Paysage (AMP, UMR LAVUE 7218) ;
- Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA, UMR LAVUE 7218) ;
- Laboratoire Espaces Travail (LET, UMR LAVUE 7218);
- Laboratoire Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU, UMR LAVUE 7218) ;
- Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC, UMR MAP 3495)

2) Une recherche architecturale ancrée au sein de l'enseignement supérieur

La deuxième grande orientation : se rapprocher des structures de l'enseignement supérieur, correspond à un positionnement fort de l'école énoncé dès sa création. Ce rapprochement a été mené à plusieurs niveaux.

Rappelons qu'en 2015, l'ENSAPLV est devenue membre fondateur de la Comue HESAM. Ses enseignants-chercheurs participent depuis à divers conseils et commissions (Conseil d'Administration, Conseil Académique, commission recherche, commission numérique, commission communication, commission partenariat, commission développement européen et international, commission vie étudiante et insertion professionnelle). Les équipes de recherche sont quant à elles, rattachées depuis 2012-2013, à deux écoles doctorales inscrites dans le périmètre de la Comue HESAM :

- Ecole doctorale de Géographie de Paris. Espace, sociétés, aménagements, de l'université Paris I, Panthéon-Sorbonne (équipes AHTTEP, AMP, GERPHAU et LAA)
- Ecole doctorale de l'Abbé Grégoire du CNAM (équipes LET et MAACC)

Les équipes font toutes parties du Laboratoire d'excellence CAP (Création, arts, patrimoine) et deux représentants de l'Ensaplv siègent au conseil du Labex. Enfin, les équipes de recherche ont répondu et gagné plusieurs appels d'offre internes, lancés par la Comue HESAM et le Labex CAP :

- Emergence d'une Communauté Hesam Industrie Nouvelle Efficiente - ECHINE (HESAM)
- L'imaginaire de la maison étanche (HESAM)
- Rôle et usage dynamique des objets dans les interactions formatives (HESAM)
- Evolution du paysage urbain et risques climatiques (HESAM)
- Afrique x Objets : histoire-arts-technologies numériques (HESAM)
- L'enseignement de la création à l'heure de son renouveau (1958-1978) : sources pratiques et méthodes (Labex CAP)

3) Une politique de développement de la recherche architecturale

L'École poursuit sa politique d'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs en favorisant l'accès à ses enseignants aux congés pour études et recherche, proposés et promus par le Ministère de la Culture et de la Communication. Depuis 2012, 3 enseignants ont bénéficié de cette mesure leur permettant de préparer une Thèse ou une HDR.

Par ailleurs, l'école, via son département recherche, s'est mobilisée dès la première campagne de valorisation de la recherche lancée par le MCC en 2013 visant à octroyer des postes d'enseignants associés pour assister les enseignants-chercheurs de l'école, en développant une stratégie de gestion des décharges d'heures d'enseignement des enseignants-chercheurs leur permettant de s'investir davantage pour la recherche.

Cette stratégie a permis à l'école d'obtenir 2 postes de MAA (Maître Assistant Associé) complémentaire en 2013 qui ont permis à quatre enseignants-chercheurs de quatre équipes différentes de bénéficier d'un soutien. En complément de ces 2 postes de MAA, l'école a créé deux postes d'enseignants contractuels de l'établissement de manière à soutenir deux autres enseignants-chercheurs de deux autres équipes.

En 2016, une nouvelle campagne du Ministère nous a conduit à préciser notre stratégie par la mise en place d'une grille de décharges, précisant les critères de déchargeabilité des enseignants-chercheurs et le nombre d'heures de décharge dont ils peuvent bénéficier suivant leur activité de recherche. Cette procédure a permis à l'établissement de bénéficier de 3 postes de MAA complémentaires en 2016 et de 2 de plus en 2017.

A ce jour, grâce à cette politique, notre école compte 59 enseignants docteurs dont 12 sont également HDR. Nos 7 postes de décharge nous permettent par ailleurs de soutenir 27 enseignants-chercheurs en les soulageant d'heures d'enseignement (nombre d'heures maximal de la décharge : 128h).

Enfin, cette stratégie de développement de la recherche se concrétise par ailleurs par une offre de formation à la recherche par la recherche de type Post-master, intitulé DPEA recherches en architecture (cf. 4.2 Politique de formation et formation continue), conçu pour aider les diplômés en architecture à formaliser des projets de thèse. 16 thèses ont été soutenues entre 2012 et 2016.

L'ensemble de ces dispositifs participe de la croissance de nos activités de recherche et de nos effectifs. En 2012 nous comptons 60 enseignants-chercheurs, 34 chercheurs associés et 39 doctorants. En 2017, nous comptons 78 enseignants-chercheurs, 50 chercheurs associés et 77 doctorants. Autrement dit, nous constatons une hausse de 30 % de nos enseignants-chercheurs, 47 % de nos chercheurs associés et de 97 % de nos doctorants sur 5 ans d'activité.

Description des six unités de recherche

Les différentes équipes de recherche ayant été évaluées chacune au sein de leur UMR, les informations données ci-après se limitent à ce qui peut éclairer le présent dossier.

1) Architecture, Histoire, Technique, Territoire, Patrimoine (UMR AUSSER 3329)

L'équipe **AHTTEP** est composée de 14 membres titulaires, 6 associés et 20 doctorants. C'est la plus récente des équipes de recherche constituées au sein de l'ENSAPLV. Elle développe une approche historique et critique dans le but de questionner les grands enjeux de notre époque : crises environnementales et énergétiques, économies d'énergie, durabilité, phénomènes de métropolisation et de globalisation des échanges. Les programmes de recherche portent sur l'histoire des techniques de l'architecture et du génie urbain, les transports dans leurs relations avec les formes urbaines et d'urbanisation. L'équipe s'organise autour de quatre axes :

- Axe 1 : « Histoire patrimoine projets qui s'articule avec le séminaire de master « Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti »
- Axe 2 : « Architecture et cultures techniques » porte sur les interactions entre architecture, technique et société (XVIIe-XXI e siècles).

- Axe 3 : « Histoire sociale et culturelle de la médiation architecturale » s'articule avec le séminaire de Master « Critique et histoire de l'architecture et de la ville ».
- Axe 4 : « Métropoles du futur » explore les futurs possibles des métropoles, des personnes et des mobilités.

2) Architecture Milieu Paysage (UMR LAVUE 7218)

AMP est composée de 10 membres titulaires, 6 associés et 6 doctorants.

Un des objectifs de l'équipe de recherche « Architecture, Milieu, Paysage » est de penser et repenser les œuvres des hommes afin que leurs inscriptions sur la Terre participent à la fabrication de milieux soutenable, habitables, vivables, des œuvres préoccupées de leurs effets ainsi que du respect de la richesse de la diversité dans toutes ses formes, biologique, sociale, culturelle, technique. Cette orientation de recherche se concrétise par des études traitant de manière corrélative des pensées et des pratiques de l'architecture, des milieux et du paysage, en divers lieux du monde, urbanisés ou non.

Trois axes de recherche composent ce riche programme :

- Axe 1 : « Notions et théories : approches épistémologique et comparative »
- Axe 2 : « Transformations des lieux, des paysages et de l'architecture face aux enjeux du développement soutenable des territoires : approches d'ordre technique, artistique, historique, herméneutique et mésologique »
- Axe 3 : « Enseignement du paysage : études comparatives »

L'équipe (composée exclusivement d'enseignants) contribue aux réflexions sur ces thèmes développés à l'échelle internationale en prenant soin de tisser les liens entre recherche, pratique et formation. Par exemple, en 2016, pour la deuxième année consécutive, une équipe d'étudiants encadrée par des membres d'AMP pour l'ENSAPLV a participé au Concours universitaire international d'Architecture LIXIL organisé par le Japon. Le projet présenté a été sélectionné en finale face à douze universités prestigieuses.

3) Laboratoire Architecture Anthropologie (UMR LAVUE 7218)

Le **LAA** est composé de 18 membres titulaires, 6 associés et 17 doctorants. Il a pour objectif d'explorer les enjeux d'une anthropologie de la ville en transformation, considérée non plus comme simple cadre des interactions d'un groupe étudié (une scénographie), mais également comme processus matériel et symbolique où les espaces et les temps sont imaginés et projetés, en continu, par les gens qui les habitent et ceux qui les conçoivent.

L'approche interdisciplinaire se traduit dans la construction d'outils conceptuels et méthodologiques permettant d'appréhender la transformation dans l'articulation des échelles et des horizons spatiaux et temporels. Les processus matériels qui transforment la ville, et les discours qui participent à ses transformations, sont analysés conjointement pour en saisir la complexité et les interdépendances.

Dans cette anthropologie de la ville en transformation, trois temps et trois échelles d'analyse se croisent sans cesse : la ville héritée du XXe siècle ; la ville habitée, ou la ville du présent qui se fait et défait quotidiennement ; enfin, la ville projetée, qui se confronte constamment avec son horizon futur. L'étude de la ville en train de se faire est ainsi menée à partir d'une lecture conjointe des pratiques et des représentations des habitants, de la ville héritée et de la ville en projet.

4) Le Groupe d'Etudes et de Recherches Philosophie, Architecture et Urbain (UMR LAVUE 7218)

Le **GERPHAU** est composé de 21 chercheurs titulaires, 17 chercheurs associés et 18 doctorants. Le laboratoire est un lieu de recherches pluridisciplinaires adossées à la philosophie et ayant l'architecture, le monde urbain, l'aménagement des territoires comme champs d'investigation. Il vise autant à construire une culture critique sur les pratiques et doctrines architecturales et urbaines contemporaines, qu'à œuvrer à l'apport d'outils conceptuels au service de l'architecture et de son enseignement.

Les activités du Gerphau se définissent autour de trois problématiques (Engager une pensée des milieux habités à l'ère de l'Anthropocène, Interroger les mondes construits, Explorer les modalités d'invention) et de trois transversalités (Habiter/Exister, Représenter/Conceptualiser, Hériter/Transformer).

Le GERPHAU regroupe chercheurs et doctorants à travers une culture collaborative et créatrice qui constitue la marque de fabrique du laboratoire, sa spécificité. Le développement d'interfaces entre activités théoriques et pratiques vise à réduire la césure entre recherche et création, à mieux appréhender la nouveauté du contemporain et à anticiper de façon prospective des possibles. S'ouvrent alors différentes formes de recherches, de la recherche théorique aux recherches par le projet comme aux recherches-actions.

5) Laboratoire Espaces Travail (UMR LAVUE 7218)

Le **LET** est composée de 10 membres titulaires, 7 associés et 8 doctorants.

Le LET (Laboratoire Espaces Travail) s'intéresse aux activités de conception architecturale, urbaine ou paysagère, considérées comme un ensemble des pratiques qui concourent à la définition des projets, sans se limiter aux découpages *a priori*, comme celui qui oppose maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre par exemple.

Focalisé sur les acteurs de la conception, il prend en compte les relations de ceux-ci avec l'ensemble des milieux concernés par les projets et notamment leurs destinataires, ainsi qu'avec les objets ou aménagement produits. La notion de « travail d'architecture et d'urbanisme » cristallise les travaux du laboratoire. Analyser le travail d'architecture et d'urbanisme, suppose d'étudier ses cadres matériels et procéduraux, les savoirs et les outils, les compétences et répertoires d'action mobilisés, ainsi que les réseaux et collectifs au sein desquels il se déploie. C'est aussi s'interroger sur la construction de ces savoirs et compétences, leur capitalisation et leur circulation.

Le travail de conception est l'œuvre d'acteurs inscrits dans des champs professionnels évoluant selon des dynamiques de positionnement et de construction des identités professionnelles qui contribuent à organiser les relations entre les différents acteurs des projets et les rapports entre les divers champs professionnels. Mais le travail de conception s'inscrit plus largement dans le champ économique, social et politique qui non seulement suscite et reçoit les œuvres des concepteurs, mais contribue aussi à modeler les conditions d'exercice de leurs activités.

6) Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (UMR MAP 3495)

Le **MAACC** (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception) est l'équipe parisienne d'une UMR nationale consacrée aux « Modélisations et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine ». Elle est composée de 5 membres titulaires, 8 membres associés et 8 doctorants. L'objet de recherche du MAACC est l'assistance à la conception dans le cadre de la création et/ou de la préservation de l'architecture qu'il questionne selon trois approches complémentaires : les sciences de la conception, les sciences informatiques et les sciences de l'ingénieur.

Le programme de recherche du MAACC se décline sur 2 axes :

- Axe 1 : Modèles, méthodes et outils pour l'étude du patrimoine. Son objet est de développer des méthodes et des outils numériques destinés à assister les activités des architectes en charge des monuments historiques, des restaurateurs et des conservateurs.

- Axe 2 : Modèles et environnements numériques pour la conception en architecture. Cet axe vise à expliciter les implications de l'usage de l'informatique sur l'activité cognitive de la conception architecturale en vue de développer des méthodes et outils d'assistance à la modélisation, l'éco-conception, la fabrication et la collaboration.

Description des trois réseaux thématiques

Au-delà de ces 6 équipes de recherche, l'ENSAPLV accueille le siège de deux réseaux thématiques nationaux et internationaux et participe aux activités d'un autre réseau habilités par le Ministère de la Culture et étroitement liés au CNRS et à la Comue HESAM :

- le réseau LIEU (coordonné par le LAA)
- le réseau RAMAU (coordonné par le LET)
- le réseau PhiLAU (coordonné par le GERPHAU)

1) Le réseau LIEU

Le réseau **LIEU**, (Logiques, Identités Espaces Urbanités), fondé en 2004, est coordonné par Alessia de Biase et Alice Sotgia. Il se propose d'explorer les concepts, les méthodes et les outils nécessaires pour instruire une nouvelle appréhension multi-scalaire des faits et des imaginaires de l'habiter dans le monde contemporain. Le réseau se propose d'examiner l'émergence de nouvelles logiques temporelles de l'habiter. De 2009 à 2014, « habiter la transformation » a occupé les activités du réseau LIEU. Depuis 2015, ses activités se concentrent sur le thème « Habiter la patrimonialisation ». Un site internet (www.reseau-lieu.archi.fr) suit les activités des différents membres internationaux et une revue en ligne a été lancée en 2015 (« Etat de LieuX »). Cette revue publie les articles des rencontres annuelles du réseau.

2) le réseau RAMAU

Le réseau RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) a pour objectif d'éclairer la fabrication des villes contemporaines en examinant parallèlement les processus d'élaboration des projets architecturaux et urbains, l'organisation des activités et les pratiques et cultures professionnelles des acteurs des projets. Il fédère des chercheurs d'Ensa (Paris-La Villette, Nantes, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Paris Val de Seine, Lille), d'établissements (EUP, Cnam) et d'universités français (Grenoble 1, Paris Ouest-Nanterre,) ou étrangers (Genève, Liège).

Il a pour objectif:

- d'établir un état des questions se rapportant aux activités de conception des projets architecturaux, urbains et paysagers, dans leurs relations à la commande et à la réalisation, ceci dans une perspective interdisciplinaire et interprofessionnelle

- de capitaliser et diffuser les travaux disponibles à travers un site de ressources documentaires www.ramau.archi.fr

- d'engager des réflexions collectives conduisant à des publications et à des actions coordonnées de recherche, dont le réalisme serait avéré par un dialogue entre praticiens et chercheurs et par les capacités d'investigation des équipes de recherche.

Outre les travaux des groupes de travail, trois colloques ont été organisés entre 2012 et 2016. Cette production scientifique a donné lieu à la publication de deux numéros des *Cahiers Ramau* et d'un dossier de la revue *Métropolitiques*.

2) Le réseau PhiLAU

Le réseau PhiLAU (philosophie, architecture, urbain) est une plateforme scientifique thématique largement ouverte à l'international qui permet l'échange de professionnels (architectes, urbanistes...) sur l'architecture, la ville, la philosophie de l'environnement et le milieu urbain.

Le Gerphau est le laboratoire d'adossement scientifique du Réseau Philau, dans le cadre de son habilitation en Réseau Scientifique Thématique. Il est moteur dans la co-animation du réseau avec co-organisation de colloques, participation à la revue du Philotope (revue du réseau).

Le directeur du Gerphau est membre du comité scientifique du réseau. Le réseau est attaché à l'ENSA de Clermont-Ferrand.

Son activité s'est développée autour d'orientations de recherche portant plus particulièrement sur les transferts et interférences disciplinaires et culturelles entre philosophie, architecture et urbain, selon trois objectifs principaux :

- établir une plate-forme d'échanges et d'informations aux niveaux national et international sur les approches croisant architecture, urbain et philosophie
- organiser des rencontres et des échanges autour de problématiques transversales permettant un croisement interdisciplinaire de points de vue, de pratiques et de méthodologies
- diffuser et publier les productions du réseau.

Plusieurs publications ont vu le jour, dont *Le territoire des philosophes. Lieu et espace dans la pensée au XXe siècle*.

Moyens humains affectés à la recherche

	2012			2016		
	Titulaires	associés	Doctorants	Titulaires	associés	Doctorants
AHTTEP	9	1	0	14	6	20
AMP	7	5	5	14	3	6
GERPHAU	23	7	25	21	17	18
LAA	8	10	6	16	10	17
LET	9	5	1	8	6	8
MAACC	4	6	2	5	8	8
TOTAL	60	34	39	78	50	77

Illustration 4: effectifs des équipes de recherche

Outre les membres de chaque laboratoire (cf. illustration 4), la recherche bénéficie des différents services de l'établissement ainsi que des compétences de plusieurs agents pour la gestion administrative. La directrice adjointe⁶ de l'établissement est responsable des études et de la recherche. Par ailleurs, un agent est entièrement occupé à la gestion logistique et institutionnelle de la recherche et à la coordination du département recherche. Un agent du service financier s'occupe du suivi financier des équipes, de leurs projets, contrats et conventions, de leurs déplacements et commandes. Un agent du service de la pédagogie s'occupe du suivi des étudiants du DPEA recherches en architecture et des doctorants. Depuis 2017, le service bénéficie d'un nouveau poste d'assistant au chargé administratif de la recherche. Ce poste consiste à assurer une veille des activités de recherche et des appels à projets inter-communautaires (de la COMUE Hesam), nationaux et internationaux. Il consiste également à assister les chercheurs dans leurs diverses démarches.

Depuis 2012, les services supports de la recherche ont considérablement évolués consécutivement aux départs des deux gestionnaires initialement affectés à ces tâches, au service de la pédagogie. Cette nouvelle organisation est aujourd'hui quasi-opérationnelle (un nouveau chargé administratif de la recherche arrive le 1 septembre 2017, après un an de vacance de poste) mais a été laborieuse à mettre en place à cause de difficultés de recrutement. La recherche a donc souffert d'une certaine déstabilisation de la gestion de la recherche durant la période allant de septembre 2013 à fin 2016. Les chercheurs ont eu peu d'appui à un moment important d'évolution institutionnelle (intégration dans l'Hesam et renouvellement des UMR et des ED) et de développement de leurs activités en raison notamment de la création de la formation d'initiation à la recherche et de l'augmentation du nombre de doctorants.

Moyens financiers et matériels de la recherche

Les moyens matériels (locaux, mobilier, matériel informatique, imprimantes) sont fournis et gérés par l'établissement. Depuis 2000, il met à disposition des chercheurs des locaux situés à 15 mn à pieds environ de l'enceinte regroupant les espaces administratifs (y compris les personnes chargées du soutien à la recherche) et d'enseignement.

Les moyens financiers sont pour une partie gérés par l'établissement et pour une autre, portés par l'UMR dont dépend chaque équipe.

Chacune des équipes est subventionnée par le Ministère de la Culture. Les subventions sont octroyées par année civile en fonction de nombre d'enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture, impliqués dans les activités de recherche (Cf. illustration 5).

Subvention MCC	LABORATOIRE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AHTTEP	€	5 000€	16 000 €	16 000 €	16 000 €	22 000 €
	AMP	14 200 €	14 200 €	14 200 €	14 000 €	16 000 €	16 000 €
	GERPHAU	16 500 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €	16 000 €	20 000 €
	LAA	12 000 €	12 000 €	12 000 €	14 000 €	15 000 €	19 000 €
	LET	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €
	MAACC	14 500 €	16 500 €	14 500 €	15 000 €	14 000 €	14 000 €
	TOTAL	76 200 €	83 700 €	92 700 €	95 000 €	96 000 €	110 000 €

Illustration 5: subventions du MCC 2012-2016

6 La directrice adjointe de l'établissement est architecte de formation et docteure en urbanisme et aménagement de l'espace. Elle a occupé un poste de chercheur puis d'enseignant-chercheur avant d'assurer celui de directrice adjointe depuis mai 2014. Elle a, en qualité de chercheur, participé à la création du MAACC et du département recherche.

Par ailleurs, les équipes bénéficient de financements extérieurs lorsqu'elles sont impliquées dans des projets de recherches (cf. illustration 6)

ANNEE	LABORATOIRE	PARTENAIRE	MONTANT
2012	LET	Min. écolo. devel durable et énergie	8 606,84 €
2012	LET	Attitudes Urbaines	6 207,10 €
2012	LET	VERI/ VEOLIA	100 000,00 €
2013	AMP	UNISCAPE	8 000,00 €
2013	LET	Min. écolo. devel durable et énergie	10 000,00 €
2013	LET	INRA	14 830,40 €
2013	GERPHAU	SAPIENZA / MCC	100 000,00 €
2014	LET	Min.égalité des territoires	17 401,80 €
2014	GERPHAU	Min. culture et communication	15 000,00 €
2015	AHTTEP	RATP	10 000,00 €
2015	MAP-MAACC	ENSA TOULOUSE / PUCA	11 160,00 €
2016	AHTTEP	RATP	12 485,83 €
2016	LET	MICQP	75 994,62 €
2016	MAP-MAACC	ENSA TOULOUSE / PUCA	4 730,00 €

Illustration 6: conventions recherche 2012-2016 gérées par l'établissement

En ce qui concerne les contrats gérés par l'ENSAPLV et les subventions du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère du ministère de la culture, l'établissement établit régulièrement des extraits de comptes de chaque budget. Ceux-ci sont communiqués aux responsables scientifiques des recherches liées à ces budgets. Un dialogue budgétaire est mis en place en cas de besoin et notamment pour réaliser le compte financier de chaque laboratoire.

Les outils logiciels et le nouveau décret GBCP ne facilitent pas l'affectation des budgets et la visualisation des dépenses par équipe de recherche. Un travail considérable de type comptabilité analytique est réalisé par l'agent en charge du suivi budgétaire des équipes pour faciliter la compréhension des dépenses et la vérification des affectations par les responsables des équipes. L'assistant au chargé administratif de la recherche est par ailleurs d'une aide précieuse dans l'usage des outils de commandes et de suivi.

L'établissement met par ailleurs à disposition du département de la recherche quelques outils bureautiques mutualisés (photocopieur, imprimante). Les locaux du département de la recherche comportent une infrastructure réseau mais les ressources sont limitées (débit, bande passante). L'absence d'infrastructure wifi et des dysfonctionnements du réseau ont pénalisé le fonctionnement des équipes à l'instar des autres services de l'école. C'est la raison pour laquelle l'établissement a engagé en 2016 un plan de modernisation de son réseau informatique actuellement en cours de mise en œuvre. Ces effets sur le fonctionnement du département de la recherche seront perceptibles à la rentrée 2017/2018.

Enfin, l'organisation administrative des ENSA et leurs obligations statutaires (en qualité d'EPA, contraintes en termes de gestion des RH et des finances) rendent bien souvent difficile le montage de projets de recherche et le suivi des budgets ad hoc. Les dispositions offertes par le CNRS, plus souples et mieux armées pour ces missions, conduisent souvent les chercheurs à préférer faire porter les projets par leurs UMR (dont l'ENSAPLV n'est pas tutelle). Par conséquent, nos équipes de recherche sont par ailleurs impliquées et financées par des projets souvent ignorés de l'établissement. C'est le cas, par exemple, de ces quelques projets cités en exemple, et dans lesquels le LAA est fortement impliqué :

Nature(s) Urbaine(s) en pratique(s) digitale(s)

2016-2019 | Financeurs : Appel à Projet MODELVAL URBA, Ademe 60 000€

Consortium : Museum National d'Histoire Naturelle, Sciences Po, Ville de Paris

L'infraordinaire de la Modernité 1 : L'entre-deux barres Une ethnographie à travers le Monde de la transformation, par les habitants, des ensembles de logements collectifs 4000€

2015-2017 | Financeurs : Maison des Sciences de l'Homme, LAA, LAVUE

Exploration chronotopique d'un territoire parisien 32 000€

2015-2016 | Appel à projets : Paris 2030 (Mairie de Paris)

Paysages en récit. Pour une approche anthropologique à l'Atlas du paysage de la Seine-Saint-Denis 72 000€

2014-2016 | Financeurs : Conseil Général 93, DRIEE | Partenaires : CAUE 93, DRIEA UT 93

Habiter l'autoroute 230 000

2013-2015 | Commanditaires : Cofiroute, VINCI Autoroutes

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Politique de recherche de l'établissement		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Une coordination de la recherche renouvelée - une grande dynamique et croissance de la recherche ancrée dans l'actualité et riche de sa diversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Une gestion des décharges d'enseignement à parfaire en faveur de l'articulation recherche/formation - Un manque de stratégie d'accompagnement des enseignants statutaires et notamment des HDR - Des locaux inappropriés et éloignés du siège de l'école
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Hesam, projet 1000 doctorants et SNA : Une inscription de la recherche au sein du monde économique à renforcer par la mise en place de CIFRE et la participation à une chaire partenariale - Au regard des compétences des enseignants de l'établissement : L'intégration de problématiques relatives à la construction, à l'ambiance et à la scénographie en architecture⁷ ainsi qu'à l'art - Au regard des compétences des enseignants-chercheurs : une réflexion à enrichir sur les relations recherche/projet d'architecture 	<ul style="list-style-type: none"> - Un paysage de la recherche complexe dans lequel l'école n'est pas reconnue - Les débouchés professionnels notamment des docteurs en architecture non réfléchis

4.2 Politique de formation initiale et continue

L'ENSAPLV est reconnue par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) comme prestataire de formation, en application de l'article R. 6351-6 du code du travail, sous le numéro 11755493075. Elle est inscrite au REFCA mais n'est, à l'heure actuelle, pas reconnue par Datastock. D'un point de vue général, l'établissement souffre d'un manque de reconnaissance et de visibilité de ses offres par les organismes de référence dont la branche nationale professionnelle de l'architecture.

Les programmes pédagogiques de nos différentes formations sont accessibles sur le site de l'école à l'adresse www.paris-lavillette.archi.fr. Le déploiement des UE et des ECTS y est explicité pour chacune des formations.

Nos formations, en outre des modalités didactiques classiques à tout enseignement (cours magistraux, séminaires, travaux dirigés) intègrent quasiment toutes des modalités pédagogiques spécifiques à l'architecture et à l'art, consistant à mettre l'étudiant en situation de production et à corriger ses travaux. Ces modalités spécifiques (dites d'apprentissage du projet, de cours de projet ou d'atelier) induisent voire exigent des relations enseignants-étudiants privilégiées, en présence et directes qui ne peuvent, en l'état, être soutenues par les outils pédagogiques numériques disponibles.

⁷ Ces domaines de compétences sont particulièrement bien couverts par nos enseignants et développés au sein de nos programmes pédagogiques. La scénographie par exemple est une spécificité qui attire grand nombre de nos étudiants. Il n'en demeure pas moins qu'ils restent non ancrés au sein de nos équipes de recherche.

Il n'en demeure pas moins que les outils numériques ont investi tant l'organisation des études d'architecture (gestion pédagogiques et administratives) que les contenus pédagogiques (l'enseignement des outils informatiques propres à l'architecture ou aux artistes est intégré au sein des programmes) et certains ateliers ou cours (qui utilisent des plate-formes de communication et d'échange et des supports numériques de présentation). Un cours en ligne, dont l'objet est la programmation informatique est par ailleurs actuellement proposé en master. L'école dispose en outre d'un atelier numérique ouvert à tous et équipés des outils indispensables à l'architecte (cf. 5.2 Vie étudiante, p 74). A ce sujet, l'école participe activement à une réflexion nationale en cours sur l'implication des outils numériques sur la pédagogie de l'architecture et ses évolutions.

Enfin, l'école est en cours de refonte de ses dispositifs informatiques et numériques (dont le projet est un des objets de la commission numérique (cf. 3. Gouvernance et pilotage de l'établissement, p. 20)). Cette refonte permettra, à terme, d'offrir des environnements numériques de travail et des moyens pour développer des pratiques pédagogiques innovantes.

L'offre de formations

Les formations proposées par l'ENSAPLV ont toutes pour objectif de former des architectes, spécialistes de la conception, fabrication et gestion de l'espace. Elles se présentent sous deux grandes catégories : la formation initiale (Licence et Master) et la formation Post-master ou formation continue (HMONP, DSA, DPEA, Doctorat).

Répondant pour partie à l'organisation des études imposée par la réforme européenne dite LMD, ces offres permettent tant à nos étudiants de réaliser des mobilités à l'étranger, grâce aux équivalences de niveaux qu'elles respectent, que de parfaire leur formation d'architecte voire d'approfondir leurs connaissances et compétences pour se spécialiser dans des domaines choisis.

Forte de son héritage et de sa taille, l'ENSAPLV se présente comme une école d'ouvertures diverses, formant à l'architecture dans sa diversité en évitant de limiter celle-ci à la seule profession d'architecte signataire de permis de construire. L'architecture est ici considérée comme un domaine de compétences multiples et de connaissances pluridisciplinaires dont la maîtrise permet à l'architecte de revendiquer sa spécificité en termes d'aptitudes à gérer la complexité dans le cadre de la résolution de problème de conception de nos cadres de vie.

Cette offre est régulièrement mise à jour au regard de l'actualisation des fondamentaux socio-économiques de l'architecture. De nos jours, la transition énergétique et la transition numérique sont devenus les deux parents de réflexions nationales visant à interroger et actualiser nos programmes pédagogiques qui prennent la forme de séminaires inter-établissements au sein desquels nos enseignants sont largement actifs.

Dans le cadre de notre COMUE, nous réfléchissons également activement à la mise en place de nouvelles formations inter-établissements qui pourraient être destinées à des populations autres qu'architectes. En 2015/2016, suite à notre intégration en tant que membre fondateur de la COMUE Hesam, nous avons mis en place des expériences pédagogiques ponctuelles qui ont permis de construire des collaborations et d'imaginer de nouvelles pistes de développement didactique (cf. Illustration 7). Ces expériences pédagogiques s'adressaient à des groupes d'étudiants de master composés d'étudiants d'au moins deux établissements de la Comue Hesam.

Projet	établissement de l'enseignant porteur	établissement gestionnaire	enseignant porteur	MONTANT accordé
Grand Paris Future lab	ENSAPLV	CNAM	Alessia DE BIASE	10 000,00 €
Promenons-nous autrement : un tourisme inventif en petite couronne	ENSAPLV	Paris 1	Ioana Ioasa ; Gwen Rouvillois	10 000,00 €
Industrie, transports et urbanités entre histoire, mémoire et projet : Paris et sa région	ENSAPLV	CNAM	Karen Bowie	5 000,00 €
Territoire concret	ENSAPLV	CNAM	Jean-Paul Robert	10 000,00 €
Conception d'un habitat écologique à Hokkaido au nord du Japon : participation au 6e concours universitaire international d'architecture de la fondation LIXILS JS	ENSAPLV	CNAM	Yann Nussaume	10 000,00 €
Predictive studio 24h	ENSAPLV/ENSCI	ENSCI	Antonella Tufano ; Armand Behar	10 000,00 €

Illustration 7: liste des expériences pédagogiques de 2015/2016 dans le cadre d'HESAM

D'autres collaborations pédagogiques initiées de longues dates, ont permis, durant ce quinquennat, d'asseoir notre formation bi-cursus Architecte/Ingénieur, Ingénieur/Architecte menée avec l'ESTP et l'EIVP en formation initiale (cf. formation initiale, p. 51) et de construire un nouveau partenariat didactique avec l'ENSTA de Bretagne pour créer un double diplôme de DPEA et de mastère, formation post-master d'architecture navale (cf. formation post-master, p. 56).

Dans ces cadres, de nouvelles formes de pédagogie sont à l'étude via l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Toutes ces offres de formation sont en prise directe avec les pratiques de l'architecture par l'intégration en leur sein de stages pratiques, d'immersions et/ou de mises en situation professionnelle obligatoires ainsi que par l'invitation de professionnels à participer à l'encadrement des étudiants ou à l'évaluation de leurs travaux.

Enfin, les parties qui suivent exposent les formations initiales et post-master de l'ENSAPLV que le schéma qui suit permet d'appréhender (cf. Illustration 8)

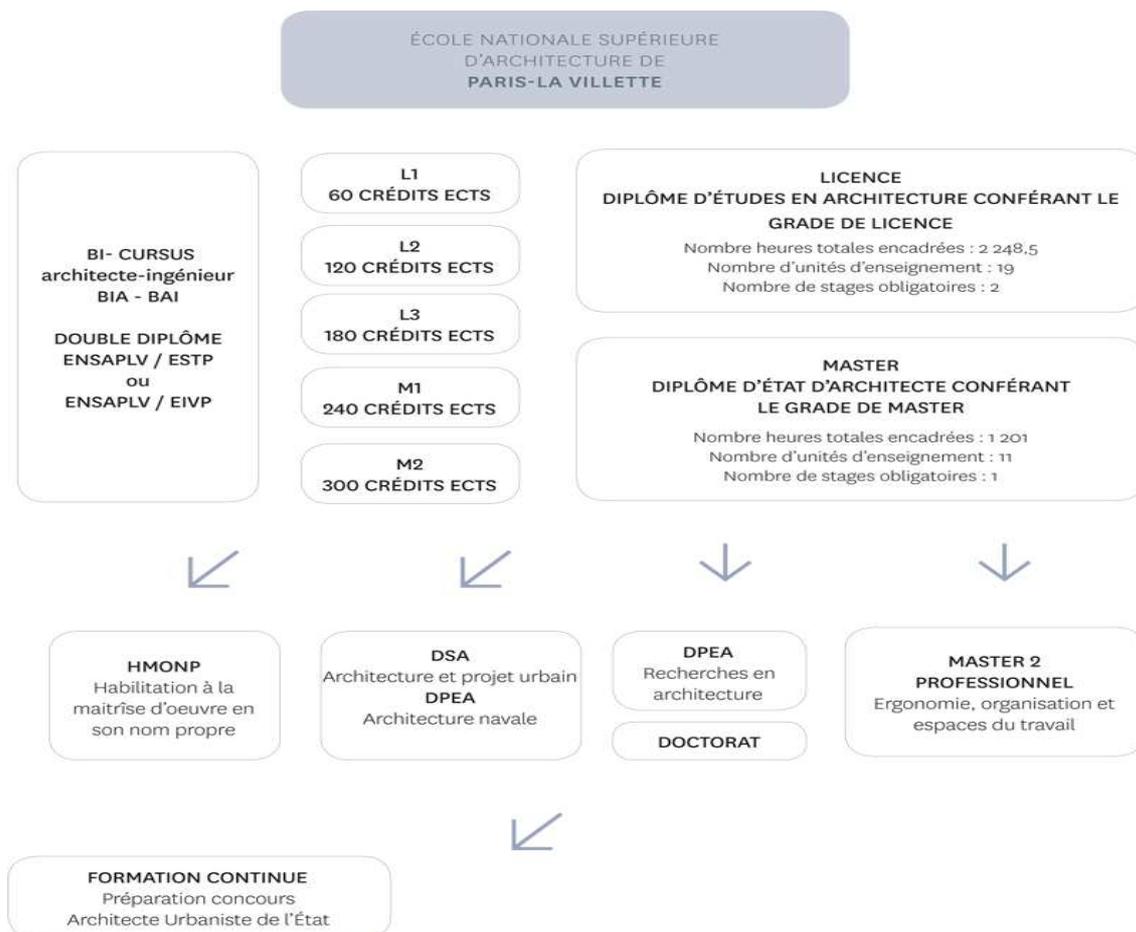


Illustration 8: schéma des offres de formation de l'ENSAPLV

La formation initiale :

La formation initiale de l'ENSAPLV se compose de deux cycles (Licence et master) et de deux diplômes référencés au RNCP (le DEEA : diplôme d'études en architecture valant grade de Licence, n° RNCP : 24476, le DEA : diplôme d'état d'architecte valant grade de Master, n° RNCP : 24907).

Elle comprend par ailleurs une double formation d'architecte-ingénieur (BAI) et d'ingénieur architecte (BIA) dont le cursus se développe sur sept ans en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP. Cette double formation s'adresse aux étudiants des filières scientifiques accueillis à la sortie de leur baccalauréat pour les BAI ou de deux années de préparation aux écoles d'ingénieur pour les BIA. 90 étudiants primo-entrants sont ainsi intégrés chaque année au sein de la promotion de première année de cycle Licence (cf. Illustration 9).

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FILIÈRE BICURSUS									
		Bac + 1	Bac + 2	Bac + 3	Bac + 4	Bac + 5	Bac + 6	Bac + 7	
BAI	ENSAPLV	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Master 1	Master 2	Master 2	Master 2	Diplôme d'Etat d'Architecte
	Ecole d'ingénieur	BAI 1	BAI 2	BAI 3	BAI 4	BAI 5	BAI 6	BAI 7	Diplôme d'ingénieur
BIA	Ecole d'ingénieur	Math' Sup	Math' Spé	BIA 1	BIA 2	BIA 3	BIA 4	BIA 5	Diplôme d'ingénieur
	ENSAPLV			Licence 1	Licence 2	Licence 3	Master 1	Master 2	Diplôme d'Etat d'Architecte

Illustration 9: schéma de la formation bi-cursus

Cette formation bi-cursus n'est pas pensée comme une filière indépendante au sein de notre cursus. Au contraire, il s'agit de construire des promotions mixtes, composées d'étudiants de provenances et de sensibilités diverses (scientifique, littéraire, plastique, etc) afin de produire de riches rencontres et de construire une pédagogie à plusieurs échelles : entre étudiants, entre enseignant et étudiants, entre étudiants et enseignants.

Centrée sur l'acquisition des méthodes, techniques et gestion du projet d'architecture, la formation initiale se compose d'un cycle d'initiation au projet (licence) et d'un cycle d'approfondissement du projet (master).

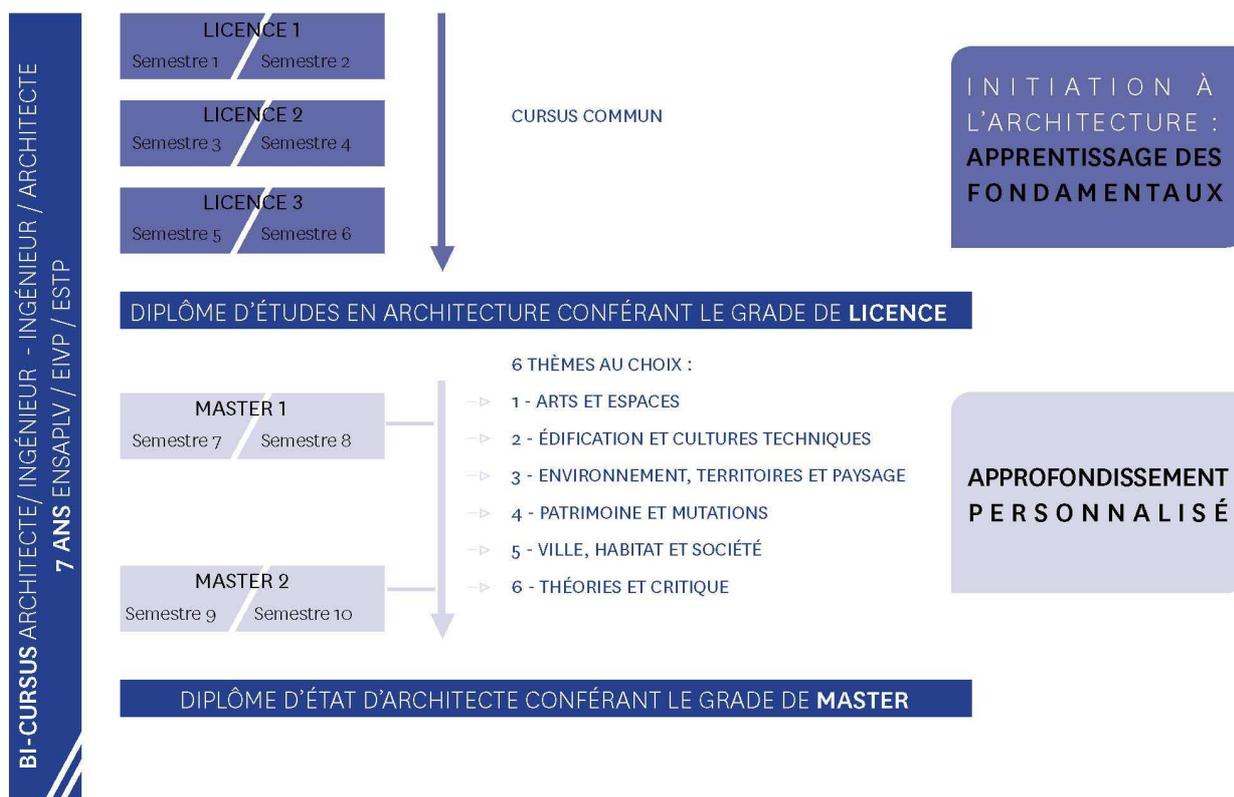


Illustration 10: schéma de la formation initiale et de la formation bi-cursus

Le cycle **Licence**, d'initiation au projet, doit permettre à l'étudiant d'acquérir, au cours de ces trois premières années d'apprentissage, les bases :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles en référence à des usages, techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite (cf. annexe 1 : livret licence).

Il s'organise sur 6 semestres indépendants, valant 180 ECTS. Il correspond à un bac + 3 années d'études. Il comporte 4.200 heures dont 2.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement « école ») réparties en 19 unités d'enseignement, dont 6 majoritairement consacrées au projet. Deux unités comportent des périodes de stages obligatoires (un stage « ouvrier et/ou chantier » d'une durée équivalente à trois semaines (105 heures) valant 3 ECTS et un stage de « première pratique » d'une durée équivalente à trois semaines (105 heures) valant 3 ECTS), et une comprend un rapport d'études et sa soutenance.

Ce cycle initial vise à offrir à chaque étudiant des bases communes et un bagage nécessaire pour pouvoir engager une réflexion personnelle et un parcours de master individualisé. En d'autres termes, l'organisation de ce cycle est pensée de manière à offrir à chacun les mêmes enseignements et la possibilité d'atteindre les mêmes objectifs pédagogiques. C'est ainsi qu'il se compose de cours théoriques magistraux (théorie de l'architecture, histoire, sociologie, philosophie, construction, etc) réunissant la promotion entière et de groupes coordonnés d'apprentissages dont les programmes et contenus sont partagés (apprentissage du projet d'architecture, apprentissage des techniques de représentation, apprentissage de l'informatique, apprentissage de techniques plastiques, etc).

Quelques cours optionnels, prenant la forme d'ateliers intensifs, permettent aux étudiants de tester leurs velléités à quelques sensibilités particulières.

En 2012, ce cycle a bénéficié d'une réflexion quant à l'importance d'une formation approfondie aux techniques de construction, conduisant à augmenter le nombre d'heures de formation dévolue à cette discipline. Cet accroissement d'heures a permis, au sein de cette discipline, de mettre en place une pédagogie articulant des cours théoriques et des Travaux Dirigés. Il a également permis de mettre en place des TD partagés menés conjointement par des enseignants de projet et des enseignants de construction.

Ce format pédagogique articulant des cours théoriques et des TD a également été expérimentés dans des enseignements d'histoire et de sociologie croisant ainsi des compétences enseignées dans d'autres disciplines telles que les techniques de représentation ou le projet.

Cette formation de Licence qui, en l'état n'a d'autres visées que de préparer les étudiants à entrer en formation de master en architecture, fait actuellement l'objet de riches travaux de réflexion visant à intégrer au sein du programme pédagogique les problématiques actuelles de la profession (la transition numérique, la transition énergétique, le recyclage et la réhabilitation, le patrimoine) et à repenser l'apprentissage des techniques de représentation à l'heure de la transition numérique et des BIM. Ces travaux abordent également des sujets indispensables telles que celui des articulations entre formation, recherche et professions.

Enfin, ce cycle de formation intègre une sensibilisation au contexte international par la mise en place d'un voyage d'études obligatoire en L1, de voyages d'études proposés dans certains cours en L2 et L3 et par l'enseignement des langues (Anglais, Portugais, Allemand, Espagnol, italien, Japonais et FLE) (cf. 7.2 Dispositifs de mise en œuvre de la politique de relations internationales et internationales, p. 85)

Cette formation accueille chaque année environ 885 étudiants.

Le cycle **master** prend une toute autre forme. D'une durée de deux ans conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, le cycle master vise à offrir aux étudiants la possibilité d'une construction autonome d'un projet de formation grâce à une offre variée, permettant l'approfondissement des fondamentaux de l'architecture dans l'un des six thèmes proposés : - Arts et espaces ; - Édification et cultures techniques ; - Environnement, territoires et paysages ; - Patrimoines et mutations ; - Ville, habitat et société ; - Théories et critique.

Ces thèmes pluridisciplinaires désignent des entrées en matière pour construire et consolider une posture réflexive en architecture, qui ouvrent à chaque fois sur des questionnements développés dans le cadre de nos équipes de recherche⁸. Dans chaque thème, plusieurs choix - de séminaires, d'enseignements de projet, d'optionnels - sont proposés.

Pour accomplir son parcours d'approfondissement, l'étudiant doit valider la majorité des crédits ECTS (au minimum 86 sur 120 crédits ECTS) dans l'un des thèmes proposés par l'école, dont notamment : deux semestres de séminaire, la soutenance du mémoire, un enseignement de projet, un groupe d'encadrement de projet de fin d'étude, la soutenance du projet de fin d'étude et le stage.

Organisé en 4 semestres valant au total 120 ECTS, ce cycle master comporte 2.200 heures dont 1.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement «école») réparties en 11 unités d'enseignement, dont 4 consacrées au projet. Il se compose par ailleurs d'un stage de «formation pratique» d'une période de deux mois à plein temps (soit 8 semaines) qui peut être réalisé pour partie durant l'inter-semestre de février⁹ et/ou la coupure estivale.

Ce second cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture; la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux; la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités. Il permet également de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche en architecture (art. 4 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

Durant ce cycle, L'ENSAPLV souhaite offrir à chaque étudiant la possibilité d'être confronté à un contexte international en proposant soit un séjour d'études de longue durée à l'étranger dans le cadre des conventions d'échanges d'étudiants, soit un stage à l'étranger soit encore un atelier européen ou international (Cf. 7. Relations européennes et Internationales, p.84). La mobilité des étudiants (vers des universités étrangères) est privilégiée aux semestres 7 et 8 où les enseignements délivrés trouvent plus facilement leurs équivalents dans les établissements d'accueil. Cette expérience internationale trouve sa valorisation au sein du supplément au diplôme de DEA (en cours de réalisation).

Cette ouverture vers l'étranger s'accompagne par ailleurs d'une formation aux langues étrangères proposées en Licence 2 et 3, choisie en fonction de la destination pressentie.

De mars 2013 à juin 2016, des conférences transversales ont été instituées (environ 10 par an) dans l'objectif de réunir l'ensemble des enseignants de séminaire et des étudiants de masters autour de problématiques communes et actuelles à débattre. Ces conférences se sont transformées en 2016/2017 en journées de séminaires transversaux (3 par an) qui ont été pour partie organisées par le comité scientifique du séminaire analyse et politique de la ville et pour une autre part par nos enseignants de séminaires. Des journées dédiées ont également été organisées du type Journées du paysage, Architecture sans frontière, réunion des architectes conseillers de l'état ou encore divers colloques (cf. 6. valorisation et culture scientifique, p. 79). Un nouveau cycle de conférences du soir est à l'étude pour cette année universitaire 2017/2018.

8 Trois domaines restent à l'écart de ce principe : la construction et l'ambiance, la scénographie et les arts plastiques et visuels.

9 Le calendrier universitaire de l'école s'organise en deux semestres séparés d'un mois pour des activités distinctes : 1er semestre : Octobre-Janvier, 2d semestre : Mars-Juin

Enfin, ce cycle de formation prépare les étudiants à la réalisation de leur Projet de Fin d'Etudes (PFE) qu'ils soutiennent à la fin de leur semestre 10 et qui sanctionne leurs aptitudes aux regards des ambitions de l'école de former des architectes citoyens, praticiens réflexifs et intellectuels critiques.

Cet exercice de PFE, dernier examen du cycle Master, n'est qu'un des exercices du cycle conduisant à l'acquisition de cette triple posture de l'architecte formé à l'ENSAPLV. Celle-ci s'acquiert par ailleurs grâce à la formation à la recherche délivrée en séminaire qui, si l'étudiant le souhaite, peut donner lieu à la production d'un travail approfondi par lequel obtenir une mention recherche à son PFE. Autrement dit, outre la formation classique de Master, l'école propose un parcours recherche consistant à suivre un Optionnel parcours recherche en semestre 9 et à approfondir son mémoire de master en semestre 10 pour le soutenir le jour de la soutenance de son PFE.

Cette formation de Master accueille chaque année environ 900 étudiants (parmi lesquels une dizaine seulement valide un parcours recherche par l'obtention d'un PFE mention recherche).

Année de césure

Depuis l'année universitaire 2016/2017, l'ENSAPLV offre la possibilité, aux étudiants qui le souhaitent, de bénéficier d'une année de Césure suivant la circulaire n°2015-122 du 22 juillet 2015 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette année de césure peut avoir lieu durant le cycle Licence (après une première année) ou le cycle Master (avant le projet de fin d'étude) et permet à l'étudiant de réaliser une expérience personnelle sans être pénalisé du point de vue de ses droits d'inscription.

Cette année de césure trouve sa valorisation au sein du supplément au diplôme de DEA.

La formation post-master ou formation continue¹⁰

Ouverte sur les mondes de l'architecture, l'ENSAPLV offre diverses formations post-master, accessibles aux détenteurs d'un DEA, d'un master dans un des domaines proches de l'architecture ou aux architectes. Ces formations post-master sont ancrées sur des pratiques spécifiques de l'architecture et sont encadrées par des enseignants de l'école reconnus dans ces domaines ainsi que des professionnels externes qui interviennent de manière ponctuelle.

Six formations post-master sont ainsi proposées à l'ENSAPLV : 1) la formation à l'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre, 2) le Diplôme Propre aux Ecoles d'Architecture « recherches en architecture », 3) le Diplôme Propre aux Ecoles d'Architecture « Architecture navale », 4) le Diplôme de Spécialisation en Architecture «Paysages contemporains et dynamiques métropolitaines », 5) La préparation au concours d'AUE, 6) la formation au doctorat. L'ENSAPLV est par ailleurs partenaire d'une septième formation de niveau Master 2 professionnalisante, qui a essentiellement lieu à l'université Paris I, un master Ergonomie, organisation et espace de travail.

¹⁰ La notion de formation continue n'est guère très utilisée dans notre domaine. La notion de formation tout au long de la vie reste également très floue. Toujours est-il que nos formations post-master sont ouvertes à des professionnels qui peuvent faire appel à des fonds de financement du type FONGESIF pour les intégrer. Elles sont organisées pour les accueillir et leur permettre de poursuivre en parallèle leur activité professionnelle. Certains de nos étudiants de cycle initial bénéficient également de ce type de financement, les plaçant dans une situation de travailleurs en formation.

1) La formation à l'Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre¹¹ (cf. annexe 4)

Cette formation a été habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication en Novembre 2016 pour une durée de trois ans (annexe 5). Elle a pour objectif de préparer à l'exercice des responsabilités de l'architecte maître d'œuvre par l'acquisition ou l'approfondissement des connaissances juridiques et techniques liées au métier d'architecte d'une part, et relatives aux domaines de la gestion du projet et de la réglementation de la construction d'autre part.

La formation associe une immersion professionnelle de 6 mois minimum (MSP) dans une structure exerçant l'activité de la maîtrise d'œuvre architecturale, urbaine ou paysagère et le suivi d'enseignements. Cette formation est encadrée par l'école d'architecture et par la structure d'accueil.

En continuité avec la formation initiale, la formation vise à maintenir un niveau d'ouverture et de réflexion critique sur l'exercice professionnel et à mettre en perspective les enseignements dispensés au regard des expériences vécues dans la structure d'accueil.

La formation à l'HMONP (à l'issue de laquelle se tient une soutenance devant un jury) comprend quatre composantes :

- un enseignement sur les différents aspects de l'exercice professionnel organisé en sessions thématiques et la présentation d'études de cas problématisées (150 heures, organisées en deux sessions de 10 jours chacune) ;
- un temps de pratique professionnelle encadrée dans une structure de maîtrise d'oeuvre architecturale, urbaine ou paysagère, appelé « mise en situation professionnelle » ou MSP (d'une durée effective d'au moins six mois - équivalant temps plein - et effectuée en continu au sein de la même structure d'accueil) ;
- un encadrement de l'architecte en formation par un enseignant directeur d'études chargé de suivre le déroulement de la MSP et le travail personnel demandé (un séminaire mensuel en groupe) ;
- un travail personnel (journal de bord + mémoire professionnel) destiné à rendre compte de la formation suivie, tant dans les domaines théoriques (enseignements) que dans les domaines pratiques (MSP).

Cette formation accueille chaque année environ 270 ADE (soit 25 % des ADE en formation à l'HMONP en France / an) et participe de cette ambition de l'école de former des architectes prêts à affronter les réalités du monde pour faire valoir ses compétences en tant qu'architecte citoyen, praticien réflexif et intellectuel critique.

11 Rappelons que l'architecture est une profession réglementée que cette formation sanctionne.

2) Le Diplôme Propre aux Ecoles d'Architecture « recherches en architecture » (cf. annexe 6 : <https://dpearea.wordpress.com/>)

Cette formation à la recherche par la recherche propose d'acquérir des connaissances et des compétences pédagogiques et/ ou pratiques professionnelles en architecture, ville, ou paysage. Plus précisément, les perspectives de cette formation en matière de Recherche concernent la préparation des étudiants à l'entrée en thèse et l'apprentissage à la construction de problématiques de recherche. Ce DPEA initie aux pratiques de recherche et forme les étudiants à la constitution des « pièces écrites » qui accompagnent et valorisent la vie de tout chercheur: rédaction d'articles, de posters, de mémoires, de réponse à des appels d'offre de recherche et de dossiers de financement de thèses tels que CIFRE, contrats doctoraux MCC et ED, bourses IDF.

Les débouchés de cette formation en matière de recherche sont donc l'entrée en thèse et l'acquisition de savoirs et savoir-faire préparant aux métiers de la recherche et de l'enseignement en architecture.

Les perspectives Professionnelles de ce DPEA (pour ceux qui ne souhaitent pas poursuivre en thèse) sont d'approfondir les connaissances et savoir-faire professionnels. Dans ce cadre, il prend la forme d'une formation continue par laquelle acquérir : des méthodes de recherche pour apprendre à faire des études analytiques ou d'observation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, et de nouvelles pratiques didactiques : formation des enseignants à la didactique du projet et au travail interdisciplinaire pour approcher des thèmes architecturaux urbains et paysagers.

Cette formation qui accueille chaque année entre 50 et 60 architectes, se déroule sur une année universitaire de 34 semaines et est organisé sur un jour par semaine (le vendredi) de 9h30 à 19h30. Il est adossé aux 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV : AMP-UMR LAVUE, GERPHAU-UMR LAVUE, LAA-UMR LAVUE, LET-UMR LAVUE, MAACC-UMR MAP et AHTTEP-UMR AUSSER.

Le DPEA recherches en architecture est une formation qui prolonge le parcours recherche mis en place au sein du cycle master à l'ENSAPLV grâce auquel les étudiants peuvent acquérir une mention recherche à leur diplôme de PFE.

3) Le Diplôme Propre aux Ecoles d'Architecture « Architecture navale » (cf. annexe 7)

Depuis l'année 2015/2016, cette formation qui associe ingénierie marine et architecture est menée en collaboration avec l'ENSTA de Bretagne et conduit à l'obtention d'un double diplôme : un Mastère Spécialisé Ingénierie Marine / Architecture Navale et Offshore délivré par l'ENSTA Bretagne et le Diplôme Propre aux Ecoles d'Architecture (DPEA) en Architecture Navale délivré par l'ENSAPLV.

Ce cursus de formation, d'une durée d'un an, est construit sur les domaines d'excellence et complémentarités de chacun de ces établissements : - l'ENSTA Bretagne pour les dimensions techniques et système de l'architecture et ingénierie navale (enseignées depuis près de 200 ans à Brest), - l'ENSA Paris La Villette pour l'architecture, le design et la cohérence globale du projet de conception navale (discipline enseignée depuis plus de 40 ans).

La complémentarité des enseignements et des cultures dans les deux écoles permet aux ingénieurs et architectes (niveau bac +5) d'acquérir les compétences recherchées pour devenir architecte naval et créer différents types de navires.

Cette formation d'élite qui réunit une dizaine d'étudiants par an, vise à l'apprentissage de la conception d'un navire par l'étude d'un cas concret : projet librement choisi par chaque étudiant, incluant la représentation et la modélisation 3D de formes complexes, l'organisation fonctionnelle d'espaces habitables et techniques exigus. Il s'agit par ailleurs d'appréhender les problèmes de mécanique au sens large : fluides, matériaux, structures. Les enseignements correspondants permettent aux étudiants d'approfondir en particulier leur maîtrise des techniques informatiques au service du projet d'architecture, en utilisant aussi bien des outils "généralistes" que des outils spécialisés "navals" mais qui peuvent trouver des applications dans bien d'autres domaines.

Cette formation qui poursuit et achève la filière « architecture navale » que certains des étudiants peuvent choisir au sein de la formation initiale se compose de cours théoriques, d'ateliers de projet ainsi que d'une Mise en situation professionnelle.

4) Le Diplôme de Spécialisation en Architecture «Paysages contemporains et dynamiques métropolitaines » (cf. annexe 8)

Cette formation a été habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication en janvier 2017 pour une durée de trois ans (annexe 9).

La formation se déroule sur trois semestres (quatre mois à temps plein chacun). Elle comporte 900 heures encadrées et 900 heures de travail personnel correspondant à 90 ects. Les deux premiers semestres sont dédiés à la culture des territoires, aux projets et au mémoire. Le dernier semestre est consacré à la mise en situation professionnelle ainsi qu'à la finalisation du mémoire en vue de sa soutenance.

Le Dsa conjugue l'acquisition ou la consolidation d'une culture théorique et pratique, l'expérimentation projectuelle au sein d'ateliers, la recherche à l'occasion de l'élaboration d'un mémoire, la vérification par la mise en situation professionnelle.

Quatre champs d'enseignement sont proposés au sein d'unités dédiées : Un champ « culture des territoires » visant à délivrer les assises de leurs lectures paysagères et temporelles, de leurs lectures économiques et écologiques, de la connaissance de leurs acteurs et des programmes qu'ils portent, des théories et les idéologies qui les traversent ; Un champ « terrains de recherche » doté d'un observatoire des situations au sein duquel s'élaborent et se rassemblent sujets et objets de mémoire, d'un atelier de mémoire où ceux-ci sont élaborés et suivis, d'un laboratoire des outils et méthodes qui leur sont nécessaires ; Un champ « projet, processus et pratiques », également doté d'un laboratoire des outils et méthodes, scandé par deux ateliers portant sur des territoires concrets, choisis pour l'un dans des métropoles de pays « émergents » formées par l'accélération des dynamiques métropolitaines, pour l'autre dans des métropoles européennes qui se déforment ou se transforment sous l'effet de ces dynamiques ; Un champ « mise en situation professionnelle » grâce à laquelle s'expérimente l'application de ces éléments.

Cette formation accueille une trentaine d'étudiants par an, répartis sur les deux années. Elle poursuit la formation proposée en master dans certains des séminaires de recherche et groupes de projet proposés sur les problématiques relatives au paysage, la gestion du territoire et la métropolisation.

5) La préparation au concours d'AUE¹²(cf. annexe 10)

Depuis la rentrée 2014, l'ENSAPLV propose une nouvelle formation continue, destinée aux architectes professionnels souhaitant se préparer au concours des Architectes et Urbanistes de l'Etat.

A l'instar de l'organisation du concours, cette formation se compose de deux phases de formation : la première prépare les candidats aux épreuves écrites et graphiques d'admissibilité et la deuxième les prépare à l'examen oral d'admission.

Cette formation se déroule d'octobre à février puis en mai, les samedis tous les quinze jours, afin de permettre aux candidats de préserver leur activité professionnelle.

La première phase de formation alterne des séances d'examens blancs avec correction, des conférences sur les différentes politiques publiques portés par les ministères de tutelle du corps et des temps de rencontre avec des AUE en poste. Concrètement, les candidats passent trois fois chacune des épreuves du concours qui sont corrigées puis commentées en séance plénière par un jury d'AUE ou des professionnels compétents.

La préparation aux oraux consiste à faire passer aux stagiaires des oraux blancs (une fois au moins pour chaque épreuve : analyse critique et grand oral), devant un jury varié et dans des conditions similaires à celles du concours. Les sujets proposés pour l'oral d'analyse critique peuvent être des annales simplifiées de l'épreuve écrite du concours, ou sont élaborés par les correcteurs sur la base de cas réels auxquels ils ont été confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette formation accueille chaque année une vingtaine d'étudiants. Elle est articulée à deux autres formations post-master : le DSA «Paysages contemporains et dynamiques métropolitaines » et la formation à l'HMONP. Cette articulation procède de deux types de relation : des cours sont mutualisés entre le DSA et cette formation et des interventions des participants à cette formation sont intégrées dans la formation à l'HMONP.

6) La formation au doctorat

L'Ecole Nationale Supérieure de Paris-la-Villette propose, depuis 2005, une formation doctorale en collaboration avec différentes universités parisiennes. L'école privilégie une diversité d'approches dans le domaine de l'architecture, de l'urbain et du paysage faisant transversalement appel à plusieurs disciplines des sciences humaines et des sciences exactes.

Cette formation doctorale s'inscrit au sein d'un parcours de « formation à la recherche par la recherche » qui, au sein de l'ENSAPLV, démarre en master 1 au sein de notre dispositif pédagogique de séminaires de recherche (optionnel obligatoire), se poursuit par un parcours recherche en master 2 qui permet de se présenter à une mention recherche au PFE et s'ouvre ensuite à notre formation DPEA recherches en architecture.

¹² On notera que cette formation n'est pas diplômante mais qu'elle prépare à un concours administratif qui exige l'obtention de l'HMONP.

Cette formation doctorale donne lieu à l'obtention d'une thèse de doctorat qui, dans certains cas, est co-délivrée par l'ENSAPLV. Forte de ses 12 enseignants-chercheurs HDR, répartis dans ses 6 équipes de recherche appartenant chacune à une Unité Mixte de Recherche (UMR), l'ENSAPLV est en mesure d'offrir un encadrement reconnu par l'université dans le cadre actuel de quatre ED, imposées et ou permises par ces UMR de rattachement, dont deux appartiennent à la Comue Hesam :

- ED 434 de géographie (doctorat de géographie spécialité architecture, ville et environnement)
- ED 546 abbé Grégoire du Cnam (doctorat urbanisme, architecture, environnement)
- ED 395 Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent (doctorat en environnement et société)
- ED 31 pratique et théorie du sens (doctorat en architecture)

En 2016/2017, l'ENSAPLV accueille 77 doctorants.

7) Master 2 Ergonomie, organisation et espace de travail (cf. annexe 11).

Accessible aux étudiants issus d'un Master 1ère ou 2ème année d'architecture ou d'autres domaines, cette formation est dispensée en co-habilitation avec l'Université Paris I. Elle articule les enseignements sur des questions majeures (qualité, fiabilité, sûreté, sécurité, productivité, santé) abordées sous l'angle des compétences, des dynamiques collectives et des dispositifs techniques, spatiaux et organisationnels qu'elles engagent.

La question de l'intervention dans les organisations, dans la conception, dans le management constitue le fil directeur de la formation. Elle est déclinée sous l'angle épistémologique, méthodologique et politique.

Cette formation s'ancre sur les problématiques développées au sein du LET, équipe de recherche de l'ENSAPLV et participe des relations avec nos partenaires de la Comue Hesam. Elle établit par ailleurs un lien entre la profession, la formation continue et notre formation initiale en intégrant des enseignements également dispensés en master 2 au sein de l'ENSAPLV.

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

L'ensemble de ces formations offrent une grande richesse de parcours et une ouverture pluri-professionnelle de l'architecture. Au regard de leur déroulement et développement depuis la dernière habilitation de l'école (2012) et des réflexions actuellement menées au sein de l'établissement par ses diverses instances (CEVE, CS, CA), divers constats sont à énoncer en vue d'identifier des pistes d'orientation de la future habilitation.

- Formation initiale

Cycle Licence		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Une coordination semestrialisée des enseignements par champ - un programme pédagogique commun à chaque étudiant - une richesse didactique procédant de la diversité des populations étudiantes - des enseignements théoriques liés à des applications pratiques ou dirigées (TP et TD) - des transversalités inter-champs en cours de création (organisation de TD partagés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des transversalités à améliorer au regard des emplois du temps des étudiants - Des cours théoriques spécifiques à l'architecture à développer
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Une progressivité des enseignements, des semestres et années à préciser au regard d'un questionnement à mener sur une éventuelle professionnalisation de la licence (Bachelor) - Un référentiel de compétences à actualiser au regard des réflexions nationales menées par les ensa relativement à la transition numérique, la transition énergétique et le patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> - La surcharge des étudiants

Cycle Master		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre pédagogique diversifiée par thème - Un emploi du temps permettant des choix et parcours individualisés - Une initiation et une formation à la recherche par la recherche s'adossant aux équipes de recherche de l'école - Un parcours recherche permettant l'obtention d'une mention recherche au PFE (DEA) - Une forte ouverture à l'international avec workshops et mobilités - Une ouverture vers des formations post-master - une articulation entre des compétences métiers et des compétences recherche pour une formation à la triple posture de l'architecte citoyen, praticien réflexif et intellectuel critique 	<ul style="list-style-type: none"> - une absence de co-construction des parcours des étudiants - La mise en place de Master européens¹³ ou internationaux
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Une coordination inter-thème entre enseignements de projet et enseignement de séminaire à construire - Une articulation entre la formation de Licence et la formation de Master à repenser autour des problématiques générales de la profession : la transition numérique, la transition énergétique, le recyclage et la réhabilitation, le patrimoine - Des relations à établir avec nos partenaires HESAM et des formations inter-établissements à construire 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population fluctuante en raison de la mobilité entrante et sortante

13 L'ENSAPLV a eu la chance de pouvoir mettre en place un master européen de restructuration urbaine dans le cadre d' Erasmus Mundus. Ce master réunissait sept partenaires : l'Università degli studi «Mediterranea » di Reggio Calabria (UNIRC), l'Universidad Politecnica de Valencia (UPV) et l'ENSAPLV. Ce master s'est tenu en 2011/2012 mais n'a pu être renouvelé faute de moyens. D'autres initiatives ont été tentées mais ont avorté faute de capacité des ENSA à faire habilitier une formation de type Master, indépendante de son cycle initial. Les ENSA n'ont en effet pas la possibilité de proposer des diplômes valant grade de master d'une discipline autre que l'architecture. Elle ne peuvent par ailleurs, outre le mise sous co-tutelle du MENESR, délivrer de diplôme de Licence et de Master.

- Formation post-master/formation continue

Cycle Post - Master		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - une offre riche et diversifiée - des continuités entre la formation initiale et les formations post-master 	<ul style="list-style-type: none"> - la visibilité de certaines de nos formations (master 2 Ergonomie, organisation et espaces de travail)
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - des transversalités entre les formations à construire - de nouveaux doubles ou triples diplômes en cours de création (D-Praag) ou à imaginer en lien avec nos partenaires Hesam - la création d'un collège doctoral dans le cadre d'Hesam 	<ul style="list-style-type: none"> - les locaux de l'établissement - le paysage fluctuant des Comues - la politique du Ministère

4.3 Lien entre recherche et formation

Un fonctionnement institutionnel au bénéfice de liens entre recherche et formation

Les politiques de recherche et de formation sont débattues à l'ENSAPLV au sein de trois conseils : le Conseil des Etudes et de la Vie de l'Ecole (CEVE), le Conseil Scientifique (CS) et le Conseil du département Recherche (CDR). La question plus spécifique des liens entre recherche et formation est abordée par l'une ou l'autre commission selon les cas :

- Le CEVE examine les propositions de cours, d'ateliers et de séminaires. Il élabore le programme pédagogique de la formation initiale et met en œuvre sa réalisation à partir de principes qu'il propose et qui sont validés par le Conseil d'Administration de l'école (CA). Dans ce cadre, Il veille à ce que les cours magistraux de licence soient prioritairement assurés par les enseignants-chercheurs de l'établissement. En Master, il veille à ce que les enseignements de séminaires soient dirigés par les enseignants-chercheurs de l'école dans le respect des six thèmes (arts et espaces; édification et cultures techniques; environnement, territoires et paysage; patrimoine et mutations; ville, habitat et société; Théories et critique) élaborés par l'école en correspondance avec les travaux des équipes de recherche.

- Le CEVE et le CDR élaborent les profils des fiches de postes des maîtres-assistants et professeurs, au regard des besoins identifiés dans le cadre du programme pédagogique d'une part et des décharges de recherche d'autre part. Pour toutes les disciplines dites « académiques » (Hors de Théorie et Pratique du Projet Architectural et Urbain -TPCAU- et Ville et territoire, Urbanisme et paysage urbain -VT UPU-), l'école favorise le recrutement d'enseignants-chercheurs en demandant que le candidat ait une thèse et/ou une HDR (histoire, sociologie, philosophie, etc.). Une présentation des équipes de recherche est systématiquement intégrée dans les profils de postes publiés et une incitation à participer aux développements de leurs programmes scientifiques est indiquée. Outre ces recommandations, l'école possède une maîtrise de ses recrutements en internes mais non de ceux pris en charge au niveau du MCC. Une réforme du système de recrutement national est en cours.

- Le CS travaille au développement d'une stratégie d'évolution des relations entre formation, recherche et pratiques professionnelles. Ces travaux sont actuellement à l'état d'esquisse mais une valorisation du potentiel recherche au bénéfice de développements pédagogiques est à penser.

Des formations à la recherche par la recherche

Outre un parcours recherche intégré au cycle master (Semestre 9 et 10) par lequel les étudiants peuvent approfondir leurs compétences en matière de recherche acquises au sein des séminaires de Master pour l'obtention d'un PFE mention recherche, l'école propose des formations Post-Master visant à développer des compétences de recherche et notamment un DPEA recherches en architecture qui accueille une soixantaine d'étudiants par an (cf.4.2 Politique de formation initiale et continue, p. 48).

Par ailleurs, le doctorat fait partie intégrante des formations proposées par l'établissement depuis 2005 (Cf. la formation au doctorat, p. 60). Faisant suite au souhait de l'ENSAPLV de se rattacher au PRES Hesam, la politique de l'école a été d'ancrer sa formation doctorale au sein d'HESAM¹⁴. Les équipes ont été rattachées à 2 écoles doctorales du PRES/Comue Hesam.

- Une convention a été signée entre le CNAM et l'ENSAPLV en 2012 afin de concrétiser le rattachement des laboratoires LET et MAACC à l'ED 546 « Abbé Grégoire ». Renouvelée en 2014 pour 4 ans, la convention précise l'organisation de la co-délivrance du doctorat en architecture par le CNAM et l'ENSAPLV.

- Une autre convention a été signée entre Paris 1 et l'ENSAPLV afin de concrétiser le rattachement des unités de recherche AHTTEP, AMP, GERPHAU et LAA à l'Ecole Doctorale de Géographie de Paris 1.

- Un avenant à la convention entre le CNAM et l'ENSAPLV a été établi en 2016 ; il concrétise le rattachement des 4 équipes relevant de l'UMR CNRS 7218 LAVUE (AMP, GERPHAU, LAA et LET) et de l'équipe MAACC relevant de l'UMR CNRS/MCC 3495 MAP.

77 doctorants sont actuellement inscrits dans ce cadre.

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Recherche/formation		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none">- implication des enseignants-chercheurs en Licence et master- existence d'une formation à la recherche par la recherche et d'un parcours recherche en master- Le succès du DPEA recherches en architecture- une offre de formations au doctorat en architecture- Une formation à la recherche par la recherche à différents niveaux	<ul style="list-style-type: none">- Une articulation entre les séminaires de recherche et les laboratoires à parfaire- le débouché et l'insertion professionnelle des doctorants
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none">- La création d'un collège doctoral Hesam pour créer un véritable doctorat en architecture-Hesam : 1000 doctorants- Au regard des compétences des enseignants-chercheurs : une réflexion à enrichir sur les relations recherche/projet d'architecture	<ul style="list-style-type: none">- La mise en place de la réforme des statuts

14 Cette politique n'est pas encore complètement aboutie.

4.4 Documentation

L'école bénéficie d'une médiathèque composée d'une bibliothèque, d'un centre de documentation et d'une vidéothèque. Par ailleurs, chaque équipe de recherche possède sa propre bibliothèque au sein même du plateau du Département Recherche. En outre, nos différents partenariats permettent à nos étudiants d'accéder à des ressources documentaires complémentaires.

La médiathèque de l'école :

Le centre de documentation de l'école conserve et valorise les collections de 348 revues et périodiques français et étrangers dont 102 abonnements en cours, couvrant les domaines de l'architecture, de la construction, du patrimoine, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'art, du design, du paysage et des jardins, des sciences humaines et sociales et de la géomatique.

Sont également à la disposition du public, 1224 cartes et plans dont des fac-similés ou reproductions de plans anciens sur Paris et ses environs, le plan parcellaire de Paris récent, mais aussi certaines feuilles publiées entre 1950 et 1970; 218 disques optiques et deux disques durs externes de données géographiques, techniques et bibliographiques, une série de dossiers documentaires sur le développement des villes nouvelles (1969-1985) ; 10 encyclopédies juridiques et techniques ainsi que des guides et des annuaires divers ; environ 3 To de données cartographiques numériques géo-référencées proposées par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière dans le cadre d'une licence enseignement/recherche.

Chaque année, le centre de documentation renouvelle ces 90 abonnements payants et acquière les numéros manquants ou isolés.

Outre la poursuite du catalogage des ressources documentaires (fin 2016 plus de 56% des cartes et plans étaient désormais signalés sur le portail " Archires "), le centre a entrepris d'informatiser ses opérations de prêt. Pour ce faire, 5500 fascicules de périodiques ont été exemplarisés.

La **vidéothèque** référence un total de 4 501 supports (3 888 DVD, 568 VHS, 29 CD-ROM). Elle est abonnée à 6 revues consultables sur ArchiRès : Bref, Cahiers du cinéma, Images documentaires, Positif, Vertigo, Télérama. Elle possède par ailleurs un fonds de 9 697 diapositives répertoriées sur catalogues papier et un fonds d'archives sonores (le Fonds Pierre Mariétan - LAMU : 87 CD-audio).

L'ensemble de ces fonds composent des sources d'informations de qualité dans les domaines de la philosophie, de la psychologie, de la sociologie, des arts plastiques, de la photo, de la musique, du design, de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction, du cinéma, de la littérature, des arts du spectacle, de l'histoire et de la géographie.

Une Bande-Annonce mensuelle avait été mise en place en 2015 afin de présenter à l'ensemble des usagers de l'école les dernières acquisitions et les principales manifestations culturelles en cours. Cette initiative a été avortée faute de responsable de ce service dont le poste est vacant depuis près de deux ans.

Enfin, le troisième composant de cette médiathèque est la **bibliothèque**. Elle comprend une collection de plus de 30000 ouvrages concernant différentes matières étudiées en cours par les étudiants tels que l'architecture, l'urbanisme, la construction, le design, la scénographie, la philosophie, le droit du logement, l'histoire de l'art et l'histoire de l'architecture, la psychologie, la géographie, la muséologie, la sociologie et bien d'autres. Hormis quelques exceptions tels que les ouvrages rares et irremplaçables, rangés dans une réserve et les dictionnaires qui restent en rayon, les livres sont tous empruntables à raison de 5 livres pour deux semaines. La bibliothèque conserve également un peu plus de 15000 travaux d'étudiants, les PFE depuis 1991 (pour les dates antérieures, ces documents sont aux Archives Nationales comme la loi l'y oblige) et les mémoires de séminaire de dernière année de master que nous possédons depuis la création de l'école. Nous avons également les diplômes de spécialisation post-master, les DPEA, DSA, DEA et quelques thèses. Chaque année, le fonds de travaux d'étudiants s'accroît de 500 à 600 documents.

Toutes les Ecoles Nationales d'Architecture de France travaillent en réseau. Cela permet de mutualiser le travail de catalogage, une notice créée l'est pour toutes les bibliothèques. Cela permet également de connaître l'état des collections des autres établissements. Toute l'année, les bibliothécaires se retrouvent sous forme de petits groupes pour travailler sur différents sujets (numérisation des travaux d'étudiants, un groupe travaille sur le thésaurus commun, un autre sur les problèmes informatiques de KOHA géré par une société "Biblibre", une commission sur les règles de catalogages, une commission pour l'évolution des ressources en ligne telles que les vidéos, les conférences...) Ces commissions ont pour but de faire avancer la création d'Archirès", notre réseau. Une fois par an, un séminaire (tenu à tour de rôle dans une ENSA) permet d'échanger sur les décisions prises. Le grand projet du réseau pour l'année 2018 sera l'intégration de nos fonds documentaires dans le SUDOC. Nous devons donc tous revoir notre façon de cataloguer, changer de logiciel et utiliser WINIBW pour coller aux exigences du SUDOC et du Ministère de la Culture en charge et à l'origine du projet.

D'autre part, le réseau propose aux étudiants un catalogue collectif en ligne "Archirès.fr", qui permet à tous depuis n'importe quel poste informatique doté d'internet, de consulter l'état des collections des bibliothèques ainsi que la cote et la disponibilité des ouvrages. Chaque étudiant possède un compte privé lui permettant de gérer ses prêts et ses réservations.

Durant l'année universitaire 2015/2016, la bibliothèque a organisé des ateliers d'apprentissage à l'usage de son fonds, destinés aux divers usagers. Trois formations ont ainsi été proposées : la première avait pour but de découvrir la bibliothèque et son catalogue, la deuxième visait à apprendre à faire des recherches plus spécifiques au sein de la bibliothèque et la troisième portait sur la découverte de ressources documentaires en ligne. Ces ateliers n'ont malheureusement pas été reconduits faute de personnel suffisant disponible (la médiathèque souffre de la difficulté que l'école rencontre quant au recrutement d'agents. 3 postes y sont vacants depuis plus d'un an).

L'archivage des travaux pédagogiques

L'école a initié quelques pratiques d'archivage de travaux d'étudiants notamment de leurs mémoires et de leurs PFE. Les mémoires sont déposés à la bibliothèque qui les catalogue dans Archirès. Les PFE sont déposés sur un site internet dédiés dans l'objectif d'être versés au fonds la bibliothèque de manière à les rendre accessibles. Cette politique d'archivage et de valorisation des travaux d'étudiants n'est actuellement pas aboutie et reste à parfaire.

Par ailleurs, certains cours et supports pédagogiques d'enseignants ont été conservés à l'initiative d'une commission d'archivage qui n'existe plus de nos jours. Ces cours et supports sont actuellement archivés en version papier mais ne sont pas accessibles. Une véritable politique d'archivage et de valorisation de ces éléments est à construire.

Enfin, certains des travaux d'étudiants font l'objet d'une publication annuelle. Cette publication ne concerne que les travaux réalisés dans le cadre des relations européennes et internationales. La revue Latitudes en est le produit (cf. 7.5 valorisation et financement des relations européennes et internationales, p. 90)

En conséquence de ce qui précède, l'école recrute une archiviste qui prendra ses fonctions en septembre 2017. Il est envisagé de mettre en place une commission des archives composée d'usagers dont les statuts permettront de représenter l'ensemble des acteurs de l'école et dont l'objectif sera de construire une politique d'archivage et de valorisation des productions de l'école.

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Documentation		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Une riche médiathèque - Des ateliers de formation en cours d'expérimentation - Une newsletter à la vidéothèque - un fonds Verne d'une grande richesse 	<ul style="list-style-type: none"> - l'absence de commission des achats
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - une politique d'archivage à mettre en place avec l'arrivée d'une nouvelle recrue pour cette mission 	<ul style="list-style-type: none"> - la difficulté de recrutement des agents dépendant des procédures du Ministère - des projets nécessitant de forts moyens en termes de locaux, de financement et de ressources humaine

5 Réussite des étudiants

5.1 Parcours des étudiants, orientation à l'insertion professionnelle

Mode de sélection des étudiants

L'accès aux formations proposées par l'ENSAPLV peut se faire suivant différentes modalités dépendantes des situations des candidats. Les étudiants sortant d'une classe de terminale ou ayant obtenu un bac durant les cinq dernières années et souhaitant intégrer l'école en première année de Licence doivent utiliser le système national APB (admission post-Bac). Les étudiants dits de « bacs antérieurs » de plus de 5 ans suivent une procédure calée sur le même calendrier.

1) Sélection des étudiants primo-entrants par APB

En 2010, le Ministère de la culture et de la communication a demandé aux écoles d'intégrer le portail national APB (admission post-bac) pour l'organisation de la rentrée universitaire. Ce portail, élaboré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche rassemble 10 000 formations proposées par l'enseignement supérieur, dans toutes les académies. Cette procédure permet aux élèves de terminale ou en réorientation après le baccalauréat d'effectuer une préinscription, de gérer leur dossier d'admission depuis le vœu formulé jusqu'à l'inscription administrative. Elle permet également à chaque candidat d'établir un dossier unique en formulant et en classant au maximum 36 vœux de formation à intégrer. Le candidat a la possibilité de postuler, via l'application APB Postbac, parmi les 3 formations proposées par l'école : cursus architecture seul, Bi-cursus architecte ingénieur ESTP, bi-cursus architecte ingénieur EIVP.

Enfin, les décisions des établissements sont transmises aux candidats via le portail APB indiquant soit leur admission, leur position sur liste d'attente ou leur refus.

Dans ce cadre général de procédure nationale, l'ENSAPLV a mis en place une procédure liée au recrutement des primo-inscriptions. Chaque année, le directeur de l'école, sur proposition du conseil d'administration, fixe la capacité maximale de la promotion de 1ère année de premier cycle en tenant compte des contraintes spatiales et des moyens d'encadrement pédagogique à déployer pour assurer un enseignement dans des conditions dignes d'un établissement d'enseignement supérieur. La capacité d'accueil maximale de la 1ère année depuis 2011/2012 a été fixée à 300 étudiants se décomposant de la façon suivante : 210 primo-entrants dont 45 bicursus architecte/ingénieur(BAI), 45 bicursus ingénieur/architecte (BIA), 15 étrangers non ressortissants de l'Union européenne et 30 redoublants et revenants.

L'école souhaite préserver un recrutement de profils diversifiés. Afin de protéger les filières non scientifiques, le conseil d'administration a fixé des quotas spécifiques par filière de formation (cf. illustration 11) :

Série S	54%
Série ES	15%
Série L	12%
Série STI	7%
Série STG, PRO, STT,STL STG	3%
Autres + Divers	2%
Brevet technicien	1%
Diplôme étranger	6%

Illustration 11: répartition des quotas par filière de formation

Il a été également décidé de retenir 1/3 de postulants déjà titulaires d'un baccalauréat obtenu avant l'année universitaire en cours (bac antérieur) et les 2/3 restants étant des candidats en train de préparer le baccalauréat (bac de l'année).

Les candidats doivent adresser un dossier comportant une lettre de motivation manuscrite, les bulletins scolaires de 1ère et de terminale ainsi que le relevé de notes du bac français, ou le relevé de notes du bac pour les candidats déjà bacheliers. Ils peuvent également joindre un dossier plus personnel avec dessins, photos... Concernant les formations liées à nos Bi-cursus, seuls les titulaires du baccalauréat S ou postulants préparant ce diplôme peuvent déposer une demande de pré-inscription pour ces formations.

Deux commissions de sélection distinctes sont créées : - une dédiée au Coursus architecture seul, composée de professeurs de l'école regroupés en binômes et d'enseignements différents, - une dédiée au Bi-Cursus architecte-ingénieur, composée de professeurs de l'école et des professeurs des écoles partenaires, l'ESTP et l'EIVP. Une liste de critères communs de sélection est communiquée aux examinateurs afin de garantir une équité de traitement des dossiers et d'harmoniser les décisions.

La sélection s'effectue en deux étapes : - une première étape est dédiée à l'examen des dossiers des candidat(e)s, notamment axée sur leurs lettres de motivation, leurs C.V., et leurs bulletins de notes obtenus en Terminale et Première et lors de leur baccalauréat s'ils (elles) en sont titulaires, ou du bulletin de notes obtenu lors de leur baccalauréat de Français s'il (elles) préparent ce diplôme en cours d'année, - une deuxième étape prend la forme d'une épreuve pas entretien des candidat(e)s pré-sélectionné(e)s par les enseignants de l'école, organisés en binômes. Ces binômes sont composés de deux enseignants de champs différents.

Une grille de conduite de cet entretien avec les thèmes à aborder leur est transmise, afin de garantir une équité de traitement des dossiers et d'harmoniser les décisions. Les notes obtenues lors de l'examen des dossiers et lors de l'entretien permettent de classer les candidats, par ordre décroissant, dans l'application Postbac, en vue de son traitement pour les passages de notifications régis par le calendrier propre à cette application. Les candidat(e)s ainsi notifié(e)s répondent à cette offre de formation.

Il est à noter que, en aucun cas, nous n'avons connaissance du rang de vœu pour lequel le (la) postulant(e) a placé notre école.

Depuis quelques années, on assiste à une augmentation continue du nombre de postulants pour l'admission en 1^{ère} année. Il semblerait que l'intégration des ENSA dans le système APB ait exacerbé cette tendance. Ce système requiert un investissement très important à la fois de la part de l'administration qui procède au dépouillement des dossiers et organise ces journées de sélection (constitution des binômes, installation des salles, saisie des décisions etc ...) et de la part des enseignants¹⁵.

2) Sélection des étudiants par VAE/ DAP

La procédure de validation des études, expériences professionnelles ou des acquis personnels par les textes réglementaires de 2005 constitue un des modes d'accès aux études d'architecture. Cette procédure ne doit pas être confondue avec celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE) mise en œuvre par la loi de modernisation sociale de janvier 2002 et adaptée par le décret du 21 juin 2004.

En effet, ces dispositions concernent l'ensemble des diplômes et titres sanctionnant les formations placées sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication à l'exception des diplômes délivrés par les ENSA.

Ce mode d'accès à d'autres niveaux que la 1^{ère} année du premier cycle permet à l'école d'accueillir des étudiants aux profils variés.

Toutes les formations suivies par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quelles qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de validation, l'expérience professionnelle ou la formation pratique acquise au cours d'une activité professionnelle salariée ou non salariée, les connaissances ou aptitudes acquises hors de tout système de formation peuvent donner lieu à validation.

En formation initiale, la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, composée d'enseignants représentant les différents champs disciplinaires désignés pour trois ans par le Conseil d'administration statue sur les demandes d'admission, examine les dossiers, décide du positionnement des candidats dans le cursus.

Cette commission est compétente pour examiner toutes les demandes de validation d'études et/ou d'expériences professionnelles émanant des candidats français ou étrangers ressortissants ou non de l'Union européenne, les demandes de transferts en cours de cycle d'étudiants d'autres ENSA. Par ailleurs, elle examine les quelques demandes d'admission en 1^{ère} année de premier cycle, formulées par des candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence et devant avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et être âgés de 20 ans au moins à la date prévue pour la reprise de leurs études.

Chaque année, l'ENSAPLV reçoit environ 200 à 300 demandes d'admission par validation des acquis pour une admission dans le 1^{er} cycle Licence, de candidats titulaires d'un BTS à des titulaires d'un diplôme d'architecte étranger (hors Europe) justifiant en outre d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture.

15 Environ 2000 dossiers sont reçus et entre 600 et 700 candidats sont classés in fine.

En général, seule une soixantaine s'inscrit. Cela s'explique par le fait que certains candidats renoncent soit parce qu'ils ont reçu de la part d'une autre ENSA une offre de positionnement dans le cursus plus favorable que celle de l'ENSAPLV, soit parce qu'ils rencontrent des problèmes matériels les empêchant de concrétiser leur inscriptions (logement, non obtention de visa de séjour pour les candidats étrangers, soit parce qu'ils n'ont pas validé le diplôme qui leur permettait de formuler cette demande de validation des acquis).

La commission met en œuvre une procédure individualisée au regard de la situation de chaque postulant sur la base d'un dossier accompagné de pièces justificatives, voire d'un curriculum vitae détaillé et d'un portfolio. Cette procédure de validation permet d'apprécier les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction du cycle d'études qu'il souhaite suivre. Cette procédure s'efforce de garantir une équité de traitement des candidats en fonction du type de diplôme et d'école.

Cependant en l'absence de référentiels de formation pour les études d'architecture complémentaires aux textes réglementaires, la commission a, au fil du temps, établi un certain nombre de règles d'équité afin d'éviter l'écueil d'une trop grande subjectivité dans les critères d'appréciation.

Force est de constater que les candidats qui font légitimement des demandes d'admission par validation des acquis dans plusieurs ENSA peuvent obtenir des décisions plus ou moins favorables selon les ENSA. Ils n'hésitent pas parfois à faire pression sur les membres de la commission pour obtenir un positionnement plus conforme à leurs vœux. Le principe demeure que deux candidats ayant obtenu la même année, dans le même établissement, un diplôme identique sont positionnés au même niveau du cursus.

Suivi, soutien et orientation des étudiants

La politique de l'école consiste à privilégier la composition de promotions d'étudiants provenant d'univers différents, au profit d'une richesse procédant de la diversité. Par conséquent, des cours de soutien en représentation de l'architecture, géométrie, construction et de mise à niveau mathématiques ont été créés en Licence 1. En 2016/2017, nous avons inauguré un nouveau cours de soutien à l'écriture. En 2017/2018, nous inaugurerons la mise en place de cours de nu et des ateliers d'écriture, bimensuels chacun, qui seront offerts à tous les étudiants de licence.

Le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence n'ayant pas de finalité professionnalisante et ayant pour objectif principal de permettre l'accès au second cycle en vue de l'obtention du diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master, la question des passerelles et de la mobilité entre les différents types de formation ne se pose pas réellement (cette question reste à penser).

En revanche, le nombre non négligeable d'abandons en 1ère année de premier cycle a mené l'établissement à s'interroger sur ce phénomène en procédant à une enquête sur ce que recouvre la notion d'abandon des étudiants de 1ère année. Pour définir le nombre d'abandons sur une année donnée, l'école comptabilise les étudiants qui, ayant été inscrits pendant l'année concernée, ne se sont pas réinscrits l'année suivante à l'ENSAPLV.

Ainsi, il est possible de distinguer trois groupes d'étudiants :

- les étudiants ayant déclaré officiellement abandonner le cursus avant la fin du premier semestre parfois avant les vacances de Noël et qui n'ont aucun résultat (un questionnaire leur est transmis pour connaître les raisons de cet abandon. La plupart sont en fait consécutifs à des erreurs d'orientation)

- les étudiants n'ayant pas été admis dans l'année supérieure mais autorisés à redoubler qui ne se réinscrivent pas. Sur 60 à 70 étudiants autorisés à redoubler la 1^{ère} année, seule une trentaine se réinscrit l'année suivante.

- les quelques étudiants ayant obtenu des résultats corrects au 1^{er} semestre qui décident de se réorienter et ne poursuivent pas. Quelques autres abandonnent le cursus malgré de bons résultats sur l'année.

Évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements par les étudiants est une démarche entreprise depuis 2003 par l'école de La Villette. Plusieurs groupes de travail, composés d'enseignants, d'étudiants et d'agents administratifs se sont réunis en vue de formuler les enjeux liés à cette démarche, réfléchir sur les moyens de sa mise-en-oeuvre, et enfin rédiger des questionnaires préparatoires.

Les premiers questionnaires mis en place à la rentrée 2011/2012 portaient sur trois domaines : les groupes de projets, les enseignements du séminaire et les autres enseignements. L'évaluation des services pédagogiques de l'école (bibliothèque, documentation, vidéothèque, service informatique, laboratoire photo, service audiovisuel, atelier maquette), qui a fait l'objet de questionnaires spécifiques ne relève pas de cette démarche.

Ces questionnaires ont été retravaillés durant l'année 2015/2016 et 2016/2017 pour en améliorer les efficacités et les rendre accessibles et traitables par voie électronique. Les questionnaires sont différents selon les types d'enseignement - enseignement théorique et TD associés, enseignement de projet, séminaire, autre enseignement en petits groupes (art plastique, technique de représentation, optionnels, langues)- (cf. Annexe 12).

Le but de l'évaluation des enseignements est d'ajuster les apports pédagogiques, de vérifier la cohérence entre les enseignements et d'ouvrir à d'éventuelles propositions en provenance des étudiants. A cette fin, l'ENSAPLV s'est référée au texte officiel concernant l'évaluation interne des enseignements (JO du 27 août 2005, texte 61, art. 17).

Les résultats sont accessibles aux enseignants concernés et la commission nommée par le conseil d'administration assurera la confidentialité et le suivi de la procédure.

Cette procédure en cours d'expérimentation est également ouverte aux étudiants étrangers en échange. Elle s'adresse donc à tous nos étudiants du cycle initial. Un système connexe est à développer au sujet de nos formations post-master.

Observatoire des débouchés

Les débouchés professionnels font l'objet d'une réelle attention de la part de l'école qui poursuit sa réflexion sur le développement de dispositifs favorisant la comptabilisation, l'analyse puis l'évaluation des besoins du monde professionnel pour ses étudiants.

Dans ce cadre, l'école participe chaque année aux enquêtes nationales du Ministère de la Culture, adressées à l'ensemble des diplômés de l'Enseignement supérieur Culture, à 3 ans de l'obtention du diplôme. Ainsi, depuis 2012, les données propres aux étudiants diplômés de l'ENSAPLV ont été exploitées¹⁶. Elles indiquent avec précision les grandes tendances du marché de l'emploi pour les étudiants diplômés, les secteurs visés et leur taux d'employabilité.

Ces enquêtes révèlent que 85% à 90% des anciens élèves de l'ENSAPLV sont insérés professionnellement 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte (ADE) ; d'autre part, elles montrent qu'un fort pourcentage de diplômés (70%) travaille dans le secteur privé.

Outre ces enquêtes nationales, l'ENSAPLV a initié la mise en place d'un protocole d'enquêtes en propre, visant à observer l'insertion des différentes populations qu'elle forme et notamment, les ADE (architectes diplômés de l'Etat), HMONP (architectes habilités à la maîtrise d'œuvre en son nom propre), DSA (architectes ayant obtenu un diplôme de spécialisation en architecture), DPEA (architectes ayant obtenu un diplôme propre à l'école d'architecture), Architectes/ingénieurs et Ingénieurs Architectes de l'école. Ce travail est rendu possible grâce à la collaboration d'une de nos équipes de recherche le LET et du réseau RAMAU.

Une première enquête a été réalisée en 2016, dans le but d'établir des statistiques quant à l'insertion professionnelle des titulaires de la HMONP depuis 2012. Cette enquête test a concerné les étudiants qui ont obtenu leur HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) entre **2013 et 2015**. L'enquête a donc concerné 3 promotions d'habilités (2012/ 2013, 2013/2014 et 2014/2015). Au total 617 habilités concernés. Le questionnaire a été reçu en définitive par +/-564 destinataires. Au total on comptabilise au 17/05/2016, 285 soumissions et 50% de taux de réponses obtenues, ce qui est un très bon taux. Les résultats de cette enquête sont en cours de traitement.

Le déploiement d'enquêtes en propre suppose de perfectionner nos compétences en matière de recensement et d'actualisation de nos données concernant les anciens diplômés de l'ENSAPLV. L'école ne bénéficie pas d'association d'anciens alumni comme cela peut-être le cas dans certaines écoles et/ou université. Il est donc du ressort de l'administration de mettre en œuvre et tenir à jour ses annuaires. A ce jour, l'école dispose d'un annuaire des architectes DPLG, depuis la création de l'école en 1969 jusqu'au 31/12/2007 et d'un recensement sous forme d'annuaire des architectes ADE (Architectes Diplômés d'Etat) depuis 2007. A terme, l'ENSAPLV réfléchit à la mise en place d'un annuaire électronique commun à l'ensemble des anciens diplômés permettant à tous les étudiants de renseigner leurs nouvelles coordonnées et de les mettre à jour régulièrement. L'opération consisterait à proposer pour chaque diplômé sortant, une fiche de renseignements modifiable via un extranet sécurisé.

Il est envisagé que cet élément soit pris en considération dans le cadre de la refonte du site internet de l'école prévu pour 2018.

16 L'école a participé aux enquêtes suivantes: ADE 2009, ADE 2010, ADE / HMONP 2011, ADE/ HMONP 2012, ADE/ HMONP 2013

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Parcours des étudiants de l'ENSAPLV		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - une sélection des étudiants offrant une chance à des étudiants provenant d'univers divers - la construction de promotions riches de diversité - des cours de soutien et de mise à niveau mathématiques adaptés en Licence - un système d'évaluation des enseignements opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> - des systèmes d'évaluation des formations post-master à penser - la mise en place d'enquêtes pour suivre les diplômés de l'école et adapter nos formations (réalisation d'annuaires systématisés)
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - un observatoire des débouchés en cours de création en lien avec nos équipes de recherche - de nouveaux cours pour tous (ateliers d'écriture et cours de nu) - Hesam : des passerelles à construire pour des réorientations à imaginer avec nos partenaires et une réflexion à mener sur la professionnalisation de la Licence 	<ul style="list-style-type: none"> - un système de sélection des candidats chronophage et lourd en investissement pour tous - les moyens nécessaires à un système de valorisation des résultats des évaluations des enseignements par les étudiants

5.2 La Vie étudiante

La réussite étudiante passe également par les différents services que l'école offre à ses usagers en outre de sa médiathèque qui fait partie des ressources pédagogiques importantes à prendre en considération (cf. 4.4 documentation, p. 64).

Ces services se composent pour une part d'une **cellule « vie étudiante »**, située au sein du service de la pédagogie qui, depuis 2015 est identifiée comme telle après avoir longtemps été portée par les différents agents du service et pour une autre, de ressources pédagogiques telles que le **pôle image, l'atelier maquettes** et **l'atelier numérique** de l'école.

La cellule « vie étudiante »

L'objectif de cette cellule est d'accompagner les étudiants dans leurs diverses démarches sociales et de les orienter en cas de besoin. Trois domaines composent les activités de cette cellule : le premier porte sur les bourses, le deuxième sur le handicap et le troisième sur le logement.

En 2015-2016, nous avons 378 **boursiers** et en 2016-2017, 409. Sur les 409, 32 ont demandé le remboursement de leur frais de scolarité suite à un défaut de notification au moment de leurs inscriptions. Pour réduire le nombre de remboursements, l'ENSAPLV a mis en place un système de "déclaration sur l'honneur" qui porte ses fruits.

La vie étudiante vis-à-vis des boursiers est en pleine évolution. Les étudiants viennent souvent demander des conseils pour remplir leur DSE, connaître les modalités d'une demande de chambre en cité U. Ils nous demandent également de contacter les parents qui ne fournissent pas tous les documents nécessaires au dépôt dématérialisé de leur demande initiale. Les relations ENSAPLV et CROUS sont d'excellentes qualités et permettent de régler les problèmes rapidement et avec clarté, lorsqu'ils se posent.

Les quelques étudiants handicapés de l'école sont pris en charge comme il se doit, par l'ensemble du personnel administratif, les agents d'accueil et les enseignants. L'école est néanmoins mal équipée pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Du point de vue du logement, la cellule « vie étudiante » tente de créer un réseau entre les étudiants et les bailleurs pour faciliter la transmission des informations. À Paris, le Crous dispose de 36 résidences universitaires situées au cœur de Paris et propose ainsi des chambres individuelles, T1 ou T2. Le Crous de Paris propose d'autres solutions de logements comme le service "logement en ville" qui sert d'intermédiaire entre les propriétaires et les étudiants, pour la location de chambres, de studios, de deux-pièces (à partir de 9m²). Il met les étudiants en relation avec les propriétaires qui doivent respecter une charte imposée par le CROUS.

À Paris, la Cité Universitaire Internationale propose également des logements, toute l'année ou pour un séjour d'été . Nous établissons également des liens avec IMMOJEUNE : l'agence immobilière pour les jeunes à Paris, ADELE : 100% Logement étudiant, MA PIAULE et d'autres organismes.

Enfin, nous avons des étudiants en grande difficulté matérielle et psychologique que nous recevons à la demande pour trouver des moyens pour les rassurer et les aider en leur proposant, très souvent, des adresses de médecins spécialisés et/ ou d'assistantes sociales.

Les ressources pédagogiques :

Outre la médiathèque ci-avant présentée, l'école bénéficie de ressources pédagogiques propres qui prennent la forme d'ateliers, permettant aux étudiants de s'épanouir pleinement dans des activités liées à l'architecture, de manière encadrée par les responsables dont les missions allient gestion administrative et pédagogie. Trois entités composent ces services : 1) un atelier maquettes, 2) un pôle image et 3) un atelier numérique

1) L'Atelier maquettes :

L'atelier maquettes a fait l'objet de travaux de réaménagement et de mise aux normes de 2011 à 2015¹⁷, qui se sont accompagnés d'une refonte totale de son mode de fonctionnement. Inauguré en janvier 2015, cet atelier est aujourd'hui l'un des plus beaux lieux de l'école dont l'équipement de pointe permet aux étudiants et enseignants de produire des maquettes dans des matériaux divers, à l'aide d'outils manuels ou numériques. Outre un outillage de menuiserie classique et complet, il est équipé de deux machines à découpe laser (depuis 2014), de deux imprimantes 3D (depuis 2017) et d'une fraiseuse numérique (depuis 2017).

En accès libre à tous les étudiants et enseignants, l'atelier maquettes est également un lieu d'apprentissages organisés par ses responsables et intégrés au programme pédagogique des cycles licence et Master. Une initiation à la maquette est en outre dispensée à tous les étudiants de première année, dans le cadre de leurs enseignements de projet.

Le fonctionnement de cet atelier bénéficie d'une large collaboration avec les enseignants qui, pour certains, ont organisés leur pédagogie autour de l'apprentissage et/ ou de l'usage des outils mis à disposition. Les travaux dirigés de structure et d'ambiances de licence 1 et de licence 2 sont, par exemple, réalisés pour partie au sein de l'Atelier maquettes. Diverses réalisations pédagogiques sont également menées au sein de cet atelier (cf. illustration 12)

Enseignement	Réalisations pédagogiques menées à l'Atelier maquettes
Groupe de projet de licence 1	Chaises à l'échelle 1/2
Groupe de projet de licence 1	Sanctuaire Haïku à l'échelle 1/2
Groupe de projet de licence 1	Mobilier habitable en tasseaux
Optionnel de Licence 2	Architecture navale
Optionnel de technique de représentation de master 1	Mobilier en béton moulé
Projet du Concours international Lixil de niveau master	Prototype du Cocon
Enseignement informatique de niveau master	Appréhension du continuum numérique en architecture
Enseignement de la maquette en master et architecture navale	Conception d'un canoë de 10 places en bois
Enseignement de la maquette en master	Conception, fabrication et installation d'un nouvel abri pour le gardien

Illustration 12: Réalisations pédagogiques menées au sein de l'atelier maquette

Enfin, l'activité de l'atelier maquettes sort de ses murs en organisant chaque année un voyage à Venise visant à participer à la Vogalonga qui permet aux étudiants de naviguer sur le canoë qu'ils ont confectionné. L'Atelier est par ailleurs en lien avec l'Abbaye du Thoronet qui expose une de ses maquettes ainsi qu'avec la cité de l'architecture qui en expose 5.

17 Durant cette période, un partenariat avec le Fablab de la cité de sciences a été contracté et un atelier nomade au sein de l'établissement expérimenté.

2) Le pôle image :

L'ENSAPLV a une compétence reconnue dans le domaine de l'image et du son en lien avec l'architecture. Cela se traduit par la qualité des enseignements de ces médias et les moyens techniques et humains que l'école développe au sein du Pôle Image et qui regroupent les activités photo, vidéo et son, sous une même entité logistique.

L'année 2013-2014 a vu la réhabilitation intégrale de ses espaces de travail et la mise en œuvre de nouveaux équipements informatiques. Ce nouvel atelier possède un espace conçu pour la maintenance et le prêt de matériel de tournage, une salle dédiée à la formation, deux espaces de travail privés et un espace studio et projection transformable en salle de cours. Il est par ailleurs équipé d'appareils photos numériques et argentiques ainsi que leurs matériels attenants, un laboratoire de tirage de photos, des ordinateurs Mac et PC, des caméras DV, HDV et Hi8 et les appareillages nécessaires à leurs usages et des enregistreurs numériques. Il dispose par ailleurs d'un banc de montage et de mixage.

En accès libre à tous les étudiants et les enseignants en dehors des cours, le pôle image propose des activités pédagogiques inscrites au sein du programme de master (essentiellement une formation à la photo) et accueille les enseignements délivrés par les enseignants plasticiens dont les objets pédagogiques portent sur l'apprentissage du regard et l'appréhension de l'espace à travers les médias audio-visuels. L'équipe en place est à la disposition des étudiants pour la réalisation de leur projet ainsi qu'elle assiste les enseignants en tant que de besoins. Les étudiants primo-entrants de première année de Licence bénéficient en début d'année d'une présentation détaillée des services de ce pôle image.

Outre les activités pédagogiques proprement dites, le pôle image a pour mission de gérer le matériel qu'il met à disposition des étudiants et enseignants et de réaliser des reportages et enregistrements d'entretiens, de conférences et autres activités de l'école intra et extra muros (portes ouvertes, workshop, colloques, séminaires, expositions et interventions d'enseignants ou de personnalités extérieures, captation et montage vidéo/reportages photo).

Le pôle image est largement mobilisé pour l'organisation des journées portes ouvertes de l'école où il présente des films, expose les travaux des étudiants et réalise une borne d'accueil vidéo. Un système d'archivage des productions photographiques (via archivim) est en place. Un système d'archivage des productions vidéographiques (Archivid) est à mettre en place.

3) L'atelier numérique :

Fondé en 1997, l'atelier numérique est un lieu dédié aux étudiants de l'école où leur sont mis à disposition des ordinateurs, logiciels, traceurs, imprimantes et papiers leur permettant de réaliser leurs différents rendus. Il est également ouvert aux enseignants.

Cet atelier est actuellement situé rue de Cambrai, à 10 minutes à pieds du site de l'école qui se situe rue de Flandre, faute d'espaces disponibles sur le site pédagogique de l'école. Lieu d'échanges, de partages et d'entre-aides, l'atelier numérique est un lieu de création qui permet aux étudiants de travailler sur différents supports physiques et numériques tout en privilégiant les activités de conception numérique et de conception/fabrication par ordinateur.

Outre le gestion du parc logiciels et matériels de l'atelier numérique, l'équipe de cet atelier a pour mission d'assister les étudiants dans la production de leurs rendus, de présenter les logiciels et fonctionnalités numériques à disposition des étudiants et de proposer aux étudiants des séances d'apprentissage ou d'approfondissement des outils dédiés à l'architecture.

Divers ateliers sont régulièrement proposés :

- Atelier de premier abord avec la colorimétrie.
- Atelier de prise en main de GIMP/ de Scribus / d'INKSCAPE
- Atelier de prise en main de Photoshop/ Indesign et Illustrator .
- Atelier de re-prise en main d'Archicad.
- Atelier de création de pagination et mise en valeur des rendus de projets, de mémoires et rapports.
- Atelier de CFAO (création et fabrication assistées par ordinateur)

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Vie étudiante à l'ENSAPLV		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - une cellule administrative « vie étudiante » dédiée au développement des services - des ressources pédagogiques bien équipées et dynamiques 	<ul style="list-style-type: none"> - une situation francilienne peu propice à l'assistance des étudiants en matière de logement - l'accessibilité aux handicapés - la valorisation du potentiel de l'atelier numérique au regard des besoins pédagogiques
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - développement de collaboration entre les ressources pédagogiques et les équipes de recherche - Mise en place d'une politique d'archivage et de valorisation des productions de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - l'éloignement physique de l'atelier numérique - la vétusté des locaux, leurs tailles et l'éloignement des équipements

5.3 Participation des étudiants à la gouvernance

Depuis l'élection du CA de 2015, l'ensemble des conseils, commissions et groupes de travail de l'école comptent parmi leurs membres des étudiants de l'école. Il est laissé aux étudiants le soin d'organiser leurs propres élections et de proposer ensuite la répartition de leurs représentants dans les instances ad hoc.

Les étudiants organisent eux-mêmes les élections de leurs représentants et proposent au CA les personnes pour chaque instance en fonction du nombre prédéfini par le CA (7 élus au CA, 4 au CS, 5 au CEVE, 2 au CDR, etc) .

Les étudiants de l'Ensaplv sont particulièrement dynamiques et sont tous membres de l'association « la Villette étudiante » qui propose des activités à destination des étudiants. Elle organise et propose en particulier des activités sportives, musicales, photographiques, théâtrales, culturelles, participe à la Coupe transversale sportive inter-écoles et organise l'architeuf annuelle, des concerts et des voyages en Europe.

Elle met en place des partenariats, notamment avec diverses institutions culturelles comme le théâtre de la Ville, le Festival de jazz de Saint-Germain des Prés, un institut de jeunes aveugles des associations du 19ème...

Elle auto-gère (depuis 2010) également la cafétéria, dont les locaux indépendants, situés dans la cour de l'école, sont mis à disposition gracieusement par l'ENSAPLV. Afin d'accompagner au mieux cette auto-gestion, l'école a financé des formations à l'hygiène pour ses membres et met à disposition de ses responsables, du personnel administratif pour l'aider dans la gestion et la comptabilité de l'association.

L'association « archivoile » propose par ailleurs, aux étudiants, des activités nautiques.

L'école « emploie » un grand nombre d'étudiants sous le statut de moniteurs pour participer au fonctionnement des services pédagogiques, administratifs et de recherche. L'instauration d'une instance plus spécifique sur les difficultés pratiques rencontrées par les étudiants permettant de faciliter la gestion de certaines questions (horaires, locaux, matériels...) a été mise en place en 2010 avec l'instauration d'une réunion mensuelle « Direction/étudiants ».

Des activités de parrainage entre étudiants de première année et des étudiants de Licence 2 et 3 sont organisées par les étudiants eux-mêmes. Il s'agit de faciliter l'insertion des primo-entrants au sein de l'établissement. Une campagne de tutorat lancée par le Ministère de la culture en 2017, permet de mettre en place un nouveau dispositif d'accompagnement des étudiants par les étudiants. Une première initiative s'est matérialisée en 2017 dans le cadre d'un atelier d'écriture.

6 Valorisation et culture scientifique

6.1 Valorisation des résultats de la recherche

Plusieurs outils de suivi et de communication de la recherche ont été mis en place : la publication scientifique, l'organisation et/ou la participation à de(s) conférences, colloques ou séminaires, le développement et la mise à jour de sites internet, l'exposition des productions (types posters de recherche), la publication d'ouvrages, les rapports d'activité.

La recherche développée dans le cadre des programmes de nos équipes de recherche visent la production de connaissances sur l'architecture, la ville et le paysage et non le développement de procédés industriels. Autrement dit, nos productions de recherche s'ancre au sein du milieu universitaire et du milieu socio-économique de l'architecture. Une réflexion est actuellement à l'oeuvre quant aux rapprochements entre nos équipes de recherche, les agences d'architecture, les entreprises et les collectivités territoriales. Des contrats CIFRE permettent d'ores et déjà de collaborer avec des entreprises et des agences dans le cadre de la formation au doctorat. Des contrats de recherche sur des projets particuliers sont également menés en collaboration avec entreprises, agences et collectivités.

Notre établissement est particulièrement actif dans la valorisation des résultats de la recherche par l'organisation et l'accompagnement des séminaires et des colloques (Cf. Illustration 13).

2012	Conférences	Six Workshops & Six portraits de ville 1ère Table ronde, animée par Raoul Pastrana, architecte urbaniste, ancien professeur à l'ENSAPLV, Paris	
		Conférence dans le cadre du DPEA Architecture et Philosophie Conférence: Dans quels mondes vivons-nous ? :Jean-Luc Nancy, Aurélien Barrau et Théorie des maisons : L'habitation, la surprise, Benoit Goetz	
		La culture du bois dans une architecture d'éco-modernité, accessible à tous »	
	Colloques	Journée sur les Constructions sensibles. Dans le cadre de la recherche proposée par le <i>Laboratoire Acoustique Musique Urbaine (LAMU- ENSAPLV)</i>	
		Colloque annuel DSA Journée d'Etudes organisée par le DSA MAP : Métropoles de l'Arc Pacifique Edifier la Ville Complexe	
		Séminaire de Conception Architecturale Numérique (SCAN), Séminaire de Conception Architecturale Numérique (SCAN), F. Guéna et C. Lecourtois	
Congrès International d'Histoire de la Construction,co-organisé par les Ecoles d'architecture de Malaquais, Paris-la Villette et Versailles ainsi que le Conservatoire national des arts et métiers.			
		Rencontre Ramau, «Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers».	
2013	conférences	Centre Sud : Maitrise d'œuvre urbaine : En situation de post-séisme en Haïti	
		Conférence de Nathalie Roseau « L'aéroport ou le paradigme de la frontière», présentation de Christian Garrier	
		M. Reghezza « La crue centennale de Paris », présentation de Gwen Rouvillois	
			Guy Burgel : «Paris/Grand-Paris», présentation de Caroline Lecourtois
	Colloques	Colloque international « Paysage et invention, évolution des enseignements dans un monde en transition / Landscape and imagination	
		Journée d'études internationale "Territoires en débat : la montagne comme jardin urbain"	
2014	Conférences	Conférence, organisée par Afrikarchi « Quels usages pour les matériaux locaux en Afrique ?	
		ALBERTO MAGNAGHI <i>Pour une méthodologie du projet bio régionaliste du territoire</i> , dpea recherches en architecture	
		Gilles Clément et Philippe Madec : «Discussion autour de l'alternative ambiante» Thème : Environnement, Territoires et Paysage	
	Colloques	Séminaire lavue : La question rurale dans un monde urbanisé : marges sur le déclin ou nouveaux modèles territoriaux ?	
		Colloque international AESOP/LAA-LAVUE "Becoming Local. Transforming Spaces, Redefining Localities"sous la direction de Federica Gatta (dir.), Maria Anita Palumbo (dir.),Véronique Zamant (dir.), Silvana Ghali, Flavia Pertuso	
2015	Conférences	Conférence : «La restauration des charpentes et la transmission du savoir-faire par les Compagnons du Devoir» par Stéphane Goubet et Julien Lecarme, compagnons charpentiers.	
		«fabriquer la ville de demain : outils de la participation et pratiques émergentes» à l'initiative des étudiants et enseignants du Séminaire Architecture, Environnement et Développement Durable	
		<i>Marcos Novak</i> : Transvergence: Before and After Parametricism	
	Colloques	Ramau 2015.- Séminaire exploratoire du programme scientifique du Ramau sur les formations École nationale supérieure d'architecture	
		Patrimoine et transmissions mémorielle. tables rondes et débats, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture Paris-la Villette et l'association étudiante « Mnémosis »,	
2016	Conférences	Conférence "Urbanisation, habitat et résistances en Inde".	
		Conférence "Qui sont les nouveaux acteurs de l'écologie urbaine ?	
		débat centre Sud "au retour d'habitat 111 et après"En présence de chercheurs, de responsables d'ONG et de représentants institutionnels qui ont participé à la conférence internationale Habitat III à Quito du 15 au 19 octobre	
	Colloques	Séminaire <i>Analyse et politique de la ville</i> : Des écrits sur la ville, retour sur un demi-siècle d'études urbaines. Des auteurs face à leur récit, La ville en débat	
		Séminaire <i>Habiter le temps : Dialogues d'architecture et philosophie</i> (rencontres organisées avec le Collège de Philosophie) Francesco Venezia, La trace du bâtir. Ville, espace et bâtiments vécus par les corps.	
		Architecture et aléas : une grande journée pour discuter et débattre de l'architecture et de ses confrontations aux aléas naturels	

Illustration 13:Extraits de différents événements de valorisation de la recherche à l'ENSAPLV

Dans ce cadre, la valorisation de nos productions de recherche passe par la publication scientifique de ses avancées, dans des revues des sciences humaines et sociales et ou des sciences informatiques. Bien qu'une part de nos recherches porte sur les outils numériques de et pour l'architecture, notre cadre juridique et nos moyens scientifiques ne permettent de prétendre aux développements d'outils et au dépôt de brevets.

Par ailleurs, l'établissement suit régulièrement les activités de recherche et les communique à l'ensemble de l'établissement en les résumant dans le rapport d'activité annuel. L'administration consulte à cette fin les directeurs des unités de recherche pour qu'ils fournissent les données en termes de production, valorisation et rayonnement. Ce rapport d'activité est diffusé aux personnels de l'école, aux autres écoles d'architecture françaises, à nos partenaires de COMUE et au ministère de la culture et de la communication.

Les sites internet de l'Ecole sont des outils indispensables à la valorisation des activités de l'établissement et des équipes de recherche. Ils participent par ailleurs du fonctionnement des services offerts par l'école. Dans ce cadre, chaque équipe et chaque réseau de recherche possède son propre site. C'est pourquoi, dans l'intention d'uniformiser les gestionnaires de contenus utilisés en vue de faciliter le développement d'un portail de la recherche, l'établissement a entrepris depuis 2012 une refonte des sites web de chacune des unités. Un prestataire extérieur a réalisé le travail d'uniformisation des sites web. Le développement du portail a cependant pris du retard. Un développeur web a été recruté à l'école en 2015. Une de ses missions est de développer ce portail.

Enfin, la valorisation du potentiel recherche de notre établissement passe par la proposition de travaux de recherche qui pourraient être utiles au MCC comme par exemple, un observatoire national des formations à l'HMONP et/ou des métiers et pratiques de l'architecture.

6.2 Diffusion, enrichissement du patrimoine et développement de la culture scientifique et technique

L'établissement a établi un lien particulier avec une maison d'édition, les Editions de La Villette. Cette maison d'édition est constituée d'un comité de rédaction autonome, qui ne favorise pas particulièrement les productions de l'établissement mais en édite cependant certaines, comme par exemple les *Cahiers Ramau*, revue issue d'un des réseaux de l'école.

Editions de la villette

Les Éditions de la Villette sont un département de l'ENSAPLV. Elles ont été créées en 1980 afin d'offrir au monde universitaire, mais aussi aux professionnels, des ouvrages fondamentaux sur les domaines relatifs à l'architecture, la ville et l'aménagement. Elles développent également une activité de promotion de la culture architecturale auprès de publics amateurs en publiant des écrits relevant de problématiques sociales, techniques ou esthétiques liées aux arts de l'espace.

La politique éditoriale se concentre autour de trois axes : les ouvrages à vocation didactique, les textes fondamentaux modernes (auteurs du XIX^e et XX^e siècle, souvent traduits pour la première fois en français) et les essais liés à l'actualité du monde contemporain.

Depuis leur création, plus de 160 ouvrages ont été publiés, une centaine de titres sont inscrits au catalogue.

Jusqu'à dernièrement, nous avons un accord de diffusion-distribution avec Volumen (groupe issu de la fusion des distributions du Seuil et du groupe La Martinière). En 2015-2016, Volumen a été absorbé par Interforum/Editis. L'accord diffusion-distribution garantit aux publications des Éditions de La Villette d'être présentes ou connues dans quelques 400 points de vente en France et à l'étranger. La diminution progressive du nombre de points de ventes ces dernières années vient de la fermeture d'un nombre non négligeable de librairies. Les ventes sur Internet via Amazon, Fnac.com... même si elles se sont beaucoup développées, ne compensent pas le manque à gagner. La diffusion à l'étranger représente moins d'un millier de livres environ. La disparition du Centre d'exportation du livre français (CELF) et que depuis rien n'a remplacé, a contribué à diminuer les résultats à l'export.

Par l'intermédiaire du Bureau international de l'édition française (BIEF), les Éditions de La Villette ont été présentes dans onze salons ou foires du livre à l'étranger : Casablanca, Jérusalem, Buenos Aires, Téhéran, Varsovie, Thessalonique, Séoul, Le Cap, Belgrade, Guadalajara, Alger, Taipei, Budapest.

Les Éditions de la Villette ont été présentes au Salon de Fontainebleau dédié au livre d'art. En 2015, le festival de l'histoire de l'art leur a décerné le prix de la traduction.

La cérémonie de remise des Prix et Récompenses 2017 de l'Académie d'Architecture s'est tenue le 13 juin 2017. A cette occasion Marc Bédarida s'est vu décerné la médaille des publications d'une part pour la politique menée depuis 1999 dans le cadre des Éditions de la Villette d'autre part pour ses travaux sur Pouillon, Le Corbusier ou Chareau...

Salle d'exposition : manifestation artistique avec des workshop associés

La salle d'exposition de l'ENSAPLV est un outil pédagogique de culture, d'art, de rencontre et d'échanges où sont régulièrement présentés les travaux des étudiants sur des thématiques précises (workshops), mais également des expositions d'auteurs (artistes, architectes, philosophes, cinéastes...).

Gérée d'un point de vue logistique par le service de la communication, la programmation de cette salle qui accueille une dizaine d'expositions et/ou événements par an, est élaborée au sein d'une commission expositions, composée de la direction de l'école, de 5 enseignants et de 2 étudiants. L'objectif de cette programmation est de favoriser la valorisation de démarches de créations plutôt que de faire la promotion de productions artistiques.

Le site internet de l'école : sources de diverses informations

Le site internet de l'école est un outil de valorisation et de communication majeur de nos jours (www.archi-lavillette.archi.fr). On y trouve l'ensemble des informations indispensables à une prise de connaissance générale du fonctionnement de l'école. Il n'en demeure pas moins que nous souffrons d'une surabondance d'informations et d'une vétusté de son système qui ne permet pas, dans l'état actuel, de hiérarchiser convenablement les informations et de distinguer un site institutionnel d'un site extranet ou intranet. Par ailleurs, des informations sont absentes de ce site (on ne trouve par exemple aucune information sur le service communication, la programmation des événements et colloques et/ou la programmation de la salle des expositions).

Par ailleurs, ce site et notre dispositif de stockage ne permet pas de mettre en ligne des données conséquentes. Des rubriques ne peuvent donc être créées et la valorisation de nos productions audio-visuelles ne peuvent se faire par ce biais. Au regard de la lourdeur de son système, les laboratoires, les éditions de la villette, le service des relations internationales, les formations post-master, l'observatoire des débouchés et l'évaluation des enseignements ont chacun leurs propres sites permettant tant de diffuser de l'information que de communiquer avec les différents acteurs impliqués.

Par exemple, Le LET et le réseau Ramau entretiennent sur leur site internet quatre centres de ressources qui s'adressent à un public de chercheurs, d'étudiants et de professionnels. Une veille scientifique régulière, structurée en deux rubriques, documentation et actualités, permet de recenser des informations sur les thématiques espaces de travail ; développement durable ; démarche participative ; activité et métiers de l'architecture et de l'urbanisme.

Cette diversité de sites conduit à une actuelle cacophonie des chartes graphiques de ces sites et à une complexité inextricable de leur mise en réseau. Par conséquent, un projet de refonte du site institutionnel de l'école est en cours de manière à recréer une cohérence et une identité partagée. Cette refonte devra permettre de valoriser davantage les productions de l'école.

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Valorisation et culture scientifique à l'ENSAPLV		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - existence de moyens de valorisation propres à l'établissement - activités de valorisation engagées par les chercheurs eux-mêmes permettant la reconnaissance des travaux par les milieux universitaires internationaux - une dynamique forte de transmission des travaux et résultats de la recherche par l'organisation de conférences, colloques et séminaires - un fort déploiement de sites internet de valorisation de la recherche - un fort déploiement de sites internet de valorisation de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des travaux de recherche au sein de l'établissement - la valorisation des travaux de recherche par les éditions de la villette - des sites web dispersés et disparates - absence de plan de communication
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - un projet de refonte des systèmes informatiques et numériques à l'échelle de l'établissement - HESAM : 1000 doctorants et le rapprochement entre les équipes de recherche et les milieux professionnels - une politique d'archivage à venir 	<ul style="list-style-type: none"> - la structure du service de communication

7 Relations européennes et internationales

7.1 Politique de relations européennes et internationales en matière de recherche et d'enseignement supérieur

L'ENSAPLV affirme sa vocation d'être une école internationale attractive pour les étudiants du monde entier et a décidé de « promouvoir au maximum la mobilité des étudiants » en inscrivant, au cœur de son projet pédagogique, diverses modalités d'ouverture vers l'international. L'objectif majeur de sa stratégie en matière de relations internationales est d'une part de permettre à une majorité d'étudiants de l'école de bénéficier des actions internationales et d'autre part, d'accueillir chaque année des étudiants et enseignants de divers horizons, en mobilité.

Depuis l'année 2002 le conseil d'administration de l'école (CA) a constitué une commission dite « commission des relations internationales » (CRI) aujourd'hui composée de 9 enseignants, 3 étudiants, la responsable du service des relations internationales, les agents administratifs du service des relations internationales et la direction, pour l'aider à définir la politique de l'établissement dans le domaine des relations internationales. Cette commission examine les demandes de voyages à l'étranger (d'études ou de coopération) que les enseignants formulent en vue de développer une pédagogie hors les murs¹⁸, répartit les moyens financiers de participation à ces activités et étudie les demandes de mobilité des étudiants.

Le travail réalisé par cette commission ne prend pas en considération les relations européennes et internationales en matière de recherche. Ces dernières se développent en fonction des travaux et programmes de recherche des équipes et des chercheurs. Certaines peuvent néanmoins être facilitées et/ ou motivées par des partenariats et/ou des programmes de mobilité contractés par l'école.

La stratégie des relations européennes et internationales en matière de pédagogie consiste à offrir la possibilité à chaque étudiant de vivre durant son cursus, au moins deux moments forts en situation de confrontation avec le contexte international. Le premier de ces moments se situe en première année de Licence et prend la forme d'un voyage d'études obligatoire, organisé dans une aire européenne pour toute la promotion (282 à 300 étudiants, selon les années, encadrés d'une trentaine d'enseignants et administratifs). Un voyage d'études obligatoire est également prévu chaque année pour toute la promotion des étudiants bi-cursus (BIA et BAI) de L2. Le deuxième moment se situe en cycle master et prend la forme d'une possible mobilité d'un semestre ou deux, dans un établissement étranger partenaire.

Outre ces deux moments possibles à tous, des offres de déplacement à l'étranger peuvent être proposées à des étudiants dans le cadre d'enseignements de Licence ou de Master. Cette mobilité est alors organisée et encadrée par l'enseignant responsable du cours dont la pédagogie nécessite ce déplacement. Le choix de suivre cet enseignement est alors libre et d'autres options sans déplacement sont possibles. La pédagogie et la thématique de ces activités sont définies avec les partenaires et les ateliers réunissent les équipes pédagogiques de chacun des établissements.

18 L'ENSAPLV distingue les activités pédagogiques relevant des relations internationales dont une partie des financements provient d'organismes tiers (fonds européens, ambassades, délégation régionale, crif, etc) et qui nécessitent des échanges avec nos partenaires étrangers, des voyages et activités pédagogiques hors les murs (dits VAHM) qui ont lieu en France ou à l'étranger, sans partenariat ou échange pédagogique. Ces VAHM consistent à emmener les étudiants en dehors de l'école pour découvrir des lieux et/ou à travailler sur des lieux de projet particuliers.

L'école distingue différents types d'activités européennes et internationales suivant les modalités d'échanges mises en œuvre : les voyages d'études, les voyages de coopération, la mobilité enseignante (des enseignants ou des chercheurs), étudiante ou administrative. Les voyages d'études consistent à effectuer une pédagogie hors les murs, d'une durée limitée, pouvant prendre la forme de visites de lieux ou de workshop sur place. Les voyages de coopération quant à eux consistent à réaliser une pédagogie hors les murs en collaboration avec nos partenaires étrangers, leurs enseignants et leurs étudiants. Enfin, les mobilités sont individuelles et consistent à permettre une immersion totale chez un de nos partenaires. Elles peuvent être effectuées par nos étudiants qui suivent alors les enseignements dans une école d'architecture étrangère, des enseignants qui développent alors des cours pour une de nos écoles partenaires ou par des agents administratifs qui se déplacent pour une courte durée à la rencontre de leurs homologues.

L'ouverture à l'international de l'ENSAPLV se manifeste donc tant par nos déplacements à l'étranger que par l'accueil d'étudiants et d'enseignants étrangers. En outre, l'équipe enseignante de l'école compte nombre d'enseignants d'origine étrangère pour la plus grande richesse des offres pédagogiques. Les enseignants étrangers sont par ailleurs invités à la correction de projet ou à l'évaluation des PFE.

Enfin, avant de préciser pleinement nos modalités d'échanges, il est important de noter que nous devons le dynamisme de nos relations européennes et internationales tant à celui de nos enseignants impliqués (qui néanmoins restent peu nombreux au regard de nos effectifs enseignants) qu'à la richesse de notre système d'ouverture à l'international dont la pensée globale permet de susciter des envies de mobilité chez les étudiants. En effet, la mobilité enseignante permet aux enseignants de construire des connaissances de territoires, terrains et systèmes étrangers qu'ils mobilisent alors pour construire des ateliers internationaux par lesquels les étudiants prennent connaissance de sites possibles pour une mobilité étudiante longue durée.

7.2 Dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cette politique

Les voyages d'études et leurs « obligations »

Les enseignants de l'école ont tous la possibilité de demander un financement de l'école pour l'organisation d'un voyage d'études (en Licence ou Master) au sein de leur enseignement. L'octroi d'une participation financière de l'école à ce voyage dépend de l'organisation de ce voyage. En cycle Licence, les voyages en Europe sont privilégiés¹⁹. Pour être approuvés et soutenus financièrement, ces voyages doivent :

- être justifiés par l'objet d'étude de l'enseignement dans lequel il s'inscrit;
- favoriser le regroupement de plusieurs enseignements pour une même destination en vue de répondre à la nécessité d'optimiser les ressources financières allouées aux activités pédagogiques internationales ;
- inclure un contrat pédagogique avec les étudiants bénéficiaires exprimant clairement la nature des travaux à réaliser au cours du déplacement ;
- privilégier des contacts avec une université partenaire.

¹⁹ Une exception confirme cette règle à l'endroit d'une coopération établie avec une école d'architecture de Dakar qui ne forme pour le moment qu'au cycle Licence.

Les demandes de ces voyages d'études sont donc examinées tant par la CRI que par le CEVE. La tendance de ces dernières années s'oriente vers un accroissement exponentiel des demandes que l'on ne sait guère enrayer. Une stratégie de sélection des voyages va donc s'imposer. Une des orientations possibles pourrait être de mutualiser un nouveau voyage de promotion en L2 (à l'instar du voyage organisé en L1), de manière à rendre notre offre équitable et à limiter les désagréments des absences parcellisées des étudiants aux autres cours du semestre.

Les voyages de coopération

Les voyages de coopération prennent la forme de workshops (ou ateliers internationaux) intensifs réalisés chez nos partenaires étrangers²⁰. Cette activité pédagogique vise à ouvrir l'étudiant à d'autres démarches pédagogiques et à le mettre en situation de dialogue avec d'autres architectes en formation et dont la culture diffère. Elle permet par ailleurs de s'exercer à la pratique du projet sur des territoires très différents de ceux habituellement appréhendés par les étudiants. L'objectif de ces voyages de coopération est de faire travailler des étudiants et enseignants de l'ENSAPLV et d'un de nos partenaires, ensemble, sur un même objet d'études.

Ces ateliers sont organisés dans le cadre de coopérations bilatérales ou multilatérales engagées depuis longtemps. Ils s'inscrivent pleinement au sein de notre programme pédagogique de master suivant deux modalités pédagogiques distinctes : un optionnel intensif d'une semaine ou un enseignement semestriel de projet. Dans le premier cas, l'ensemble de la pédagogie se développe sur le territoire du voyage. L'enseignant prépare alors en amont son enseignement avec les partenaires étrangers. Dans le deuxième cas, le déplacement participe d'une pédagogie qui se déploie tout au long du semestre. Les étudiants participent alors à diverses activités annexes au déplacement proprement dit :

- un travail de préparation préalable au déplacement et d'analyse du site étranger du projet, sur la base notamment de la documentation fournie par l'université qui accueille l'atelier;

- un travail de projet et/ou de précision du projet durant le séjour sur place avec les étudiants et enseignants de l'université d'accueil ;

- un travail de finalisation du projet au retour à Paris, présenté ensuite à l'université partenaire dont les enseignants sont invités à l'école pour l'évaluation des projets au moment du jury final.

Il a été convenu que ces ateliers, organisés avec des partenaires de longue date, devaient porter sur un même objet d'étude durant plusieurs années afin d'assurer la capitalisation des connaissances d'une année sur l'autre.

Les mobilités

En second cycle, outre les voyages de coopération organisés par les enseignants dans le cadre de leurs cours, l'ENSAPLV offre aux étudiants la possibilité d'effectuer une mobilité longue durée, d'un ou deux semestre(s), validée dans le cadre de leur cursus (de type Erasmus).

20 Des workshops intensifs internationaux sont aussi organisés au sein de l'école avec ses partenaires étrangers. Ces workshops participent également des relations internationales.

La mobilité longue durée concerne environ 150 étudiants de l'ENSAPLV chaque année et s'effectue, indépendamment de la destination de l'étudiant, selon les principes établis par les échanges «Erasmus» prévoyant la reconnaissance des résultats obtenus à l'étranger dans le cursus d'origine de l'étudiant, sur la base d'un contrat d'études faisant l'objet d'un accord entre l'étudiant concerné et les établissements d'origine et d'accueil. L'ENSAPLV a jusqu'à présent privilégié cet échange en M1 (première année du deuxième cycle) mais l'ouvre de plus en plus en M2 (parfois plus adapté suivant nos partenaires) de manière à offrir aux étudiants l'opportunité d'obtenir un diplôme européen.

En échange, l'ENSAPLV reçoit autant d'étudiants étrangers en mobilité en master que nous accueillons, et ce dès septembre pour les préparer à suivre nos enseignements en français. Certains enseignements sont dispensés également en anglais pour faciliter la compréhension de leurs contenus.

Ce système qui offre de belles opportunités d'expériences et d'échanges tant à nos étudiants qui partent qu'à ceux qui restent, pose quelques difficultés de fonctionnement. Tout d'abord, il provoque un changement conséquent de la population estudiantine en master, chaque semestre. Ce phénomène empêche donc de penser le programme pédagogique de Master sur le modèle d'une progressivité des acquisitions et des contenus. Par ailleurs, au regard des programmes pédagogiques proposés par nos partenaires, il est parfois compliqué de trouver des correspondances entre les cours et les niveaux. Enfin, nous constatons qu'il est fort difficile de déléguer, à nos partenaires, l'encadrement de la production du mémoire de master qui se développe sur trois semestres au sein de l'ENSAPLV et qui est obligatoire pour l'obtention du PFE en France.

Dans ce cadre, nous sommes dans l'obligation d'organiser des suivis à distance. Ces suivis, souvent individuels sont chronophages et parfois difficiles à mener. Un travail réflexif sur ces modalités de suivi est à poursuivre ainsi que sur les opportunités que ces situations pourraient offrir en termes de collaboration et d'échanges avec les enseignants chercheurs de nos universités partenaires. Les méthodes actuellement mises en œuvre ont prouvé leur efficacité. Les relations établies entre certains des enseignants de l'école et des enseignants des universités partenaires ont également permis de valider ce mémoire à l'étranger. Depuis 2015/2016, il est par ailleurs possible de préparer son PFE à l'étranger voire de le pré-soutenir.

Enfin, l'ENSAPLV souhaite renforcer la mobilité enseignante tant sortante qu'entrante afin de développer une meilleure connaissance des programmes pédagogiques réciproques et de leurs complémentarités. Cette meilleure connaissance est indispensable à la création de formations innovantes conjointes.

Formations innovantes internationales conjointes

Après avoir participé à la création d'un master européen et expérimenté cette formule durant deux ans, L'ENSAPLV s'est trouvée en situation de blocage lors du montage d'une nouvelle formation de type master Européen qu'elle souhaitait construire avec ses partenaires grecs et Espagnols, faute de capacité à pouvoir faire habilitier ce master en propre en France²¹.

21 Cf. Note 13 sur l'impossibilité des ENSA d'être accréditée pour des formations de Master autre qu'en architecture.

7.3 Géographie des partenaires internationaux de l'établissement

L'ENSAPLV entretient des relations de coopération pédagogique avec une centaine d'écoles et d'universités de 50 pays dans le monde. Ces relations sont formalisées :

- par des accords bilatéraux signés dans le cadre des programmes Erasmus + ou hors programmes Erasmus +.
- par des accords multilatéraux.

L'ouverture à l'international de l'école vise à couvrir des territoires et des cultures différents et s'oriente principalement vers l'Europe, l'Amérique Latine, l'Asie et, depuis 2015 l'Afrique Sub-saharienne et notamment le Sénégal. Nos coopérations avec l'Afrique du Nord et notamment l'Algérie ont été relancées.

Coopérations Européennes

Durant ces dernières années et depuis 2012, l'ENSAPLV s'est efforcée d'intensifier ses relations avec le Nord de l'Europe, dont le Royaume Uni, les pays scandinaves et l'Allemagne.

Coopérations non européennes

L'ouverture du programme « Erasmus + mobilité internationale de crédit » a permis d'intensifier les échanges avec l'Uruguay, le Venezuela, le Brésil, Cuba, le Japon, la Mongolie, l'Inde, l'Algérie et le Sénégal. Des contrats inter-institutionnels Erasmus + ont été signés avec nos partenaires de ces pays et ont permis notamment d'appliquer les règles Erasmus + à ces échanges concernant les dispositions d'accueil, de suivi, de mise en équivalence des programmes pédagogiques. Les subventions obtenues permettent, au-delà des échanges d'étudiants, d'accueillir durant 15 jours à 1 mois des enseignants étrangers dans l'offre pédagogique de l'ENSAPLV et d'assurer la continuité des coopérations développées avec les partenaires de l'établissement.

1) Amérique latine

Nous constatons une pérennité des coopérations tant avec la région andine qu'avec le cône Sud et le Brésil. Nos échanges avec Cuba sont fortement appuyés par les délégations régionales de coopération et les ambassades concernées. Par ailleurs, nous recevons un appui régulier de la délégation régionale du Cône Sud et du Brésil pour la coopération Mercosur +. Enfin, nos collaborations avec la région andine (Bolivie et Pérou) sont facilitées par l'obtention d'un PREFALC. De fait, les coopérations avec l'Amérique latine deviennent multilatérales.

Le nombre d'étudiants concernés par ces relations ainsi que les échanges très actifs avec les universités portugaises ont conduit à créer un enseignement de langue portugaise à l'ENSAPLV. Enfin les relations avec l'Amérique latine s'appuient sur les enseignants impliqués dans la recherche. Dans ce contexte, les échanges d'étudiants sont également ouverts aux étudiants positionnés en M2 et en post-master.

2) Asie

Les relations avec l'Asie représentent, de longue date, une spécificité des relations internationales de l'ENSAPLV. A titre d'exemple la plus ancienne des conventions de coopération date de 1965 alors que l'enseignement de l'architecture dépendait de l'école des Beaux Arts. Il s'agit d'une convention avec l'Université de Kyoto.

Nos partenariats avec le Japon (14 dont 6 partenariats Erasmus + de mobilité internationale de crédit) ont été renforcés dans la poursuite du programme Ausmip²². Ainsi, 23 étudiants de l'ENSAPLV effectueront un échange en 2017-2018 au Japon.

Dans ses relations avec la Chine, l'ENSAPLV a développé depuis plus de 10 ans un atelier international avec Tsinghua University sur le thème de l'architecture construite.

Enfin, depuis 2012, l'ENSAPLV a initié de nouveaux partenariats avec l'Inde et la Mongolie.

7.4 Préparations à la mobilité sortante et entrante

Mobilité sortante

Le premier cycle est dévolu à la préparation (à l'inter-culturalité, aux langues) de l'étudiant à la mobilité individuelle de Master. Cette préparation passe tant par la proposition de cours de Langues (Anglais, Allemand, Italien, Espagnol, Portugais, Japonais) et de « géographie » et culture des destinations possibles, que par des déplacements à l'étranger encadrés par les enseignants de l'ENSAPLV, dans le cadre de leurs enseignements (voyages d'études).

En vue d'informer les candidats à un séjour d'études à l'étranger, l'ENSAPLV a créé un centre de ressources constitué d'éléments établis par les étudiants qui ont précédemment bénéficié de ces échanges : le rapport d'étape relatant l'intégration de ces étudiants dans l'université d'accueil et rassemblant des informations d'ordre pratique, les tableaux de contenu de contrat d'études faisant apparaître les équivalences entre les enseignements dispensés dans l'université d'accueil et ceux dispensés à l'ENSAPLV, le rapport final rédigé à l'issue du séjour évaluant l'apport pédagogique de chaque enseignement suivi à l'étranger.

L'étudiant dispose également de la documentation adressée par le partenaire à l'ENSAPLV.

Chaque année, en décembre, sont organisées, quotidiennement et pendant une semaine, des réunions d'informations auxquelles participent les enseignants référents responsables des relations avec les universités partenaires. Ce même mois est également organisée une exposition des travaux réalisés par les étudiants ayant bénéficié de ces échanges l'année précédente.

Enfin, les étudiants candidats peuvent s'adresser aux étudiants en échange à l'étranger et aux étudiants étrangers en échange à l'ENSAPLV.

Une personne du service des relations internationales a pour mission de gérer les aides à la mobilité. Elle reçoit individuellement les étudiants sélectionnés pour rechercher les aides auxquelles ils sont éligibles, compte tenu de leur situation personnelle.

²² Le programme AUSMIP a reçu un label de bonnes pratiques de la commission européenne en 2008 et le prix de l'éducation de l'institut d'architecture du Japon en 2016.

La sélection des étudiants candidats intervient début mars. Cette sélection se fait sur dossier composé d'une lettre de motivation, des résultats obtenus par l'étudiant, d'un CV, d'un portfolio et de ses compétences linguistiques. L'étudiant candidate pour trois choix de destination. Les dossiers sont examinés par les enseignants de la commission des relations internationales et de l'enseignant référent pour les destinations choisies par l'étudiant.

Pour certaines destinations telles que le Japon et l'Amérique du Nord, sont organisées des entretiens de sélection. Il en est de même lorsque certaines destinations deviennent très sélectives en raison du nombre de candidats.

Un guide de suivi de l'étudiant en mobilité a été établi et est disponible sur le site de l'école www.parislavillette.archi.fr, page international, séjour d'études à l'étranger, suivi de l'étudiant en mobilité. Il rassemble toute la documentation nécessaire à l'étudiant en mobilité.

Une personne du service des relations internationales est plus particulièrement en charge de la mobilité sortante et constitue le relais entre l'étudiant et l'enseignant référent. Cette personne assure la gestion des étudiants en mobilité et est en charge d'effectuer la transcription administrative des résultats obtenus par l'étudiant dans la grille de notation en usage à l'ENSAPLV.

Mobilité entrante

Une personne du service des relations internationales est plus particulièrement en charge de la mobilité entrante. Cette personne gère les inscriptions, le suivis et les contrats pédagogiques des étudiants en mobilité entrante en relation avec les enseignants référents et accompagne les étudiants dans leur recherche de logement. Dans ce cadre, une convention a été signée entre l'école le CIUP et le Crous pour faciliter l'accueil des étudiants étrangers

L'ENSAPV adhère au programme « Erasmus + mobilité internationale de crédit » depuis 2015. Cette adhésion a eu quelques impacts sur ses activités et ses offres : la lisibilité des programmes pédagogiques en version anglaise à destination des étudiants étrangers en échange²³. Les cours intensifs de français intégrant une sensibilisation culturelle ont été augmentés. Ces cours intensifs se déroulent en septembre et février mais un cours extensif de français est désormais actuellement proposé durant chaque semestre.

Les étudiants étrangers en mobilité entrante sont accueillis en septembre et bénéficient d'une présentation de l'école et de Paris. Ils sont en lien avec des enseignants référents.

7.5 Valorisation et financement des relations européennes et internationales

Valorisation des relations européennes et internationales

La valorisation des connaissances acquises grâce aux activités internationales prend la forme de divers types de production : une brochure, une exposition, un site internet.

23 La brochure de nos programmes pédagogiques en anglais est envoyée chaque année en février à nos universités partenaires (www.paris-lavillette.archi.fr, page International, « Foreign exchange students ») . Un guide d'accueil en anglais, le programme des cours ouverts aux étudiants en échange, l'emploi du temps, la grille ECTS des enseignements, la liste des enseignants référents ainsi que les formulaires à remplir par les étudiants sélectionnés sont consultables sur le site de l'école.

Depuis 2009, la brochure « Latitudes » est éditée chaque année et présente l'ensemble des ateliers et workshops menés en coopération avec nos partenaires étrangers. Elle rend compte des programmes pédagogiques menés et des productions des étudiants. Entre 10 et 15 ateliers sont ainsi valorisés par an. Chaque atelier est présenté en français et dans la langue du pays d'accueil.

Jusqu'en 2012, L'école a également édité une brochure visant à valoriser les voyages d'études sous l'intitulé « Perspectives ». Cette brochure a été abandonnée au profit de la brochure « Latitudes » et faute de nos moyens. L'historique de la production de ces ateliers figure sur le site de l'établissement. Cette brochure est largement diffusée à l'ensemble de nos partenaires, de nos réseaux et est consultable à l'école. Une version numérique permet de la consulter en ligne.

S'agissant de la valorisation de la mobilité longue durée, l'ENSAPLV organise chaque année une exposition des travaux des étudiants ayant effectué une mobilité durant l'année N-1. Cette exposition est encadrée par un enseignant plasticien et fait l'objet d'un travail pédagogique en L1 et L2. Cet événement permet d'informer les futurs candidats au départ sur les destinations possibles d'échanges.

Par ailleurs, la mise en place d'un « supplément au diplôme » visant à intégrer les expériences personnelles des étudiants est en cours de réalisation. Les éléments nécessaires ont été traduits en anglais mais la mise en œuvre connaît un retard lié au développement du logiciel Taïga (logiciel géré par la SDESRA de la DGPAT).

La valorisation de nos relations européennes et internationales passe également par la reconnaissance des travaux réalisés par nos étudiants à l'étranger. Dans ce cadre, les ECTS validés à l'étranger par les étudiants sont automatiquement validés à l'école et une réflexion est à mener pour construire un PFE européen.

Les étudiants en mobilité internationale entrante et sortante (accords ERASMUS-Conventions bilatérales) : les effectifs

	Mobilité entrante					Mobilité sortante				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ingénieur										
Master *	161	166	146	150	145					
Formation en vue d'un diplôme valant grade de master						120	123	145	132	111
Licence										
Formation en vue d'un diplôme valant grade de licence						6	2	2		1
Licence professionnelle										
Autre diplôme national (préciser)										
Diplôme d'établissement										

* les étudiants ne sont pas inscrits dans un niveau spécifique à l'ENSAPLV, ils choisissent les enseignements en fonction des nécessités de validation de leur année dans leur université d'origine.

Illustration 14: bilan des mobilités étudiantes

Financement des activités internationales et programmes d'échange

L'établissement alloue chaque année une somme d'environ 140000 € aux voyages d'études et de coopération. Une participation de 50% des frais de transport, de logement et des visites éventuelles sur place est demandée à l'étudiant. Ce montant est réduit lorsque l'établissement a recours à des financements complémentaires extérieurs (ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture et de la Communication, fonds européens, collectivités territoriales ou fonds privés). Le montant indiqué ne tient pas compte du voyage de L1 pour lequel la participation de l'étudiant passe à 75 € à la rentrée 2017/2018.

La mobilité longue durée est principalement soutenue par les bourses Erasmus, les aides à la mobilité de la Mairie de Paris, du conseil régional d'Ile de France, et du ministère de la Culture. Le programme Erasmus + 2014-2021 facilite les échanges entre les pays membres du programme (pays de l'UE + Norvège, Turquie, Islande, Macédoine et Lichtenstein). Le programme Erasmus + mobilité internationale de crédit 2014-2021, facilite quant à lui les échanges entre les pays membres du programme et les pays partenaires (non EU). Les programmes AUSMIP et AUSMIP+ ont également permis de soutenir financièrement des séjours de longue durée d'enseignants à l'étranger.

Une des volontés de l'école consiste à faciliter la participation aux échanges des étudiants socialement défavorisés, conformément aux principes des programmes Erasmus.

La gestion administrative des relations internationales est assurée par un service de trois personnes dont l'organisation est la suivante :

- un agent est en charge principalement des aides à la mobilité et de la coordination de l'atelier « architecture construite » ;
- un agent a pour mission la gestion de la mobilité entrante ;
- un agent assure la gestion de la mobilité sortante, des conventions de partenariat et de financement et est plus particulièrement l'interlocuteur administratif de la CRI.

Analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et risques

Relations européennes et internationales de l'ENSAPLV		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - une grande diversité de partenariats pédagogiques internationaux - un suivi administratif des étudiants en mobilité efficient - des bilans annuels constructifs et un dynamisme du service des relations internationales efficient - une stratégie bien lisible en cycle initial 	<ul style="list-style-type: none"> - une stratégie d'orientation et de sélection des partenariats internationaux à construire - une valorisation des expériences internationales à construire au niveau du supplément au diplôme - Absence de lisibilité d'une stratégie des relations européennes et internationales en matière de recherche
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Hesam et UMR: développement d'une stratégie avec nos partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des étudiants à distance - des outils TAIGA mal adaptés - l'accroissement des demandes - le contexte sociétal et climatique

8 Synthèse des analyses SWOT

L'ENSAPLV		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Interdisciplinarité, transversalités - Rapprochement inter-institutionnel (bi-cursus, partenariats) - Dynamisme de la direction et de l'administration - implication du corps enseignant - Faculté d'adaptation - Grande dynamique et développement de la recherche (diversité et en lien avec des sujets de l'actualité) - Des relations européennes et internationales diverses et efficaces - Un cycle licence bien coordonné - Une masse critique importante - un projet de formation partagé : architecte citoyen, praticien réflexif, intellectuel critique - une riche offre de formations Post-Master (articulée sur la formation initial) - Des ressources pédagogiques importantes et efficaces - Des usagers de profils et provenances divers 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de stratégie en termes de gestion de carrière des enseignants (et notamment HDR) - Absence de valorisation du travail institutionnel - structure de la communication défaillante - Situation francilienne et état des locaux (séparations des services) - manque de capitalisation des relations avec les milieux professionnels (structures des stages, MSP) - manque de visibilité de la stratégie par rapport aux partenariats - Une administration sous-dimensionnée - Absence de reconnaissance des ENSA dans le paysage de la recherche (UMR, ED) - absence de co-construction du parcours des étudiants de master - manque de commission des achats
	OPPORTUNITES	RISQUES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Comue Hesam (formations inter-établissements, doctorat, recherche PIA, AMI, 1000 doctorants, collaboration au niveau des ressources pédagogiques) - Potentiel de développement de la recherche (Construction et ambiance, scénographie et Art, projet/recherche) - la professionnalisation de la Licence - un ancrage dans l'actualité de l'enseignement supérieur et de la politique du ministère de la culture. - les futurs textes de la réforme (pour le recrutement des enseignants titulaires intégrant les établissements) - une politique d'archivage - un observatoire des débouchés - la refonte des systèmes informatiques de l'école - l'actualisation du référentiel de compétences (au regard des problématiques nationales : transitions énergétique, numérique et patrimoine/réhabilitation) 	<ul style="list-style-type: none"> - une procédure de relocalisation enlisée - l'instabilité du paysage institutionnel de l'enseignement supérieur (Comue) - épuisement des usagers - trop grande dépendance financière au Ministère de la Culturel - une incertitude des débouchés professionnels et notamment des docteurs - des locaux vétustes et mal dimensionnés, véritable handicap - manque d'autonomie pour l'accréditation de formations de master - des outils de gestion mal appropriés (TAIGA/ Supplément au diplôme/ mobilité étudiante) - des procédures de recrutement ministérielles longues - la mise en œuvre des futurs textes de la réforme (pour la préservation de la mixité des acteurs au sein des instances)